



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°12 , DU MOIS DE DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du mois de décembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 16 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

CABINET.....	6
- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010.....	6
- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010.....	88
- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 juillet 2010;.....	97
- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale...	125
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	126
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	126
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire, Formation « faune sauvage captive » Modificatif.....	126
Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE, seance du 8 novembre 2010.....	128
- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.....	128
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	129
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	129
- Décision modificative N°2.....	129
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	130
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	130
- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011).....	130
- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire.....	131
- 62ème édition du Festival d'Anjou – Création.....	132
- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011.....	133
Bureau de l'utilité publique.....	134
- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré.....	134
- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon.Travaux de restauration et d'entretien du Couasnon.sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes,Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé.....	138
- Electricité Réseau distribution de France (ERDF).Poste de transformation électrique 21 avenue Marius Briand à Angers.Déclaration d'utilité publique.....	141
- Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourg-d'Iré.....	142
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES	147
Bureau de la circulation.....	147
-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire. 147	
- Modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.....	149
- Retrait habilitation dans le domaine funéraire.....	151
- Autorisation d'exercer des activités privées à M.Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49).....	152
Bureau des collectivités locales.....	153
- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées ».....	153
- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux Ponts de Cé / Mûrs-Erigné.....	154
- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL).....	155
- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.....	157
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....	159
- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du Marillais.....	159
Service construction habitat ville.....	161
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Avrillé.....	161
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune des Ponts de Cé.....	162

Service Urbanisme Aménagement et Risques.....	163
- Approbation de la carte communale de BREIL.....	163
AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	164
- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU.....	164
- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou.....	166
- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 place du 77ème Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune exploité par Monsieur Frédéric AUGER.....	167
Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis 1 quai de la Noë 49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevrrière dans la même commune exploité par Mademoiselle Julie FLATRES.....	169
- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de CHOLET.....	171
CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE.....	173
- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saumur et du CH de Longué.	173
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE.....	182
- Diplôme d'honneur de porte drapeau.....	182
THEATRE LE QUAI.....	184
- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai.....	184
- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010.....	185
- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI.....	187
- Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011.....	188
- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation.....	197
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE.....	198
- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire.....	198
PREFET DE LA SARTHE.....	200
- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL ».....	200
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES	204
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet.....	204
II - AUTRES	
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET.....	210
- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE.....	210

I - ARRETES

- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984, modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABELARD Gérard

Attaché Technico Commercial, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE.

- Monsieur AIRAULT Pascal

Cadre, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur ALLAIRE Philippe

Informaticien, INFORMATIQUE CDC - ARCUEIL .

- Monsieur ALLARD Dominique

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame ALLARDIN Catherine

Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)

Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur ANGER Stéphane

Mécanicien Chauffeur, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame ANIS Anne-Marie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ANIS Hervé

Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.

- Monsieur ANIZAN Stéphane

Technicien des Services Généraux, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Mademoiselle ARSEAU Christelle

Secrétaire Technique, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.

- Madame ASCHARD Anne-Marie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUBERT Christophe
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur AUDOUIN Christophe
Monteur Prototypes, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur AUGEREAU Christian
Conseiller Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur AURICHE Gilles
Responsable Devis, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame BABIN Dominique
Aide Soignante, ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.

- Monsieur BABIN Dominique
Fraiseur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.

- Monsieur BABONNEAU Francky
Conducteur d'Engins, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame BABONNEAU Nathalie
Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame BABORIT Myriam née MENANTEAU
Gestionnaire Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame BACHELIER Nathalie
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame BAIN Sylvie
Ouvrière Spécialisée, MANULATEX, CHAMPTOCE SUR LOIRE.

- Monsieur BARANGER Frédéric
Assistant Technique Logistique, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BARAULT Fabrice
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BARBAULT Gérard
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BARBET Patrice
Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Mademoiselle BARBOT Valérie
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BARILLER Dominique
Conducteur livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Monsieur BARILLER Dominique
Conducteur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Monsieur BAROUX Richard
Responsable Développement, AR CARTON, CHOLET.

- Madame BARRAULT Chantal

Conseiller Mutualiste Sédentaire, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame BARREAU Laurence
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame BASCHER Sylvie
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BASSIERE Eric
Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame BATON Agnès
Informaticienne, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur BAULAT Jean-François
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Madame BAUMONT Marilyn
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BAZILE Isabelle
Contrôleuse en Electronique, SELCO, COMBREE.

- Madame BEAUGENDRE Chantal
Chargée de Clientèle, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur BECHU Fabrice
Conducteur d'Engin, COVED, SAINT HERBLAIN.

- Madame BEDOUET Christine
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BEGNON Jacques
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BELLANGER Jean-Yves
Chauffeur, SITA OUEST, SEGRE.

- Monsieur BELLOIR Laurent
Electricien, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BELOUARD Jean-Luc
Chef d'exploitation, SANITRA FOURRIER, JOUE LES TOURS (Agence de Cholet).

- Monsieur BENATRE Jean-Marc
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Christophe
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Denis
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BENOIT Catherine
Assistante, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame BERITAULT Marie-Laure
Assistante, JURET, ANGERS.

- Monsieur BERNARD Jean-Luc

Ouvrier d'Exécution, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BERTIN Loïc

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BERTRON Marie-Claire

Responsable du Personnel, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BESLE Jean-Marie

Chef de Ligne, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame BESLIN Patricia

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BESNARD Gilles

Chef d'Equipe, LDC SABLE, SABLE.

- Madame BESNARD Régina

Opératrice Production, LDC SABLE, SABLE.

- Mademoiselle BESNARDEAU Christelle

Salariée, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BESOZZI Laurent

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BEUCHER Ludovic

Chauffeur PL, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Mademoiselle BEUTIER Chantal

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BIEMON Bernard

Monteur Serrurier, CLEMESSEY, BEAUMONT-EN-VERON.

- Monsieur BIGARRE Bertrand

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BIGOT Yannick

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle BLANCHARD Christelle

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BLANLOEIL Nathalie

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BLANVILAIN Michel

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur BLOND Régis

Assistant Technique d'Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BLONDEAU-DANNE Xavier

Directeur Commercial, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame BLOT Lydie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BLOUIN Sylvie

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOCHEREAU Eric
Chef d'Equipe Chantiers, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BOCOGNANO Eric
Technicien, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Monsieur BODET Thierry
Responsable Logistique, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur BODINEAU Didier
Agent Logistique², JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur BODINEAU Laurent
Essayeur Réparateur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BODY Olivier
Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame BOILEAU Catherine
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOISIAUD Jean-Pierre
Directeur d'Agence, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame BOISTAULT Françoise née LE BRAS
Agent de service, GSF AURIGA , ANGERS.

- Monsieur BOISTAULT Gérard
Chef d'Equipe, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BOISTEAU Dominique
Gestionnaire Stock, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame BOMPAS Claudine
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BONDU Pierre
Mécanicien, MANITOU, ANCENIS .

- Madame BONNEAU Marie
Serveuse, RESTAURANT L'ESTAMINET, BRIOLLAY.

- Monsieur BONNIN Gérard
Technico-commercial, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BONNIN Patrice
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Madame BORET Claire
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame BORONAD Nadine
Secrétaire, SCREG OUEST, NANTES.

- Monsieur BOSSARD Yves
Ouvrier Routier, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Madame BOSSE Catherine

Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur BOSSEAU David
Agent Magasin, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOTTEREAU Laurent
Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOTTEREAU Laurent
Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOUCHERI Maurice
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUCHERI Monique
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUGET Isabelle
Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOUMARD Romuald
Magasinier, KUEHNE ET NAGEL, VALLET.

- Monsieur BOURBON Jacques
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BOURCIER Etienne
Cadre Commercial, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOURGEGAIS Yannick
Mécanicien Essayeur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOURON Patrice
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur BOURSIER Vincent
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Mademoiselle BOUSSIÈRE Isabelle
Technicien Méthodes Ligne de Production, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BOUSSIN Hervé
Mécanicien, GARAGE DU VAL D'ANJOU, LA MENITRE.

- Madame BOUTIN Isabelle née ROBIN
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur BOUVIER Alain
Peintre, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur BOUYER Didier
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame BRANCHEREAU Brigitte
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur BRANCHEREAU Carles
Monteur en Charpente, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BRANCHEREAU Philippe

Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame BRARD Isabelle
Assistant qualité , PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur BRAULT Noël
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame BRECHETEAU Sylvie née GUIET
Employée Bureautique Principale, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.

- Madame BREHIN Marie
Technicienne de Surface, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BREJON Alain
Agent d'Entretien, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BRETAUDEAU Sylvie
Collaboratrice Comptable, CABINET MICHEL CHAMPION & ASSOCIES, CHOLET.

- Monsieur BRETON Christophe
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BREVET Patrice
Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame BRIAND Véronique
Technicien chimiste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BRICARD Jean-Jacques
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BRICHET Philippe
Employé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRICHON Jean-Claude
Mécanicien, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur BRIGAULT Christophe
Inspecteur en Assurances, DAS ASSURANCES MUTUELLES, NANTES.

- Madame BRISSET Anne-Françoise
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BRODU Michel
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BROUSSEAU Thierry
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Mademoiselle BRUNEAU Claudine
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BRUNEAU Véronique
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BRUNET Nelly
Approvisionnement, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Mademoiselle BUCHE Marylène
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame BURGEVIN Martine née LEROY
Agent des services technique, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame BUSUTTIL Frédérique
Correspondant Qualité et Communication, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame CADEAU Christèle
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLAUD Benoit
Employé, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLAUD Bernard
Chauffeur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle CAILLAUD Catherine
Monteuse Câbleuse en Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur CAILLAULT Christian
Employé Commercial, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILTON Raymond
Agent de Maitrise, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame CALMETTES Isabelle
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAMIER Eric
Responsable Service Clients A, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Madame CANTIN Christine
Chargée de Formation, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CASSIN Pierrick
Employé, AGFA-GAVAERT S.A., RUEIL-MALMAISON .

- Madame CESBRON Christine
Employée de bureau, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur CHAPEAU Patrick
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame CHARTIER Christine
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CHARTIER Jean-Michel
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHASSEBOEUF Cyrille

Représentant Exclusif, EUGENE PERMA FRANCE, PARIS.

- Monsieur CHATEAU Frédéric
Agent Technique, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur CHATELAIN Patrick
Employé Commercial Libre Service, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CHAUVAT Pascal
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHAUVEAU Joël
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélaze).

- Madame CHENE Murielle
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CHEVALIER Patrick
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur CHEVALIER Philippe
Attaché service clientèle, COMPTOIR DU SUD-OUEST, BORDEAUX (Agence de Angers).

- Monsieur CHEVALIER Philippe
Agent Logistique, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur CHEVALLIER Gilles
Plombier, JURET, ANGERS.

- Madame CHEVALLIER Nathalie
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame CHEVALLIER Nathalie
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur CHIRA Abdelmajid
Agent de Maitrise, SELCO, COMBREE.

- Madame CHOIMET Valérie
Employée, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame CHOUTEAU Nathalie
Réfèrent Régional - Agent de Maitrise, AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, LE MANS .

- Monsieur CHOUTEAU Thierry
Conducteur de Niveleuse, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur CLEMENCEAU Michel
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame CLEMOT Maryvonne
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COHIN Agnès
Cadre Appui et Gestion - Responsable Approvisionnement, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COIRIER Arlette née BAUNE
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COLLARDEAU Hélène

Agent d'Entretien, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur COMBOT Jacques
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CORE Jean-Michel
Chauffeur, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur COSNIER Dominique
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUE Dominique
Monteur Régleur, MECACORP, PRECIGNE.

- Monsieur COULOIGNER Bruno
Ingénieur Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur COURTIN Christophe
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur COUTARD David
Ouvrier, AR CARTON, CHOLET.

- Mademoiselle COUTEAU Claire
Responsable Flux Entrant, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.

- Monsieur COUTURIER Laurent
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUVRAND Jocelyn
Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CRAMPOND Rémy
Chef de Secteur, SOCIETE DES PRODUITS LAITIERS DE L'OUEST, L'HERMITAGE.

- Madame CRUECHE Jacqueline
Serveuse de Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle CUREAU Corinne
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CUSSONNEAU Bertrand
Mécanicien Réparateur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur D'ARGENT Pierre
Directeur Adjoint, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Madame DAILLY Annick née ROUSSEAU
Conseillère Principale, DAMART-SERVIPOSTE, ROUBAIX.

- Monsieur DAL MAS Olivier
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame DALLET Martine
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAMBREVILLE Jean-Jacques
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur DANIEL Alain

Responsable de Groupe, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DANTO Jean-Pierre
Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur DARDE Patrick
Responsable d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur DARGENT Frédéric
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur DAUTRY Christophe
Ingénieur Informaticien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame DAVEUX Sandrine
Responsable Achats, SELCO, COMBREE.

- Monsieur DAVID Jean
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE LA MONNERAYE Philippe
Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEBIEU Pascal
Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame DECHEREUX Jacqueline
Serveuse Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DEFOIS Jean-François
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle DEFOIS Monique
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DELAMARRE Christophe
Responsable Plateforme, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DELANOE Christophe
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame DELEPIERRE Viviane
Responsable Approvisionnement, TROUILLARD, NANTES.

- Madame DELORME Isabelle
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur DENEZ Pierre
Ingénieur Architecte Logiciel, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DENIAU Michaël
Ouvrier, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur DENIS Jacques
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DENIS Yannick
Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur DEROUET Philippe

Correspondant Informatique, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST, NANTES.

- Monsieur DEROUINEAU Franck
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DERVAL Pierre
Régleur, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.

- Madame DESERT Sylvie
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame DESFONTAINE Françoise née MARCHAND
Comptable de secteur, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Madame DESLANDES Frédérique
Employée, GAN ASSURANCES IARD, PARIS.

- Madame DESMOTS Jacqueline
Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame DEVANNE Valérie
Agent de Service, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Mademoiselle DIARD Jeannick
Assistante Comptable Confirmée, STREGO, ANGERS.

- Mademoiselle DIAS DOS SANTOS Natalia
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DILE Mickael
Technicien d'Atelier, IMPRESS METAL PACKAGING, LA FLECHE .

- Madame DIXNEUF Jocelyne
Technicien GED, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame DOINEAU Valérie
Conducteur Plieuse Colleuse, AR CARTON, CHOLET.

- pD DOMEAU Florence
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DOMINGO Maryline
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Mademoiselle DOURNAC Nadine
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DROUET Isabelle
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur DUBUJET Franck
Gestionnaire de stocks, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur DUCHESNE Dominique
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DUCIAU Laurent
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DUCLOS Geneviève

Ouvrière, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame DUFOUR Monique
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DUMONDELLE Laurent
Assistant Qualité, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur DURETTE Maurice
Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame DUSSOUS Isabelle
Responsable Recherche et Développement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur DUVAL Paul
Responsable de Service, JURET, ANGERS.

- Monsieur DUVAL Thierry
Représentant, TREFILACTION, GARONS (Agence de Angers).

- Madame ECK Nathalie
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur EMERIAU Patrick
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame EPAGNEUL Nathalie
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame ESNAULT Annie
Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à FAYE- D'ANJOU

- Madame ETUVE Martine
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur EVRAT Christophe
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Mademoiselle EYDER Nathalie
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame FAISAN Mireille
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FERGAND Lionel
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur FERREIRA Alfredo
Ouvrier Roulant, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur FESTA Patrick
Responsable Contrôle Gestion, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame FEUILLET Marianne
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur FIEVRE Bruno
Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur FLEURIOT Hubert
Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
- Monsieur FOIN Bruno
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
- Monsieur FOLLIARD Yannis
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame FONTENEAU Sylvie
Conseillère à l'emploi , POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame FORGEOT Patricia
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur FORTANNIER Michel
Boucher, MONOPRIX, ANGERS.
- Monsieur FOUCAULT Alain
Cadre Commercial, BÖWE SYSTEC SAS, NOISY-LE-SEC.
- Monsieur FOUCHARD Daniel
Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Mademoiselle FOUGERAY Stéphanie
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame FOUQUET Jacqueline
Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.
- Monsieur FOURNIER Frédéric
Vendeur Bas Très Qualifié, SERCA, SAINT-ETIENNE.
- Monsieur FRADET Frédéric
Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur FRADIN Yannick
Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
- Madame FRANCOIS Valérie
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur FRAQUET Patrice
Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.
- Monsieur FREMIN Didier
Conducteur PL, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur FRESNEAU Bernard
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur FRESNEAU Pascal
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame FROGET Isabelle
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur FROUIN Marc
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GACHET Céline
Assistante Relations Humaines, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur GACHET David
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GACHET Maryline
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GACHET Willy
Magasinier, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAGETTA François
Agent de maintenance, ORTEC ENVIRONNEMENT, AIX EN PROVENCE (Agence de St Barthelemy d'Anjou).

- Monsieur GALISSON Patrick
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur GALLARD Xavier
Responsable Informatique Technique, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame GALLAU Patricia
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GARNIER Loïc
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur GATARD Rémi
Chef d'Equipe TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GATE Marie-Bernadette
Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur GAUDIN Didier
Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAUGAIN Jean-Paul
Sérigraphe, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur GAUTIER Franck
Fraiseur, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame GENNETAI Fabienne
Agent de Service en école maternelle, OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LA VISITATION, SAUMUR.

- Madame GESLIN Nathalie
Maroquinière, LONGCHAMP, SEGRE.

- Monsieur GEY Jean-Marie
Technicien d'Atelier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame GHARBI Brigitte
Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur GICQUIAUD Christophe
Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GILLES Jean-Yves
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GILLIER Brigitte
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur GIRARDEAU Claudy
Menuisier, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur GIRAUD Eric
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Mademoiselle GIRAULT Françoise
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GLOTIN Nadine
Employée Administrative, TROUILLARD, NANTES.

- Monsieur GODMUSE Denis
Technicien de Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame GOETTELMANN Nathalie
Assistante de Direction - Chargée d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .

- Monsieur GOHIER Yannick
Magasinier, S.T.A.R., RENAZE.

- Monsieur GOHIN Robert
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GOLMARD Alain
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur GONCALVES SIMOES José
Automaticien, EURL C.T.I., VALLET.

- Monsieur GONDREE Pascal
Employé, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.

- Monsieur GOURDON Jean
Ouvrier Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GOURDON Jean-Marie
Chauffeur PL TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GOURMAUD Roselyne
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRANZY Georges
Employé, FRANCE TELECOM, ANGERS.

- Monsieur GRAVELEAU Dominique
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Monsieur GRAVELEAU Robert
Chauffeur PL BTP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GREGOIRE Guy
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre
Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GRIGNON Dominique
Expert Comptable Associé, KPMG, NANTES.
- Madame GRIMAUD Sandrine
Gestionnaire Clientèle - Technicien Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .
- Monsieur GRIMAULT Hugues
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Mademoiselle GROSBOILLIOT Catherine
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame GROSBOIS Martine
Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Madame GROSBOIS Sophie
Contrôleuse Electronique - Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur GUEDON Bruno
Maquettiste, JEHIER, CHEMILLE.
- Madame GUEGUIN Aline
Préparatrice de Commandes, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
- Madame GUEMARD Patricia
Ouvrière de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame GUERIN Catherine
Etalagiste, MONOPRIX, ANGERS.
- Monsieur GUIGNARD Thierry
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame GUILLET Valérie
Responsable Transports et Livraisons, TROUILLARD, NANTES.
- Monsieur GUILLOTIN Frédéric
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Mademoiselle GUILLOU Isabelle
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur GUILLOUX Yannick
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur GUINEBRETIERE Dominique
Conducteur d'engins de travaux publics, FOUGEROLLE BALLOT TERRASSEMENTS, NEUILLY-SUR-MARNE.
- Monsieur GUINEHEUX Didier
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur GUINEHUT Dominique
Gestionnaire, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Monsieur HALLIGON Eric
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur HALLIGON Stéphane
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur HAMELIN Lionel
Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
- Monsieur HAMONEAU Jean-René
Conducteur d'Engins Travaux Public, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
- Monsieur HARDY Christophe
Responsable Vitrines Merch., BRICE SAS, LE MANS.
- Monsieur HAYES Christian
Ingénieur Projet, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Madame HERAULT Corinne
Ouvrière de Finition, AR CARTON, CHOLET.
- Madame HERBERT Anne-Marie
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame HERBERT Laurence
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame HERMOUET Maryline
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame HESNAUX Christine
Conducteur de Machine, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame HOLLARD Chantal
Opératrice de Production, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur HOUDET Eric
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.
- Monsieur HOUIX Hervé
Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame HUAU Edith
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur HUMBERTJEAN Jean-Philippe
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame HYDE Christine
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Mademoiselle JACOTIN Nadine
Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.
- Madame JAMIN Patricia
Technicien Péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, GRANZAY-GRIPT.
- Monsieur JARRY Bruno
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur JEAN Gilles
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.
- Madame JEANNETEAU Cécile
Chargée de mission marketing, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Madame JENZEN Chantal née DAVID
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Mademoiselle JILOT Nathalie
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur JOLIVET Christophe
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Madame JOLLIVET Nathalie
Aide-Soignante , HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame JOLLIVET Véronique
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur JOLY Charles
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Monsieur JOUSSET Philippe
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur JURET Frédéric
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur LAGOUTTE Patrick
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Mademoiselle LAILLER Jocelyne
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LALLERON Franck
Technicien Chargé de Formation, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Lille).

- Madame LAMBERT Viviane
Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Mademoiselle LAMISSE Sophie
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LAMY- BERRUE Isabelle née PINIER
Agent de maîtrise, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur LANGBIEN Pierre
Opérateur de Production, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame LANGEVIN Pascale
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LARDEUX Sylvie
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LARDEUX Thérèse
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame LAURENT Ute
Attachée Commerciale, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur LAVAL Thierry
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur LAVAZAIS Mickaël
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame LE CADRE Marie-Christine
Ouvrière, SAE ALSETEX, PRECIGNE.

- Monsieur LE CAVORZIN Christophe
Magasinier, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SABLE-SUR-SARTHE.

- Monsieur LE FOLL Jean
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame LE GALL Chantal
Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur LE GRAND Thierry
Responsable Espace Santé, societe cartier, PARIS.

- Monsieur LE GUEN Yvan
Cadre Financier, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .

- Madame LE PEN Marie-Christine
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur LE ROUX Loïc
Technicien Etude Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur LEBASTARD Pascal
Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur LEBLANC Anthony
Agent de Maintenance, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LEBLANC Richard
Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- pD LEBLANC Véronique
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle LECHAPPE Laurence
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LECLERC Alain
Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LECLERC Claudine
Conseillère d'Agence, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Monsieur LECLERC Hervé
Dessinateur Prejeteur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.

- Monsieur LECUIT Franck
Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur LEDUC Franck
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEFEVRE Pascal
Opérateur de Production, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.
demeurant à LA ROMAGNE

- Madame LEFORT Isabelle née GOUDE
Comptable, SAS GROUPE F2E, BOUGUENNAIS CEDEX.

- Mademoiselle LEFORT Maryse
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEGAULT Claude
Ouvrier des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur LEGAY Stéphane
Affréteur Transport, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame LEGENDRE Claire
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur LEGRAS Christian
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LELARGE Marie-Anne
Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur LEMALE Daniel
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEMALE Didier
Electricien, JURET, ANGERS.

- Mademoiselle LEMARIE Christine
Gestionnaire de recouvrement, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur LEMOINE Franck
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEONARD Eric
Technico-Commercial Sédentaire, REXEL FRANCE, NANTES.

- Monsieur LEPRETRE Patrice
Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS .

- Madame LERAY Cécile
Vendeuse démonstratrice, CHANTELLE, CACHAN.

- Monsieur LERAY Eric
Technicien, IRH INGENIEUR CONSEIL, VANDOEUVRE-LES-NANCY.

- Monsieur LEROUX Paul
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Madame LEROY Claudine
Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame LESAGE Sylvie
Secrétaire, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame LESEIGNOUX Françoise
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame LESSIAU Brigitte
Vendeuse, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur LICOIS Jean-Pierre
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame LIENARD Jocelyne
Conseillère Clientèle, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.

- Madame LISSONNET Christelle
Fleuriste, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur LODOLO Denis
Responsable Chargé d'Affaires, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur LOGERAIS Marcel
Chauffeur Poids Lourd, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame LOHOU Sylvie
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Mademoiselle LOISEAU Nicole
Technicienne, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur LOISEL Christian
Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.

- Monsieur LORE Patrick
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LOREE Frédéric
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
demeurant à SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE

- Monsieur LOZE Philippe
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
demeurant à CHAMPIGNE

- Monsieur LUCAS Jean-François
Technicien Méthodes, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur LUCAS Sébastien
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur LUCE Jacky
Gestionnaire Pièces Rechange Automobiles, CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame LUMINEAU-DUPE Laurence née LUMINEAU
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur MACE Lionel
Opérateur Maintenance, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur MAGALHAES José
Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.

- Madame MAGDA Christelle née MOGHON
Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur MAHOT Vincent
Magasinier, C.I.M.M., CANDE.

- Monsieur MAILLE Guy

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MALEINGE Hervé
Responsable d'Affaires, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame MALINGE Guylène
Secrétaire Commerciale, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.

- Madame MALINGE Isabelle
Agent de Voyages, THOMAS COOK SAS, ANGERS.

- Madame MALINGE Jocelyne
Conseiller Clientèle, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MANCEAU Noël
Agent de documentation, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Madame MANCEAU Sylvie
Adjoint Responsable Groupe Commercial, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur MARAIS Antoine
Conseiller Technique, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame MARCEL Fabienne
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MAREAU Alain
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MARGAS Fabrice
Responsable Qualité, SIA INDUSTRIE, LE MANS .

- Madame MARIET Sophie
Laborantine 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MARQUIS Ghislaine
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Mademoiselle MARSAIS Isabelle
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARSOLLIER Pascal
Chauffeur de Pelle, OCCAMAT S.A.S., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur MARTIN Bertrand
Ouvrier en Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MARTIN Guy
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARTIN Laurent
Vendeur Sédentaire, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MARTIN Rémy
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MARY Claude
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame MASSON Brigitte

Assistante Commerciale, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Jacques
Coordinateur de Ligne, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MASSON Stéphane
Aide-Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MATHIEU Isabelle
Employée, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame MAUBERT Nadine
Agent de Maîtrise en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MAUDET Raymond
Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.

- Madame MAUREY Carole
Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur MECHELAERE Jean-Luc
Technicien Informatique, TELINTRANS, RUNGIS.

- Madame MENARD Annick
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MENARD Claude
Technicien chantier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MENARD Gabriel
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame MENARD Marie-Claude
Agent de Magasin , MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur MENDES TEIXEIRA Adélio
Maître Batisseur, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur MENOURY Marc
Magasinier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MERCIER Jacques
Ingénieur Logiciel, ALCATEL-LUCENT, ORLEANS.

- Madame MERLANT Claudine
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Madame MERLET Christelle
Gestionnaire Polyvalent, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MESGUEN Pascal
Directeur, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame MESMIN Patricia
Conducteur de Machine, SAS MARIE, CHACE.

- Mademoiselle METIVIER Laurence
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MEUNIER Danielle

Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame MINGOT Annette
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Mademoiselle MONZEY Danielle
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MOREAU Catherine
Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MOREAU Eugène
Monteur, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MOREAU Pascal
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame MORIN Laure
Responsable Qualité, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame MORIZUR Dominique
Employée Libre Service , DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Monsieur MOUILLAIS Patrice
Chef de Ligne, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.

- Monsieur MURATI Josué
Chargeur auto-platine, AR CARTON, CHOLET.

- Madame NAIL-MARQUE Isabelle
Assistante Commerciale, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame NAULEAU Pascale
Déléguée Médicale, NOVARTIS AGRO SA, RUEIL MALMAISON.

- Madame NEVOUX Mireille
Agent de Contrôle, SELCO, COMBREE.

- Madame NOYAU Brigitte
Assistante Juridique, FIDUCIAL SOFIRAL, ANGERS.

- Monsieur OGER Bernard
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ORAIN Christian
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur ORDONNEAU Michel
Acheteur, U.A.B., LA FERRIERE.

- Madame OURIYOU Marie-Cécile
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame OUVRARD Laurence
Infographiste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur PAILLAT Thierry
Directeur d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur PALIERNE Dominique

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame PALLUAUD Edith
Gestionnaire Carrières - Prestations Retraites, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur PAPIN Yannick
Boucher, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur PAQUEREAU Eric
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUET Jean-François
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUIER Christian
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Monsieur PASQUIER Daniel
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Joëlle
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PASQUIER Michel
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Valérie
Infirmière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PATRY Bruno
Auditeur Qualité, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAULEAU Laurent
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PAULIAT Eric
Responsable de Domaine 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame PAUMIER Céline
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur PAVIOT Jacky
Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Monsieur PAVIS Philippe
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAVOLUCCI Tony
Technicien Dépanneur Confirmé, SERCA, SAINT-ETIENNE.

- Monsieur PAYRAUDEAU Stéphane
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur PEAN Joël
Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur PELLUAU Christophe
Responsable Qualité , SELCO, COMBREE.

- Monsieur PERCHER Pascal

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur PERRICHAUD Antoine
Délégué Hospitalier Spécialiste, LABORATOIRES UCB PHARMA, NANTERRE.
- Monsieur PERRIN Dominique
Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur PERRION Denis
Opérateur Machine Outil, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.
- Monsieur PESET Jean
Conseiller en Ingénierie Pédagogique , POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Monsieur PICHARD Franck
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame PICHERY Claude
Approvisionnement Site, TROUILLARD, NANTES.
- Madame PIETIN Nelly
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIFFARD Jean-Michel
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame PIGUET Isabelle
Assistante, SOCLOVA, ANGERS.
- Madame PINEAU Bernadette née FORTIN
Assistante Commerciale, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Cholet).
- Monsieur PINEAU Gaëtan
Tourneur, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Madame PINEAU Martine
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame PINOIE Corinne
Agent Administratif - Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame PINON Fabienne
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur PIRONNEAU Daniel
Employé, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
- Monsieur PITHON Yannick
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur PITON Lionel
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
- Monsieur POILANE François
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.
- Monsieur POIRIER Stéphane
Opérateur Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur POIROUX Hervé

Chaudronnier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur PORCHER Bruno
Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur PORCHERET Jean-Michel
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur POTTIER Jacques
Commercial, CIMENTS CALCIA, GUERVILLE.

- Monsieur POULALION Joël
Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur PREVOST Marc
Responsable projet, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Monsieur PRUDHOMME Laurent
Commercial, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.

- Monsieur PY Yannick
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Monsieur QUARTIER Christophe
Mécanicien Chauffeur Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame QUETINEAU Lydia
Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Monsieur QUINCHARD Thierry
Opérateur Production, LDC SABLE, SABLE.

- Monsieur RAGUIN Hugues
Menuisier, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur RAIMBAULT Loïc
Responsable des Ventes, SEITA, PARIS.

- Madame RAMBAUD Chantal
Employée, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.

- Mademoiselle RANGE Nicole
Responsable du Rayon Décorations, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.

- Mademoiselle RATTI Carine
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur RAUTURIER Philippe
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur REGNIER Patrice
Magasinier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame REMOUE Christine
Ouvrière, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame RENAUD Dominique
Agent Technique, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame RENOU Catherine

Agent Service Expédition, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur RENOUX Jacques
Architecte en Informatique, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Noël
Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RETHORE Annie née CROCHEMORE
Technicien chimiste, SEDA , NANTERRE (Agence de Champteussé-sur-Baconne).

- Monsieur RETHORE Jacques
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle RETHORE Nathalie
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHARD Annick
Assistante Commerciale - Téléprospectrice, C.B.C.D., ST SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RICHARD Christian
Technicien de Maintenance, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur RICHARD Cyril
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RICHARD Jean-Louis
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHAUME Claudine
Agent de Restauration, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame RIGAUD Sylvie
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RIOU Eric
Chef de Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE.

- Monsieur RIVAL Loïc
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RIVET Jean
Technicien d'Atelier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur ROBIN Bruno
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur ROBINEAU Bruno
Avocat, SOFIRAL, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame ROLLAND Patricia
Conseiller Emploi CRP, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur RONCIERE Bruno

Chauffeur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle RONDINEAU Sophie
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ROTIER Jean-Pierre
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Madame ROUGELIN Christine
Directrice, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame ROULET Annie
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Madame ROULLEAU-MARTIN Véronique
Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

- Monsieur ROUSSE Jean-Philippe
Responsable du Département Informatique, STREGO, ANGERS.

- Monsieur ROUSSEAU Gabriel
Technicien Après-Vente, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.

- Madame ROUSSEL Geneviève
Hôtesse d'Accueil, 3 SUISSES FRANCE, CROIX CEDEX.

- Madame ROUSSELET Corinne
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur ROUX Alain
Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Madame ROUX Dominique
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ROUX Jacky
Chauffeur Livreur SPL de Nuit, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur RUAL Jean-Yves
Chargé d'Affaires, BNP PARIBAS, NANTES.

- Madame RUBIO Kathia
Bijoutière en Industrie, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur SABIN Yves
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame SAINTE-LUCE Patricia
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur SALAÛN Christophe
Cadre, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Madame SAMSON Fabienne
Assistante, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Mademoiselle SAMSON Marie-Pierre
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame SAMSON Sylvie

Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame SANCHEZ Françoise
Conseiller Polyvalent Clientèle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SANZAY Christian
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SELARD Christian
Informaticien, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur SEVAULT Christophe
Ouvrier de peinture, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle SEVENO Françoise
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SICOT Fabien
Technicien Maintenance, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame SIMON Mélinna
Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur SIMON Yannick
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SOS Alain
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur SOURDEAU Patrick
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur SOURDRILLE Thierry
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur SUPLOT Hervé
Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur TANGUY Daniel
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur TAUGOURDEAU Dominique
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TAUGOURDEAU Pascal
Electricien, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TAUNAY Pascal
Responsable Unité Autonome de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TECHER Michel
Employé, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur TERRIEN Jean-Luc
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TERRIEN Philippe
Soudeur Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur TESSON Jean-Michel

Ingénieur, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Cholet).

- Monsieur THARREAU Hervé
Technicien en Bâtiment, CASTORS DE L'OUEST, TRIGNAC.

- Monsieur THEPAUT Francis
Agent Technique Relations Clientèle, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur THIBAUT Christian
Dessinateur de Circuit Imprimé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur THIERCELIN Didier
Cadre Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur THIERRY Eric
Opérateur Manipulateur, ARNAUD, LA TARDIERE.

- Monsieur THIERRY Jacky
Responsable de Restaurant, SODEXHO - SFR, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

- Monsieur THOMANN Olivier
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TOUBLANC Gildas
Métallier, ENTREPRISE GRELIER, TREILLIERES.

- Monsieur TOUZE Jacques
Conducteur de Travaux, VINCI CONSTRUCTIONS , RUEIL-MALMAISON.

- Monsieur TRAVERS Eric
Pétrisseur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur TROHEL Patrick
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame TROTTIER Elisabeth
Technicien NPI, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur TROTTIER Pascal
Conducteur Offset, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame TROTTIER Sylvaine
Aide-Soignante, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.

- Madame TURPAULT Claudie
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame VAILLANT Catherine
Agent de Service de Nuit , ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.

- Madame VALENTIN Delphine
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame VAN DINH NGUYEN Fabienne
Chargée de Clientèle, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame VASLIN Sophie
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame VEILLON Anne

Secrétaire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur VEILLON Philippe
Directeur Administratif et Comptable, MARAIS CONTRACTING SERVICES, DURTAL.

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame VERGER Annick
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur VERGER Benoit
Exploitant Logistique, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame VERGER Régine
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur VIAU Patrice
Responsable Service Travaux, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur VIGER Arnaud
Responsable des Ventes, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE, COLOMBES.

- Madame VIGNERON Nathalie
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame VIGOUROUX Martine
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Madame VITET Sonia
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame VITRE Hélène
Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur VIVIEN Willy
Gérant, COMPASS GROUP, CARQUEFOU (Agence de Angers).

- Madame YOU Marie
Chargée de l'Administration du Personnel, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame YVON Brigitte
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame ADRIEN Marie-Claude**
Conditionneuse, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.

- Monsieur AGATOR Thierry
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame AHACHOUM Véronique née GENDRON
Gestionnaire Technique des Droits, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)
Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur AMIOT Jean-Yves
Chef de Chantier , EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST, ANCENIS.

- Madame ANDRE Marie-Dominique
Conseiller Relation Clientèle, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur ANDREAU Louis
Mélangeur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur ANTONI Eric
Responsable de Formation, GIE D'ORGEMONT, ANGERS.

- Monsieur ASSERAY Jean
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUDOUIN Pierre
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur AUGER Alain
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur AYOUL Jean-François
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur BA Amadou
Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur BABIN Dominique
Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur BABIN Pascal
Préparateur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BACH Jean-Pierre
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BARANGER Michel
Technicien Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BARBEREAU Franck
Carrossier Peintre, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur BARBEREAU Jean-Philippe
Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame BARON Véronique
Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur BARRE Guy
Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.

- Monsieur BARRE Philippe
Chef des Ventes P.R.A., CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur BAS Patrice
Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame BASILE Evelyne
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur BAULAT Jean-François
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur BAYLAC Jean
Employé, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
- Monsieur BEAUMARD Loïc
Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Monsieur BEAUPERE Thierry
Magasinier, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur BEDOUET Didier
Conseiller Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur BEDOUET Patrick
Electricien, JURET, ANGERS.
- Monsieur BEGNON Jacques
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Monsieur BEGNON Joël
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame BEILLARD Brigitte
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.
- Madame BERGER Elisabeth
Conseillère Commerciale, CAISSE D EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS CEDEX 09.
- Monsieur BERRUE Pierrick
Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur BERTHELOT Jacky
Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame BERTHELOT Raymonde
Hotesse de Caisse, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrillé).
- Monsieur BERTRAND Michel
Cariste Magasinier, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Monsieur BERTRAND Régine
Secrétaire, SOREX, ANGERS.
- Madame BESNARD Maryse
Conseiller en Assurance, SMABTP, PARIS.
- Monsieur BESSON Fabrice
Magasinier, NICOLL, CHOLET .
- Madame BESSON Jocelyne
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Madame BIDET Annick née ROBERT
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur BIOTTEAU Alain
Magasinier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur BIZON Christophe
Gestionnaire Pôle Image, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Madame BLANCHARD Evelyne
Responsable Financier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Mademoiselle BLANCHIN Sylviane
Responsable Unité, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
- Monsieur BLANVILAIN Michel
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur BODIN Loïc
Cadre, FRANCE TELECOM, ANGERS.
- Madame BOERO Jacqueline
Secrétaire - Hotesse d'Accueil, PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN, MONTSOREAU.
- Monsieur BOIN Bruno
Chef de projet, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).
- Monsieur BOIREAU Georges
Directeur d'Agence, GTB CONSTRUCTION, NANTES.
- Monsieur BOISSEAU Philippe
Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.
- Madame BOISSELEAU Martine
Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick
Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BOMPAS Guy
Electricien, JURET, ANGERS.
- Madame BONNET Nicole
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur BONNETAIN Philippe
Préparateur Polyvalent , NICOLL, CHOLET .
- Madame BONVALET Marie-Paule
Employée, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).
- Monsieur BORDAGE Daniel
Magasinier, BTMI, BEAUPREAU.
- Monsieur BOTTEREAU William
Responsable Commercial Confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Angers).
- Monsieur BOUDIER Christian
Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Monsieur BOUFFET Philippe
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.
- Madame BOULANGER Blandine
Employée, SELCO, COMBREE.
- Monsieur BOULAY Nicolas
Métallier, THERMAL CERAMICS DE FRANCE, RUEIL MALMAISON (Agence de Thouarcé).

- Monsieur BOURGEOIS Claude
Plombier, JURET, ANGERS.

- Monsieur BOURIGAULT Didier
Ouvrier Expédition Nuit , PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BOURIGAULT Jocelyne
Seconde Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur BOURY Jacques
Responsable Factions de Transformation, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Monsieur BOUSSION Christian
Ouvrier Technicien, JURET, ANGERS.

- Monsieur BOUTIN Dominique
Technicien, A NOVO, ANGERS .

- Madame BOUTTE Roseline
Technicien Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame BOUVIER Brigitte
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame BRAULT Martine
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BRAULT Noël
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur BRECHET Michel
Superviseur Maintenance BPT, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BREGEON Aloïse
Chef d'Equipe Assainissement, RIVARD, DAUMERAY.

- Monsieur BREMOND Philippe
Chauffeur, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame BRETAEU Annie
Secrétaire, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BRIAULT Jean-Yves
Cuisinier, MARIE, SABLE SUR SARTHE.

- Monsieur BRILLOUET Jacques
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BROSSAS Jean-Yves
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BROSSIER Joël
Mécanicien Monteur, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BRUAND Joël
Agent de Maîtrise, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.

- Mademoiselle BRUNEAU Jeannine
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BUGEON Guylaine
Assistante Logistique, LARIVIERE, ANGERS.

- Monsieur BUREAU Dominique
Chauffeur, SIFDDA CENTRE, BENET.

- Madame BUSH Sylvie
Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CABRET Christian
Comptable, STREGO SA, SAUMUR .

- Monsieur CADEAU Thierre
Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILLEAUD Philippe
Approvisionnement, SAS MARIE, CHACE.

- Madame CAOUISSIN Janine
Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur CESAIRE Eric
Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame CESBRON Béatrice
Préparatrice de Fabrication, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur CESBRON Joël
Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CESBRON Thierry
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALOPIN Jean-Michel
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALUMEAU Gilles
Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CHAMELAT Denis
Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).

- Monsieur CHARBONNIER Philippe
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHARGE Annie
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CHATEAU Daniel
Electricien, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR (Agence de Saumur).
- Monsieur CHATELAIS Christian
Responsable Services Généraux, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur CHATRY Albert
Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur CHAUVAT Daniel
Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.
- Monsieur CHESNEAU Philippe
Assistant Technique, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur CHESNEL Bruno
Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.
- Madame CHEVRE Marie
Employée de Bureau, ACKERMAN, SAUMUR.
- Monsieur CHEVREUX Didier
Opérateur, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur CHIRON Loïc
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.
- Madame CHOLLET Brigitte
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur CHOTARD Denis
Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Madame CLEMOT Maryvonne
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur CLERAC Joël
Magasinier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Monsieur COLAS Philippe
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Madame COLLEU Martine
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur COMBOT Jacques
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.
- Madame COMISAREK Béatrice
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.
- Madame CONAN Katia
Attachée de Direction, AGA PL FRANCE, ANGERS.
- Monsieur CORAIRIE Patrice
Ouvrier, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur CORDOBA Francisco
Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur COSSON Jean-Yves
Calculateur de Charges, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Madame COTTANCEAU Guylène née RENOU
Responsable Unité, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Madame COUBARD Huguette
Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Monsieur COUDERT Yannick
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur COURJAULT Philippe
Chef d'Equipe, ASTEN DIVISION PETRISSANS, ST BARTHELEMY D'ANJOU.
- Monsieur COURJEAN André
Electricien, JURET, ANGERS.
- Monsieur COURLIVANT Alain
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur COUSSEAU Laurent
Chargé d'Affaires, BULL, ANGERS.
- Madame DAILLIERE Anita
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame DALLET Martine
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).
- Monsieur DANIEL Jean-Christophe
Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur DANTO Jean-Pierre
Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Monsieur DAVIAUD Michel
Opérateur profilés, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur DAVID Jean
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame DAVID Marie-Christine née BEILLOUIN
Responsable de service, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
- Monsieur DE SOUSA FERNANDES Joao Carlos
Cariste, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
- Monsieur DEBIEU Pascal
Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur DEBROU Claude
Technicien de Fabrication, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.
- Monsieur DECOBERT Jean-Yves
Analyste d'exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).
- Monsieur DEFOIS Marc
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DEJARDIN Dominique
Rédacteur - Formateur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DELAUNE France
Conducteur de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .

- Monsieur DERSOIR Lionel
Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame DESMOTS Jacqueline
Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur DESPEIGNES Yvon
Technicien de Maintenance, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur DESPORTES Pascal
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur DESPRES Lionel
Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame DEVAL Florence
Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Madame DEVAUD Janine
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DRENEAU Eric
Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur DREVET Dominique
Responsable Clientèle, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame DUBOIS Maryse
Réalisatrice d'Etudes Filerie, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur DUJOUR Dominique
Chef de Projet 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame DURAN Juliette
Correspondante Commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON.

- Madame EL MOUTARAJI Lalla
Opératrice , ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur EMERIAU Patrick
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame ESNAULT Roselyne
Secrétaire, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur FATIN Philippe
Cableur, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame FAURE-LE BRAS Pascale née LE BRAS
Cadre , AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur FAVROUL Patrick
Technicien de Gestion, BULL, ANGERS.

- Madame FERNANDES Maryse
Gestionnaire de Paye, STREGO, ANGERS.

- Monsieur FERNANDES DE CASTRO Luis
Assistant Chef de Chantier, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur FERREIRA Diamentino
Opérateur Conditionnement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur FILLINGER Jean-Jacques
Chef d'Equipe Logistique, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Madame FOLNY Colette
Ouvrière Spécialisée, S.M.P.T., TIERCE.

- Monsieur FOUCHARD Daniel
Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame FOUCHARD Estelle
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur FOUIN Dominique
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame FOULONNEAU Monique
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur FREBOEUF Yannick
Responsable Bureau d'Etudes Outillages, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur FREMONT Claude
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur FROGER Jean-Claude
Responsable Bureau d'Etudes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur FROUIN Marc
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur GABILLARD Gilles
Conducteur de Machine Presse, BONNA SABLA , SAINT-BARTHELEMY .

- Monsieur GABORIT Pierre
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GACH Claude
Chauffeur Livreur de Fioul Domestique, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur GALANO Marcel
Chargé de Projet, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame GALATEAU Michèle
Secrétaire d'Edition 1er échelon, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame GASNIER Claudette
Employée Commerciale, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrille).

- Madame GASNIER Maryvonne
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame GATE Marie-Bernadette
Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Madame GAUBERT Sylvie
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur GAUTHIER Gilles
Chef de Secteur Commercial, HARIBO RICQLES ZAN, MARSEILLE.

- Madame GEMEUX Maryvonne
Responsable Ordonnancement, SELCO, COMBREE.

- Madame GERNIGON Monique
Technicien Supérieur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame GICQUEL Joëlle
Clerc de Notaire, NOTAIRE CATHERINE JUTON-PILON, SEGRE.

- Monsieur GILLARDEAU Philippe
Analyste d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame GILLET Marie-Pierre
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur GIRARD Jean
Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur GIRARD Jean-Claude
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GIRARDEAU Jean
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur GODINEAU Jean-Pierre
Responsable Maintenance, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Monsieur GOLMARD Alain
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame GOUYETTE Jocelyne
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre
Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GROSBOIS Eveline
Conseiller Clientèle-Accueil, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Madame GROSBOIS Martine
Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GROSBOIS Michel
Expert Technique Itinérant, RENAULT TRUCKS, SAINT-PRIEST.

- Monsieur GUEGNARD Jacques
Responsable Méthodes Usine, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GUENARD Mario
Contremaître de Fabrication, BONNA SABL A , SAINT-BARTHELEMY .

- Monsieur GUERY Daniel
Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur GUESDON Jean-Marc
VRP Multicarte, COATS FRANCE, MARCQ-EN-BAROEUL.

- Monsieur GUESNEAU Michel
Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur GUET Jacky
Responsable Expédition , NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GUICHETEAU Thierry
Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Madame GUIHENEUX Yannique
Technicien - Législation AT.MP, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur GUILLAU Vincent
Opérateur Polyvalent, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame GUILLOUX-COTTENCEAU Martine
Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur GUIMBRETIERE Didier
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame GUINVARCH Catherine
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur HALGAND Loïc
Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

- Monsieur HAMEAU Patrick
Directeur Administratif et Financier, JURET, ANGERS.

- Madame HARDOU Annick
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame HARDY Fabienne
Responsable d'Unité, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur HEMERY Jean-Pierre
Ingénieur, BULL, ANGERS.

- Monsieur HENRIO Pascal
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur HILLIGOT Yannick
Technico-Commercial, PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES, SENS .

- Monsieur HORTET Bruno
Cariste, BONNA SABL A , SAINT-BARTHELEMY .

- Madame HUBERT Catherine
Conseillère Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur JAUNET Thierry
Administrateur Ventes, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur JEAN Gilles
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame JEGO Isabelle
Employée, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur JEHANNE Bruno
Pilote Expéditions, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Monsieur JEVEAU Didier
Agent de gestion, BULL, ANGERS.

- Madame JOB Sylvie
Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur JOLIVET Bertrand
Chef des Ventes, TRANSGOURMET, ORLY CEDEX (Agence de Laval).

- Monsieur JOLY Charles
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Monsieur JOUFFLINEAU Gilles
Assistant technique d'activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur JOULAIN Lionel
Magasinier, SA SIDAN, NANTES.

- Madame JOUSSET Marie-Claude
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame JUBERT Nelly
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame JUHEL Christine
Contrôleuse, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur KERN Frédéric
Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Madame L'HARIDON Martine
Conseiller Clientèle, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.

- Monsieur LALLERON Thierry
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LAMOUREUX Madeleine
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame LANDELLE Sylviane
Ouvrière Garnissage Sellerie - Expédition, BUISARD SAS, SABLE SUR SARTHE.

- Monsieur LANGE Dominique
Magasinier, ELCO PCB, ANGERS.

- Madame LANGEVIN Pascale
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Monsieur LANGLOIS Pascal
Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur LASCOSTES Thierry
Technicien de Gestion, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélaze).

- Monsieur LAUNAY Dominique
Métrologue, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame LAUNAY Michèle née LARDEUX
Gestionnaire Affiliations Santé, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur LAUNAY Philippe
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur LAURENT Marc
Représentant, PAGES JAUNES, SEVRES.

- Monsieur LAURENT Patrick
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur LAURENT Patrick
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame LE GALLOU Laurence
Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame LE GOFF Maryline
Conductrice de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .

- Monsieur LE HEN Jean-Pierre
Chauffeur Livreur , MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame LE MOIGNE Martine
Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE .

- Madame LE SAINT Francine
Chargée d'Etudes, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur LEBESNE Régis
Cadre, BULL, ANGERS.

- Monsieur LEBLANC Dominique
Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LEBOUVIER Jean-Louis
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur LEBRETON Patrick
Support Technique Méthode, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LECLERC Alain
Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LECLERC Anne
Chargé d'Etudes Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame LEDUC Cécile
Aide Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame LEDUC Marie-Hélène
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur LEGUY Guy
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur LEIBOLT Jean-Claude
Expert Comptable Directeur de Région, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.

- Madame LELARGE Marie-Anne
Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur LEMAY Bruno
Chauffeur Livreur, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle LEMAY Marie-Annick
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame LEMEUNIER Carole
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur LEMOINE Jean-Claude
Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Madame LEQUIPE Olga
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Madame LEREAU Françoise
Assistante de Gestion, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Mademoiselle LEROUEIL Sylvie
Assistante Commerciale, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur LEROUX Joël
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LIGER Philippe
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Madame LOCHARD Chantal
Agent Technique, BULL, ANGERS.

- Madame LOHOU Sylvie
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LOISEL Christian
Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.

- Madame LOISON Marie-Renée
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur LOIZEAU Jean-Charles
Ouvrier de Production, FLEURY MICHON CHARCUTERIE - MONTIFAUT.

- Madame LORAND Josette
Professionnelle de Fabrication², SELCO, COMBREE.

- Monsieur LOUET Bruno
Analyste d'Exploitation Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur LUCAS Bruno
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame LUCAS Nicole née MAILLET
Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.

- Madame MACE Marie-Odile
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur MAGALHAES José
Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.

- Madame MAHOT Chantal
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur MAILLET Philippe
Surveillant de nuit, ASSOCIATION SAINT-BENOÎT LABRE, VERTOU.

- Monsieur MALABEUX Arnaud
Responsable Projet², SELCO, COMBREE.

- Monsieur MANCEAU Jacques
Conseiller, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.

- Monsieur MANGEARD Joël
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur MARCHAND Alain
Chargé Etudes Statistiques, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur MARGOTTET Patrick
Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame MARREAU Arlette
Vérificateur 1er Echelon, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur MARSAULT Philippe
Metteur au point Démonstrateur, RIVARD, DAUMERAY .

- Madame MARTIN Annie
Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MARTIN Gilles
Ouvrier de Finition, AR CARTON, CHOLET.

- Mademoiselle MARTIN Martine
Opératrice de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.

- Monsieur MARTY Bruno
Cadre Dirigeant, SOCIETE COMMERCIALE CITROEN, PARIS.

- Madame MARZELLIER Evelyne
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Alain
Opérateur STEP, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Madame MASSUYEAU Nicole
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur MAUDET Raymond
Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.
- Monsieur MAUDET Romain
Responsable Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.
- Madame MAZIERE Patricia
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur MEGRET Christian
Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame MELLELE Lydie
Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
- Monsieur MENARD Gabriel
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MENARD Laurent
Mécanicien, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MENARD Marc
Directeur Developpement et Communication, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.
- Monsieur MERCERON Alain
Chauffeurs Poids Lourds, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MERCIER Philippe
Agent Cynophile, GROUP 4 SECURICOR, SAINT HERBLAIN .
- Monsieur MERCIER Thierry
Agent de Gestion de Production, BULL, ANGERS.
- Madame MERLANT Claudine
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).
- Monsieur MESANGE Chantal
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur METAIS Bruno
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .
- Madame MIGNON Régine
Secrétaire, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN.
- Monsieur MOLLARD Bruno
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
- Madame MONGAZON Catherine
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Monsieur MONNIER Jacques
Technicien Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE (Agence de St Sylvain d'Anjou).

- Monsieur MONTAGNE Bertrand
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur MORAND Rémy
Commercial, E.D.F.- U.S.I. OUEST, NANTES.
- Madame MOREAU Catherine
Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Madame MOREAU Claire
Monitrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Madame MOREAU Pascale
Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur MOREL Antoine
Répurgateur, SOCLOVA, ANGERS.
- Monsieur MORERE Michel
Responsable de Production, SELCO, COMBREE.
- Madame MRASILEVICI Christine
Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame MUSSET Brigitte
Cuisinière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur NADAUD Jean-Paul
Chauffeur Qualifié 2ème Echelon, OGF, PARIS.
- Madame NAUJEAN Sylvie née GILBERT
Gestionnaire Paramétrage Contrats, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
- Monsieur NICOLAS Loïc
Injecteur, NICOLL, CHOLET .
- Madame NIDERKORN-HERMANN Françoise
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur NOYER Bruno
Technico-commercial, SANDERS OUEST, ETRELLES.
- Monsieur OMONT Jean-Marc
Acheteur Industriel, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur ONILLON Jean-Yves
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORAIN Christian
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame PANCARTE Brigitte
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur PAPIN Laurent
Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.
- Monsieur PASCUITO Jean-Jacques
Chef d'Equipe, OGF, PARIS.

- Madame PAUVERT Nadia
Approvisionnement Site, TROUILLARD, NANTES.

- Madame PAUX Lisa
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur PAVAGEAU Pascal
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur PAVIOT Jacky
Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Madame PEAU Marie-Jeanne
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PEPIN Marc
Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur PERDRIX Eric
Cariste, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Madame PETIGAS Claudine
Conseillère retraite Cicas, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Monsieur PETRAULT Didier
Mouleur Caoutchoutier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Monsieur PHELIPOT Thierry
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame PICHANCOURT Marie-Catherine
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur PINCON Freddy
Agent Technique Logistique, JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur PITHON Yannick
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur PITON Bernard
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame PITON Françoise
Ouvrière , SELCO, COMBREE.

- Madame POCHIC Ermelinda
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur POIRIER Jean-Pierre
Magasinier, JURET, ANGERS.

- Monsieur POULALION Joël
Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur POUPIN Mizaël
Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame POUPLARD Joëlle
Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame PRIVAT Marie
Technicienne de Gestion, BULL, ANGERS.

- Madame PROD'HOMME Raymonde
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur PROUTEAU Didier
Assistant Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Madame PROVOST Patricia
Agent de Service, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.

- Monsieur PRUNIER Eric
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur PUAUD Vincent
Monteur Réseaux Electriques, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Monsieur QUEMEUREC Philippe
Informaticien, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Monsieur QUERU Joël
Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.

- Monsieur QUETU Joël
Monteur, NICOLL, CHOLET .

- Madame RALLE Evelyne née COTTENCEAU
Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RAME Catherine
Responsable Unité Activité Production Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur RAUTUREAU Christian
Dessinateur Projeteur, JURET, ANGERS.

- Monsieur RAUTUREAU Guy-Paul
Cadre Comptable, STREGO, ANGERS (Agence de Cholet).

- Monsieur RAUTURIER Philippe
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame RAYE Claudette
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur REBOUL Alain
Aide de cuisine, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame RECOTILLON Jocelyne
Technicien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur RENOU Pascal
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur REQUENA Patrick
Inspecteur, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur RETIER Daniel
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur REVAUD Alain
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur RICHARD Daniel
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame RICHE Sylvie
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur RIQUIN Claude
Mécanicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur RIVALLAND Bruno
Cariste, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur RIVERAIN Dominique
Chaudronnier, RIVARD, DAUMERAY.

- Monsieur RIVEREAU Marc
Adjoint Chef Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Mademoiselle RIVOALLAN Evelyne
Gérante, MINELLI SA, AUBAGNE CEDEX (Agence de Angers).

- Monsieur ROBERT Marc
Technicien Support Fabrication, BULL, ANGERS.

- Monsieur ROBET Serge
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame ROBIN Catherine
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur ROBIN Pascal
Cariste préparateur, NICOLL, CHOLET .

- Madame ROBIN Sylvie
Aide-Comptable, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.

- Madame ROBINEAU Ghislaine
Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur ROBINEAU Vincent
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur ROBINET Patrick
Ingénieur, IFTH, CHOLET.

- Madame ROCHARD Isabelle
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame ROCHE Nadine
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur ROCHEREAU Bernard
Mécanicien Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame ROLLAND Maryline
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur ROMME Patrick
Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur RONCIN Bernard
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur ROTHUREAU Michel
Métallier - Soudeur, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Madame ROULET Annie
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Madame ROUSSEAU Jocelyne
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame ROUX Isabelle
Responsable Achats, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame ROYNARD Janine
Couturière, C. MENDES, ANGERS .

- Madame ROZARD Christine
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SAM Thin-Duong
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur SAMSON Yvan
Directeur Commercial, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur SANZAY Christian
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

Monsieur SEROT ALMERAS LATOUR Ludovic
Délégué Commercial, JOHNSON et JOHNSON CONSUMER FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- Madame SERVANT Brigitte née JACOB
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Mademoiselle SEVENO Françoise
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SIMONNEAU Pascal
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur SOS Alain
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur SOULARD Stéphane
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame SPIRE Sylviane
Conseiller Qualité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SUPIOT Stéphane
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur TANGUY Daniel
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur TARDY Eric
Gestionnaire de flux, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur TESSIER Patrick
Mécanicien, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur THIETRY Denis
Analyste Développeur 3, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
- Madame THIMOLEON-COUTAND Maryline née THIMOLEON
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur THOMAS Gilles
Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.
- Monsieur THOMAS Olivier
Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur TIERCELIN Alain
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur TIGNON Gérard
Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN, LA ROCHE SUR YON.
- Monsieur TOQUET Alain
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur TRICOIRE Yannick
Mélangeur, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur TROHEL Patrick
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).
- Monsieur TROUSSEL Joël
Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.
- Monsieur TULOUP André
Chef Magasin, C. MENDES, ANGERS .
- Madame VALAIN Fabienne
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur VANNIER Gilbert
Responsable des Achats, C.I.M.M., CANDE.
- Madame VASLIN Marie-Odile
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame VEGER Annie née GUIMBRETIERE
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
- Madame VERDON Martine née MOREAU
Assistante Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame VERON Martine
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur VIDEIRA RODRIGUES CASTANHEIRA Agostinho
Cariste, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VIERON William
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur VIGNERON Thierry
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc
Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Madame VINCELOT Régine
Responsable de Service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame VINCENT Marie-Hélène
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur VINET Laurent
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VION Frédéric
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VOLKOFF Serge
Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AGLAVE Jean-Paul**
Technicien Télécom, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Madame ALBERT Michelle
Hotesse d'Accueil, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur ALDEBERT Laurent
Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur ALLARD Jean-François
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur AMADEL Mohammed
Electricien Agent de Maintenance - Gardien, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)
Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur ASSERAY Jean
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUDUSSEAU Robert
Responsable Risques et Qualité Développement, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE,
NANTES.

- Madame AUROY Evelyne
Laborantine, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.
- Monsieur BABIN Dominique
Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame BACAL Brigitte
Responsable de Service, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.
- Monsieur BAHUAUD Serge
Chauffeur Manutentionnaire - Chef de Tir, NITRO-BICKFORD, PARIS.
- Monsieur BAIN Yannick
Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Madame BALLÉ Arlette
Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BARRE Jean
Chauffeur Livreur, NITRO-BICKFORD, PARIS.
- Monsieur BAULAT Jean-François
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.
- Monsieur BAUNE Michel
Opérateur Travaux, CISE TP CENTRE OUEST, TOURS.
- Monsieur BEAUFILS André
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur BEAULATON Jean-Marie
Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur BEGNON Jacques
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Madame BELAACHET Marie-Annette
Agent de Bureau Technique Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, ANGERS.
- Monsieur BELLANGER Jean-Pierre
Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
- Monsieur BELLEGUIC Yves
Informaticien, SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE, COURBEVOIE.
- Monsieur BELLEIL Yves
Technicien d'Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur BELLIER Claude
Agent Technique d'Affichage, JCDECAUX S.A., SAINT-HERBLAIN .
- Monsieur BERANGER Lionel
Peintre, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Monsieur BERGE Bernard
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur BERGER Daniel
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BERGERE Alain
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
- Monsieur BERSON Michel
Cadre, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Mademoiselle BERTEAU Myriam
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame BERTHELOT Marie
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame BERTRAND Martine
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame BERTRAND Thérèse
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Monsieur BESNARD Claude
Cadre, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE
(Agence de Nantes).
- Madame BEZIAU Sylvie
Technicien Administratif, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.
- Madame BEZIE Martine
Repasseuse Fer , C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur BIDON Patrice
Gestionnaire d'Equipement, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur BIGEARD Jacques
Chef d'Atelier, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BINDNER Bertrand
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur BLANVILAIN Michel
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur BLOT Dominique
Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Madame BODET Jacqueline
Gestionnaire de Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur BOISSEAU Philippe
Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.
- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick
Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BOITTIN Pierre
Responsable Département Achats et Logistique, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE,
NANTES.
- Madame BOIVIN Evelyne
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur BOIVIN Noël

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BOMBLED François
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame BOUCHARD Catherine née BOULDAY
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Madame BOUCHET Marie-Françoise
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURDET Philippe
Chimilste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BOURGEUS André
Opérateur Laboratoire, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur BOURGOGNE Raymond
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame BOURLIER Lucette
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURNEUF Claude
Chauffeur Livreur, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur BOURREAU Régis
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame BOUSSAULT Catherine
Conseillère de l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame BRACHET Anne-Marie
Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur BRAULT Noël
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur BRETONNEAU Dominique
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BROSSET Gilles
Ouvrier d'Entretien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BULTEAU Marie-Thérèse
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Mademoiselle CADOT Germaine
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame CAILLEAU Marie (En retraite)
Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLON François
Technicien Maintenance, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame CARO Joëlle
Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Madame CESBRON Martine
Employée, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame CHANTRON Catherine
Polisseur Bijoutier, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur CHAPEAU Alain
Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Madame CHAPELLE Cécile
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHARRIER Gilbert
Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHATRY Monique
Secrétaire, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CHAUVIGNE Patrick
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur CHAUVIN Daniel
Responsable Logistique et Performance Fournisseurs, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur CHAUVIN Jean-Paul
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHEDANE Agnès
Agent Administratif Comptable, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHEIGNON Patrick
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHEREAU Claude
Technicien de courrier, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHEROT Claude
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame CHESNEAU Ghislaine
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CHEVALIER Yves
Ouvrier, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CHEVALLARD Patrice
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Mademoiselle CHEVREUX Carole

Clerc de notaire, NOTAIRES ASSOCIES DIMA-TREUTENAERE ET SLADEK, SAUMUR.

- Monsieur CHEVRIER Jean-Marie
Cadre de l'Industrie, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHRETIEN Marie-Andrée
Opératrice de Ligne, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur CHUPIN Michel
Agent de Fabrication, Magasinier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame CLAVREUIL Monique
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame CLEMOT Maryvonne
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COLOMBO Brigitte
Employée de bureau, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur COMBOT Jacques
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CONTIVAL Jean-Paul
Directeur Commercial, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame COUBARD Huguette
Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame COURTIN Chantal
Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CRASNIER Daniel
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame CROCHET-GAGNEUX Raymonde
Employée, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.

- Monsieur CROMIER Didier
Chef d'Atelier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame CRONIER Maryvonne
Directrice, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame DALLET Martine
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAVIAU Jean-François
Ouvrier Plombier-Chauffagiste, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur DAVID Jean
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE CUEVAS Bernard
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame DEBORD Martine
Comptable, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame DELAUNAY Dominica

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEMAS Hubert
Ouvrier, BONNA SABLÀ RÉGION OUEST, LAVAL.

- Monsieur DENECHERE Didier
Responsable Extrusion, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DENY Bernard
Agent de Maîtrise "Logistique", ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.

- Madame DERSOIR Marylène
Agent Technique Hautement Qualifié, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur DEVAUX Luc
Chef des Ventes Régional, GEMEY MAYBELLINE GARNIER, SAINT-OUEN.

- Monsieur DI PALMA Angelo
Agent Technique Dalis, CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur DIBON Jean-Luc
Inspecteur du Recouvrement, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Monsieur DIXNEUF Yves
Cadre informatique, BULL, NANTES.

- Madame DOLBEAU Annaïck
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur DOLLE Philippe
Conseiller en Gestion Vie , AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur DORGERE Bernard
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame DRAPET Marie
Acheteur Leader Groupe, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur DUPE Marc
Contrôleur Qualité, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame DURAND Marie-Françoise
Aide-comptable, SMURFIT KAPPA FRANCE, CLISSON.

- Mademoiselle DURAND Patricia
Assistante de Rédaction, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Monsieur EMERIAU Patrick
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Monsieur FAURE Daniel
Secrétaire Général, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur FILLION Didier
Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur FILLON Joël
Opérateur de Fabrication Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur FONTANIVE Jean-Louis

Technicien Maintenance Sécurité, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur FOUASSIER Denis
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FOURNEL Patricia
Employée, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FOURNEL Patricia
Employé, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FRERE Françoise
Manager de Secteur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FRESNAIS Marie-Thérèse
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame FROMENTEAU Dominique
Assistante Conditionnement, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur FROUIN Marc
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GAILLARD Maryline
Mécanicienne , C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur GANDON Michel
Technicien Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GASNIER René
Technicien Informatique, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GASTINEAU Roger
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur GASTON Gilles
Inspecteur d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur GATEPAILLE Michel
Ingénieur Achats, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GATINEAU Jean
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAUBERT Jean-Noël
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GAZEAU Françoise
Collaboratrice Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur GERARD Jean-Claude
Ouvrier, SELCO, COMBREE.

- Monsieur GERGAUD Alain
Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur GILLES Christian
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur GIRAUD Jean

Responsable Qualité, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GIRAUD Jean-Claude
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GIRAUD Yannick
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Madame GIRAULT Françoise
Gestionnaire Logistique Appros, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GODEFROY Philippe
Responsable Transports, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur GODREAU Lionel
Formateur, AFPA, LA ROCHE/YON.

- Monsieur GOLMARD Alain
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur GOMIS Dominique
Ouvrier, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur GOUIN Patrick
Technicien Matériel, HUMBERT ET CIE, LES PONTS-DE-CE.

- Madame GOURMAUD Roselyne
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRAVOUEILLE Claude
Peintre, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle GRIMAUX Françoise
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Mademoiselle GRIVET Jocelyne
Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Madame GROHARD Chantal
Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur GUENARD Patrick
Contremaître Fabrication, BONNA SABLA , SAINT-BARTHELEMY .

- Monsieur GUENEAU Dominique
Gestionnaire entreprise, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur GUIBERT Louis-Philippe
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GUIHARD Bruno
Agent Administratif Emballages, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trelaze).

- Monsieur GUILBERT Dominique
Technicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur GUILLEMET Michel
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur GUILLOTEAU Eric
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Mademoiselle GUILLOTEAU Marie
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur GUIMON Didier
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GUINEBRETIERE Marie-Christine
Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GUITTON Annick
Secrétaire Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Monsieur HAMON Marcel
Leader Outillage, VALEO VISION, ANGERS.

- Mademoiselle HELLAL Yamina
Employée de bureau, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame HEURTEMATTE Marie-Christine
Secrétaire Assistante, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame HOUSSARD Renée
Employée Libre Service, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur HUMEAU Jean
Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame JACQUES Martine
Assureur, MAAF ASSURANCES, NIORT (Agence de Cholet).

- Madame JAGUENEAU Claudie née HUET
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE (Agence de Nantes).

- Monsieur JAUNEAU Michel
Bijoutier , PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur JEAN Gilles
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur JEGU Jean-Luc
Chef d'Equipe , PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET (Agence de Angers).

- Monsieur JOBARD Michel
Agent de Fabrication, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle JOLLET Catherine
Technicien Enquêteur du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur JOLY Charles
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Mademoiselle JOLY Monique
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame JOURDA Ghislaine
Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BOBIGNY CEDEX.

- Monsieur KERN Frédéric
Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur L'HOSPITALIER Pierrick
Chargé de mission, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Madame LACQUEMENT Mireille
Conducteur de Ligne Automatisée, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur LAMBRUN Jacky
Agent de Quai, DUSOLIER CALBERSON, CHOLET.
- Monsieur LAMOUREUX Pierre
Agent de Transports, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Madame LANDAIS Evelyne
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur LANDAIS Jacques
Chauffeur Qualifié, OGF, PARIS.
- Monsieur LANDREAU Yannick
Menuisier Maître Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur LAUNAY Philippe
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame LAURENT Catherine
Réfèrent Technique Risques Professionnels, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Madame LE CROM Martine
Assistante Département Carcasses, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur LE FOLL Jean
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Monsieur LE GALL Dominique
Préparateur de Fabrication, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
- Madame LE GARFF Nicole
Déléguée Médicale, EXPANSCIENCE LABORATOIRES, COURBEVOIE .
- Monsieur LE GOFF Christian
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
- Madame LEBLANC Françoise
Assistante Commerciale, PICHARD-BALME, SAUMUR.
- Monsieur LEBOUC Thierry
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur LEBOUCHER Patrick
Cadre, LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.
- Madame LEBRETON Marie-Dominique
Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur LEBRETON Yves
Peintre en Bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur LECLOUT Michel
Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LEGUY Guy
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LELIEVRE Marinette
Employée Qualifiée, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame LELOU Odile
Employée de Bureau, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS (Agence de Angers).

- Monsieur LENOIR Marc
Chef d'Equipe - Peintre en bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEPRETRE Gérard
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame LEROUX Annie
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur LEROUX Michel
Souscripteur en Assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.

- Monsieur LIBEAUT Christian
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame LIVET Marie-Christina née PINEAU
Assistante des ventes, ELIS, AVRILLE.

- Madame LORILLEUX Lydie
Assistante Services Généraux, LARIVIERE, ANGERS.

- Madame LORPHELIN Brigitte
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur LOUVIGNY Denis
Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Mademoiselle LUMINEAU Anne-Marie
Agent des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur MACE Joseph
Contrôleur Final, MANITOU, ANCENIS .

- Madame MAHOT Chantal
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame MAINGUY Jacqueline
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur MALINGE Jean-Paul
Oenologue, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MANCEAU Christian
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame MANCEAU-BONNET Françoise
Chargée de Missions en Comptabilité, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
- Monsieur MARGOTTET Patrick
Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).
- Monsieur MARIENKOFF Christian
Représentant, L'OREAL PARIS, PARIS.
- Madame MARTIN Jocelyne
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Monsieur MARTINEAU Jean-Loup
Technicien des Métiers de la Banque, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE (Agence de Nantes).
- Monsieur MASSEROT Gilbert
Responsable Agence, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur MATHE Patrice
Technicien de Maintenance, GEVAL, NANTES.
- Monsieur MAVEAU Serge
Gestionnaire Système Local d'Information, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur MAZET Jean-Claude
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur MAZIERE Yves
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur MENARD Daniel
Technicien Maintenance, MANITOU, ANCENIS .
- Madame MERLANT Claudine
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).
- Monsieur MOREL Thierry
Mécanicien, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur MOUCHARD Patrice
Responsable de Groupe, STREGO, ANGERS.
- Monsieur MOUILLE Bernard
Ingénieur Commercial, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.
- Madame MUSSET Marylène
Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur ONILLON Jean-Yves
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORAIN Christian
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORILLARD Guy
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame PAYMAL Monique née GOURAUD
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur PEAN Joël
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur PEGLION Patrice
Ingénieur Réseau, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur PERARD Alain
Agent Technique, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.
- Monsieur PERONNET Louis
Technicien en Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame PERRAY Gisèle
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame PERRIN Véronique
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur PERROTEAU Bernard
Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.
- Monsieur PERTUE Jean-Pierre
Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Madame PETIT Nicole née AMIOT
Employée Libre Service, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Cholet).
- Madame PETIT Patricia
Assistante, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur PICHOT Cyriaque
Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Madame PIE Béatrice
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIE Georges
Responsable Magasin Maintenance, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIERRE Bruno
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame PIET Marie-Hélène
Mécanicienne en Confection, C.W.F, LES HERBIERS .
- Monsieur PINEAU François
Souscripteur Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur PITHON Luc
Mécanicien T.P., M3, CHOLET .
- Monsieur PITHON Yannick
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur PITON Jean-Yves
Opérateur de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.
- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur PLASSAIS Guy
Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur PORCHER Jean
Jardinier Espaces Verts, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur POTET André
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Madame PRAUD Michèle
Assistante, ARGEDIS, SAINT-AVERTIN.

- Monsieur PRODHOMME Joël
Conseiller de Clientèle, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Madame PUGLIESE Jocelyne
Secrétaire, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RALLE Alain
Manager Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RAMAGE Brigitte
Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RAMAGE Rémy
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RAVENEAU Jean-Yves
Agent de Maîtrise, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.

- Madame RENARD Marylène
Secrétaire, STREGO SA, SAUMUR .

- Madame RENAUD Claudine
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RENAULT Gérard
Chef de Centrale, LAFARGE BETONS DE L'OUEST, SAINT-HERBLAIN.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Alain
Magasinier Cariste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur RETHORE Joël
Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur REVEILLERE Emmanuel
Responsable Atelier, NICOLL, CHOLET .

- Madame RICHARD Christiane
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RICOU Yannick
Employé de Production, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur RIGAUDEAU Jean-Pierre
Cariste, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.

- Madame RIGNY Marie-Anne
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame RIMBAULT Colette
Conseiller Système d' Informations, CAF DE LA SARTHE, LE MANS.

- Monsieur RIOLINO Jean-René
Opérateur, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Monsieur ROBERT Christian
Conducteur de Travaux, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Madame ROCHE Monique
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur ROLAND Bruno
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame ROULET Annie
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Monsieur ROUTEAU Serge
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame ROUX Mariline
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame RYSTAU Françoise
Employée Courrier, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Monsieur SABIN Guy
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SAGOT Jean-Claude
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame SALMON Marie
Responsable Administrative du Personnel, CELIA, CRAON.

- Monsieur SANZAY Christian
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SAULOUP Hervé
Magasinier, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur SEJOUR Jean-Luc
Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur SEJOURNE Bernard
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SEJOURNE Jean-Claude
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur SICOT Gilles
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur SIMON Alain
Responsable Après-Vente, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur SOS Alain
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame SOURIAU-TAVET Josiane née SOURIAU
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur SOURICE Roger
Technicien des Métiers de la Banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur SUPIOT Alain
Chauffeur, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
- Monsieur SUZANNE Jackie
Verrier, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.
- Monsieur TALLIER Jacques
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur TANGUY Daniel
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur TAVENARD Pierre
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame THARREAU Martine
Mécanicienne , C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur THIMOLEON Christian
Conducteur Finition N3, AR CARTON, CHOLET.
- Madame THOMAS Isabelle née ROBIN
Employée, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.
- Mademoiselle TROTTIER Annick
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame TROTTIER Chantal
Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
- Monsieur TROUILLEAU Jacky
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur TROUSSEL Joël
Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.
- Monsieur TUAL Yannick
Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Madame TUFFREAU Marylène
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur TURPIN Alain
Chef d'Ordonnancement/Fabrication, C. MENDES, ANGERS .
- Madame VASLIN Marie-Odile
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame VERGARA Dominique (En retraite)
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur VILELA CARNEIRO Manuel
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc
Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Monsieur VITOUR Dominique
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur XAVIER Jack
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame YVARD Annie
Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur ZENIT Pascal
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ALLARD Joël (En retraite)
Cadre Travaux Principal, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX (Agence de Cholet).

- Monsieur ASSERAY Jean
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUMONT Joseph
Correspondant du Système d'information, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur AVRIL Jacques
Technicien Leader, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BAHUAUD Yves
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BARAISE Didier
Adjoint au Directeur, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame BARBAUD Maryvonne
Assistant Communication, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Guy-Marie
Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Jacky
Opérateur de Fabrication , ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur BARRE Christian
Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Monsieur BASSET Claude
Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame BASTARD Paulette
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur BAUDOIN Christian
Vendeur, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BAUDRIER Brigitte

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame BEAUMONT Jacqueline (En retraite)
Employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Monsieur BEILLION Michel
Soudeur Niveau 2, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur BELOT Patrice
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Madame BENETEAU Christiane (En retraite)
Gestionnaire Contrôle des Risques Prestations, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur BERGER Claude
Agent Technique d'Atelier , BULL, ANGERS.

- Madame BERTEN Chantal
Déléguée de l'Agent Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame BERTHELOT Annie
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BERTHELOT Michel
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BIARD Philippe
Monteur Electricien, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BIDAUD Christian
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur BLANCHET Christian
Technicien, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BLANVILAIN Michel
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame BODIN Jacqueline
Responsable Administrative Services Généraux, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur BODINEAU Paul
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur BOEUF Antoine
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Madame BONDU Martine
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Mademoiselle BOUCHER Christiane
Employée, CM-CIC SERVICES, NANTES.

- Madame BOUTEILLER Marielle
Technicien Informatique, JEHIER, CHEMILLE.

- Madame BOUTEILLER Micheline
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur BREDIN Maurice

Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BYZERY Michel
Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame CADEAU Elisabeth
Secrétaire, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame CAILLEAU Marie (En retraite)
Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.

- Madame CAMUS Martine
Gestionnaire Ordonnancement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame CARPENTIER Denise
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame CARRE Marie-Annick
Ouvrière, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Madame CARRILLO Marie-Thérèse
Opératrice Fabrication, SAS MARIE, CHACE.

- Madame CARTEAUX Dominique née PRIOU
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CELLIER Christian
Mécanicien, RENAULT RETAIL GROUP, ANGERS.

- Madame CHABAUTY Jeannette
Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur CHAGNEAU Michel (En retraite)
Dessinateur , ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur CHAPEAU Alain
Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur CHAUVIERE Philippe
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHAUVIGNE Patrick
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame CHENE Christine
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur CHENU Christian
Responsable Exploitation, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur CHEROT Claude
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur CHEVALIER Gérard
Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame COCHET Marie

Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Madame CORCY Martine
Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur CORMERAIS Jean-Paul
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur COTTEVERTE Jean-Claude
Attaché Commercial, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame COULOMNIER Yvette
Technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur COUTAULT Daniel
Chauffeur d'Engins, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Monsieur DAVIAUD Gérard
Dessinateur Etudes et Développement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DELESTRE Jean
Opérateur Régleur, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur DEMPURE Dominique
Electromécanicien, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Madame DERSOIR Dominique
Secrétaire, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur DESSIER Michel
Maçon, JOUSSELIN CONSTRUCTION, CHAZÉ-HENRY.

- Monsieur DEVOS Joël
Responsable Outillage, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DIAS Manuel
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DUPAS Guy
Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur DUPONT Joël
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DURAND Alain
Cariste, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU .

- Madame DURANDET Joëlle
Assistante Achats, NICOLL, CHOLET .

- Mademoiselle ESNAULT Elisabeth
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FOYEN Alain
Employé de banque, BNP PARIBAS, NANTES.

- Monsieur GABET Alain
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame GABORIAU Yvette

Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GABORIT Christian
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GAINARD Marcel
Conducteur de Travaux , EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur GALLAND Jacques
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame GARNIER Annie
Cadre Administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GAUDICHES Martine
Conseiller en Gestion Vie, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame GERVAIS Marie-Thérèse
Technicien Conseil, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur GILLOT Jean-Louis
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur GINDER Marcel
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Mademoiselle GIRARD Martine
Assistante, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GOISNARD Jean-Marie
Responsable de Secteur Maintenance , EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur GOLMARD Alain
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRIT Daniel
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GUERIN Marie
Technicien Administratif Ventes, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GUERY Pierre
Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur GUIBERT Bernard
Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur HAMARD Patrick
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame HAREL Danielle
Employée, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame HIAUME Blandine
Responsable Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur HUAU Alain

Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame HUCHON Anne
Secrétaire, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur HUCHON Philippe
Comptable, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur HUMEAU Jean
Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur JOBARD Daniel
Chargé d'Affaires, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame JOUIN Claude
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame KERHERVE Lise
Secrétaire de Direction, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Madame KOHUT Denise
Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur LALLERON Patrick
Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame LE BOURHIS Madeleine
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LE GUILCHER Eugène
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame LE MAO Annick
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame LEBLET Marie
Agent de Fabrication, ARIC, AUBERVILLIERS.

- Madame LEBRUN Jeanne (En retraite)
Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur LECLERC Bernard
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame LEFORT Colette née BOUVET
Chargé de Clientèle Particuliers, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Monsieur LEFRANC Albert
Electricien, JURET, ANGERS.

- Madame LEMAIRE Josiane
Aide-Comptable, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur LEMESLE Louis
Assistant Qualité, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEROY Hervé
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur MACE Marcel
Préparateur Encres et Clichés, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur MAGNE Michel
Magasinier, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame MAILLET Martine
Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame MALINGE Marie-Hélène
Gestionnaire Service Clients, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame MERCEREAU Cécile
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame METEAU Louissette
Opérateur Emballage, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MEUNIER Alain
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MONTAGUD José
Analyste programmeur, BULL, ANGERS.

- Monsieur MONTAIS Jean
Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MORA Joël
Technicien Imprimerie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur MOREAU Gilles
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MOREAU Jean-Claude
Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame MORESVE Annick
Employée d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame MORESVE Annick née DURAND
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame MORIN Mauricette (En retraite)
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame NEVEU Yvette
Patronière Gradueuse, C. MENDES, ANGERS .

- Madame NOURRY Monique
Contrôleuse de Produits Finis, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur ONILLON Guy
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur ONILLON Jean-Yves
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur ORAIN Christian
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur PEAN Joël
Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .
- Monsieur PECAULT Joël
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).
- Madame PEIGNE Chantal
Agent Administratif Achats, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PENDANS Michel
Responsable Secteur Coupe et Préparation, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame PERROCHON Marylène
Machiniste, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame PINARD Chantal
Agent de Fabrication, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur PINEAU Alain
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur PIOCHON Jacky
Cariste - Préparateur de Commandes, ACKERMAN, SAUMUR.
- Monsieur PITON Yves
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
- Madame PLEUEN Françoise
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur POCHE Bernard
Technicien Comptable, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame POIRRIER Marie-Claude
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame POITEVIN Jacqueline
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Madame POMMIER Françoise
Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur POURIAS Yves
Conseiller Prescription Immobilier, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Monsieur PRAS Jean
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur RAGUENEAU Marc
Monteur, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur RAGUENEAU Serge
Technicien d'Installations, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame RAMBEAU Paulette
Employée, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.
- Madame RAVALET Marie-Ange
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur RAVALLEC Yves
Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
- Monsieur REAULT Jean-loup
Gestionnaire Assurances², HARMONIE MUTUALITE, PARIS.
- Monsieur REGNIER Guy (En retraite)
OP Services Techniques Méthodes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame REIGNER Christiane
Opérateur Fabrication 2ème échelon, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur REMOUE Alain
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur RENAULT James
Mécanicien PL, SDVI, SAINT-JEAN-DE-LINIERES.
- Madame RETAILLEAU Jocelyne
Technicien Prestations Maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Madame RICHARD Annick
Interface Informatique, CNAMTS, ANGERS.
- Madame ROCHE Monique
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Mademoiselle ROTUREAU Annick
Agent Technique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur ROY Joël
Contrôleur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Madame RUAULT Bernadette
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur SANZAY Christian
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.
- Monsieur SOURICE Bernard
Chef d'Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur TERRIEN Pierre
Mouliste, NICOLL, CHOLET .
- Madame THENIER Alexiane
Chef du Contrôle, C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur TROTTIER Michel
Technicien Outilleur, VALEO VISION, ANGERS.
- Madame UZUREAU Geneviève
Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur VENDEE Jean-Pierre
Acheteur - Approvisionneur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 28 juin 2010
Pour le Préfet absent,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ATHIMON Patrice**

Responsable Administratif et Financier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur AUZUREAU Fabrice

Technicien Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BALAVOINE Christophe

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BARBEAU Nadège

Opérateur d'Ensachage, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBEAU Yves

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBIN Laurent

Analyste Ressources Humaines, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNICOT Yannick

Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Mademoiselle BIRAUD Sylvie

Opérateur de Parage N1, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame BLANCHARD Rachel

Responsable Secteur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BONDU Philippe

Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOURIGAULT Emmanuel

Employé Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOUYER Christian

Ouvrier d'Entretien, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BREHERET Bruno
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BREVET Denis
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BRIAND Philippe
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur BRUNET Dominique
Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur BUREAU Jean-Louis
Ouvrier Agricole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BURGEVIN Didier
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur CADEAU Laurent
Cadre Gestionnaire, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur CARADEC Bertrand
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur CHARBONNEL Guy
Plombier Chauffagiste, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame CHARBONNIER Marie-Hélène
Personnel à Domicile, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur CIRET Jean-François
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur DANJOU Jean-Marc
Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Madame DELPHIN Eliane
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame DERENNE Dominique
Conseiller Financier, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Mademoiselle DODIN Catherine
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Mademoiselle DODIN Patricia
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur DOUEZY Gérard
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur DUMOULIN Jean-Pascal
Chauffeur Longue Distance, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur DUTERTRE Franck
Chef de Projet Recherche et Développement, GASTRONOME LE BIGNON, LE BIGNON.
- Monsieur EDIN Patrick
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur ESNAULT Gilles
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur ETOURNEAU Patrice
Responsable d'Elevage, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame FARDEAU Pascale
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE
- Madame FREMY Nadeige
Correspondant à l'Accueil, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur FROGER Alain
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GASNEAU Philippe
Surveillant Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame GAUDIN Guylaine
Chargée de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur GIRON Stéphane
Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Monsieur GOUJON Olivier
Technicien, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GRANNEAU Thierry
Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE
- Monsieur GRATON Abel
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GRIMAULT Sylvain
Magasinier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame GUERIN Laurence
Comptable, ASCEFIGA, LE MANS.
- Madame HAY Nathalie
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur HAY Olivier
Agent de Maîtrise, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame HINGANT Martine
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur HUDON Eric
Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Madame HULIN Monique
Opérateur de Parage N2 , COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur JACOB Maurice
Inséminateur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur JANVRIN Benoît

Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JEANNETEAU Jean-Marc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOUSSET Pascal

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame KERAUTRET Isabelle

Chargée de Developpement Multicanal, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAMBERT Joseph

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Mademoiselle LE FLOHIC Isabelle

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame LEHEE Sandrine

Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LESAGE Chrystèle

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEVEQUE Bertrand

Responsable Secteur Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur LHUMEAU Jean-Louis

Ouvrier Qualifié - Conducteur Poids Lourds, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LHUMEAU Olivier

Ouvrier, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LORY Claude

Responsable Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MARECHAL Sophie-Danièle

Analyste Conformité, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARTIN Christian

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur METIVIER Dominique

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MILLET David

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur MONTALIER Loïc

Plombier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MOREAU Evelyne

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MOREL Brigitte

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MOUTAULT Patrice

Conseiller Commercial, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur PANNEAU Christophe

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PARSONS Charles
Responsable Commercial, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame PAVAGEAU Cécile
Assistante Commerciale, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Mademoiselle PIDANCE Patricia
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PLIER Jean
Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur RATEAU Régis
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIBAULT Pascal
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIVET Olivier
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAILLANT Dominique
Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame SEIGNEURIN Nathalie
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur THUAU Philippe
Conseiller Privé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur TIJOU Laurent
Ouvrier, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre
Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame VINATIER Chantal
Opérateur de Triage et de Conditionnement, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VRIGNAUD William
Conseiller Financier, C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE, NANTES.

Article 2: La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ASFAUX Gilles**
Expert PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur AVRIL Jacky
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BEAUCHAINE Eric
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BOSSE Pierre-Marie
Technicien des Services Généraux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BOUIN Jean-Luc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BRARD Joël
Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur CHANET Xavier
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FRANCOIS-HAUDECOEUR Catherine
Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FROGER Alain
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOVELIN Eric
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LEROUX Marie-Odile
Responsable Département ASS, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LIVENNAIS Thérèse
Technicienne Administrative, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MORIN Dominique
Responsable Secteur Travailleurs Sociaux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame MUSSET Ginette
Agent Administratif, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur OLLIVIER Dominique
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RATEAU Régis
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame RENOUX Lydie
Téléassistante Agence Multimédia, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROUTHIAU Marie-Françoise
Agent Administratif, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame SOLAS Françoise
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur TRICOIRE Joseph
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre
Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VOVARD Jean-Bernard
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur AILLERIE Christian**
Responsable Système d'Information, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur BIZEUIL Marcel
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BREGEON Marie-Hélène
Secrétaire, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur BRETECHE Michel
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur CAILLE Gérard
Responsable Centre Allotement, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Alexis
Chargé de Recouvrement, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CAILLERE Michel
Commercial 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CHEVREUX Christian
Chargé de Mission, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame DEBIAIS Monique
Assistante de Direction, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur DUFFAY Jacques
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FOYER Danielle
Assistante Sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FREZOULS Patrice
Conducteur Installation 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Madame GRIMAUD Martine
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur JONCHERE Bruno
Commercial 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Madame JOUIN Marie-Christine
Assistante Bancaire, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAZIOU Jacques
Assistant Logistique, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LELIEVRE Jean-Claude
Responsable de Service, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur MALINGE Jean-Pierre
Responsable Lisa, TERRENA POITOU, CHASSENEUIL DU POITOU.

- Monsieur MEREAU Jean-Yves
Maître Ouvrier, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur OLLIVIER Dominique
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame PORUBSKY Marie-Claude
Assistante Commerciale, CLAUSE , PORTES LES VALENCE.

- Monsieur QUERET Bernard
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame REVON Micheline
Assistante Commerciale, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SOUTIF Claude
Chaudronnier - Soudeur, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur THENIE André
Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AUDIGANE Gilbert**
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BATARDIERE Daniel
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNIER Patrice
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BESNIER Annick
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BLATIER Gérard
Technicien de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BORDREAU Paul
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BOUTIN Christiane
Technicien Spécialisé Ressources Humaines, TERRENA , ANGERS.

- Madame FOUILLET Jocelyne
Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GENEVRIER Marie-Christine
Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GERNIGON Evelyne
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame HERVE Catherine
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LE BARS Arlette
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LUCAS Hervé
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARY Paul
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MORIN Marylise

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame NAURAIIS Jacqueline
Assistante Technique, CLAUSE , PORTES LES VALENCE.

- Madame RIVOAL Marie-Hélène
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROBERT Marie
Comptable Auxiliaire, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur ROBIN Jacky
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur ROY-BACHET Jean
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame RUAULT Nicole
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame SAMSON Jacqueline
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAMSON Patrick
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SECHER Joseph
Contrôleur de Gestion 1er Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur TERRIEN Alain
Chef de Service, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur THESNIERE Gérard
Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame THOMAS Brigitte
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur VASLIN Gérard
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ANGERS, le 28 juin 2010

Pour le Préfet absent,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale.
Promotion du 14 juillet 2010;

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1er: Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur LIGOT Maurice
Ancien Maire, MAIRIE de CHOLET

- Monsieur MANDRET Jean-Luc
Ancien Conseiller et Adjoint, MAIRIE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

Article 2.- Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur ALIX Bruno
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur ALLARD Jean
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Madame AMONEAU Christine
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame AMY Sylvie
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANDROUIN Solange
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANNAIX Joëlle
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur APREMONT Joël
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame ARIAL Nicole
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur AUBRY Marc
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame AUBRY Nadine
Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur AUDET Hugues
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur AUDOUIN Jean-Pierre
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame AULER Colette
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur AURIEL Raymond
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur AURIOU Gilles
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur AUVINET Miguel
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Madame AVRIL Fabienne
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BABIN Philippe
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BACHELOT Daniel
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BACHELOT Patrice
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAFFOUR Pascal
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAHAMED Jean-Paul
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BAILLARGEAU Anita
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BARBE Pascal
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BARON Dominique
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BARRE Marie-Josiane
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur BARRE Maurice
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BARREAU Philippe
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE

- Madame BAUDRY Catherine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAULU Philippe
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAUMARD Gérard
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BAZILE Luce
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Madame BEAUMONT Sylvie
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARD Alain
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARD Patrick
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARDON Daniel
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BERRUE Jean-Paul
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BERTRAND Isabelle
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BEUNARDEAU Béatrice
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BEZIE Jean
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BIGNON Michel
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
- Monsieur BLANC Claude
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BLANVILLAIN Pascal
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BLANVILLAIN Sylvie
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BOCHEREAU Chantal
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BODY Jean-François
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOIDEVEZI André
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOISSINOT Gérard
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BOIVIN Monique
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BOIZUMAULT Jérôme
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BONE Jean-Luc
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BONNEAU Alain
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BONSERGENT Florence
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BORE Serge
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOS Michel
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOSSE Stéphane
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE de CANDE
- Madame BOSSIN Isabelle
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BOUCHEZ Claudine
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame BOULAY Renée (En retraite)
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BOURCIER Stéphane
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur BOURDAIS Jacques
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE de LAVAL
- Madame BOURGINE Valérie
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BOURREAU Alain
Technicien Supérieur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BOUTET Brigitte
A.S.E.M. 1ère Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
- Madame BOUVET Odile
Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNITE PEDAGOGIQUE de ST REMY LA VARENNE

- Monsieur BOUVIER Denis
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BOUVIER Michèle
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BRANCHEREAU Claudine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BRANCHEREAU Nathalie
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BREBION Michel
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BRILLET Nicole
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BROSSET Claudie
Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Monsieur BRUAND Didier
Contrôleur de Travaux Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
- Monsieur BRUN Christian
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BRUNET Jacqueline
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur BUREAU Jean-François
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame CAHIER Anita
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CAILLEAU Cécile
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CAILLEAUD Annie
Rédacteur, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
- Madame CAILLETEAU Lise
Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CARETTE Lydie
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CATELAND Louis-Noël
Médecin Hors Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
- Monsieur CHAILLOU Pascal
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CHALAIN Joël
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHALLET Johnny
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame CHARBUY Christine
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
- Madame CHARETIER Sylvie
Aide Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
- Monsieur CHATELLIER Michel
Adjoint Technique 2ème Classe, NANTES HABITAT de NANTES CEDEX 1
- Madame CHAUVEAU Sylvaine
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHENE Dominique
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de NANTES
- Monsieur CHENE Jean-Emmanuel
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHERBONNIER Chantal
Aide-Soignante Classe Supérieure, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
- Monsieur CHESNEAU Jean-Pierre
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHEVALIER Jean-Claude
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHEVET Christian
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE
- Madame CHEVET Martine
Adjoint Technique Territorial, MAIRIE de NOYANT
- Monsieur CHEVRIER Dominique
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHIRADE Evelyne
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHOTARD Isabelle
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur CHOUTEAU Gilles
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CIRET Catherine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CIVEL Bruno
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CLEMOT Claudine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CLOAREC Yannick
Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CLOLUS Michelle
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHENNEC André
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHET Stéphane
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CORBET Loïc
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORMERAIS Mariannick
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORNU Christine
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur CORNUAULT Marc
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COSNARD Gilbert
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUDRAY Gilles
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUET Alain
Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, MAIRIE de MOULIHERNE

- Monsieur COUSIN Michel
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUTANT Didier
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur COUTURIER Dominique
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame COUVREUR Odile
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CROCHERIE Isabelle
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CRUSSON Bruno
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CUEILLE Laurence
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CUREAU Noël
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DABIN Patrice
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DAVID Brigitte
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DAVID Evelyne
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION
- Monsieur DAVY Claude
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DE BOURMONT Pascale
Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DE LEYE Catherine
Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DECHARGERES Marie-Cécile
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEMOLLIENS Moïsette
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DENIS Loïc
Adjoint Technique 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DENIS Nadine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEROUARD Joëlle
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESBOUIS Pascal
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame DESMAN Fabienne
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESMAN James
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur DESMOTTES Jean-Luc
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESTOUCHES Jean
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEVANNE Marie-Noëlle
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DEVOUGE Laurent
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame DORDOIGNE Jocelyne
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DOUAUD Jacky
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DROCHON Francine
Assistante Maternelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET

- Madame DROUILLEAU Françoise
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DUPERRAY Olivier
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DUPONT Véronique
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur DURANT Didier
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DURANT Philippe
Ingénieur Principal Territorial, C.N.F.P.T. de PARIS

- Madame DURET Anita
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur EDET Alain (En retraite)
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ESNOU Christian
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .

- Monsieur FAUCILLON Alain
Chef d'Equipe du Nettoyement, MAIRIE de PARIS

- Madame FAVREAU Jeannine
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FERRE Hubert
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FEUVRAIS Alain
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FIEVRE Thierry
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur FONS Guy
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FONTAINE Michel
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe, MAIRIE de SAINT SYLVAIN D'ANJOU

- Monsieur FOUCAULT Philippe
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FOULIARD Michèle
Infirmière Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FOUQUET Sylvie
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur FOURMONT Frédéric
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur FOURRIER Gérard
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FRANCHETEAU Françoise
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GABILLARD Paul
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GABORIT Jacques
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GALISSON Roselyne
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GANDUBERT Jean-Marc
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GARNIER Simone
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GASNIER Patrice
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GASTECEAU Guy
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUDICHEAU Gabriel
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUDIN Fabienne
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUDIN Serge
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUTHIER Catherine
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GAUTIER Alain
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUTIER Isabelle
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUTIER Marie-Cécile
Puéricultrice Cadre de Santé Supérieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUTRET Eric
Contrôleur Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GELU Claude
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GENAS Emmanuel
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GENUITE Philippe
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GEORGET Yannick
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GICQUEL Katia
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GILBERT Alain
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GIRARD Daniel
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GOBIN Marie-Claude
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur GODET Alain
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GODIN Claude
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GOURDON Michel
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GOURMAUD Didier
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GRELLIER Claude
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GRELLIER Dominique
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur GRELLIER René
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GROSBOIS Alain
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUEDON Dominique
Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUERIN Pascal
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
- Monsieur GUERIN Patrick
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GUERIN Simone
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur GUERLET Christian
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUIBERT Michel
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GUIBRET Christiane
Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame GUIET Patricia
Aide-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame GUIGNARD Marie-Annick
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUIGNON Dominique
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GUIGNON Evelyne
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GUIHUR Pierrick
Adjoint Technique Principal 2ème Cl. Conducteur, COMMUNAUTE URBAINE de NANTES
- Madame GUILBAULT Roselyne
Ouvrière Professionnelle Qualifiée, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
- Monsieur GUILLO Bernard
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GUYON Claudine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HAMON Anne
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur HERGUE Gilles
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HERSARD Thierry
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HERVE Christophe
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HIBON-DESWARTE Corinne
Sage-Femme Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HUBERDEAU Anita
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur HUET Pierre
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HUMEAU Didier
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur HUMEAU Gérard
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HUMEAU Sylvia
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame HUMEAU Valérie
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur ILDEBERT Patrick
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JACOB Christian
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JACQUINET Pascal
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur JAMERON Philippe
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame JOUET Véronique
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame JOUIN Marie-Madeleine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JOUIN Yannick
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame JUBAULT Christiane (En retraite)
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de JARZE
- Madame JUCQUOIS Elisabeth
Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION
- Madame LACOSTE Agnès
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LAHAY Chantal
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LAHAYE Michel
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LANDAIS Marie-Dominique
Attachée Territoriale, MAIRIE de SOMLOIRE

- Madame LANDEAU Annie
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Madame LANDIE Eliane
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LANGEVIN Béatrice
Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur LANGLAIS Jean-Bernard
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LAUNAY Marie-Claude
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LAURENCEAU Pierre
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE DU PUISET DORE de LE PUISET DORE

- Monsieur LE BRAS Joël
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LE GARREC Muriel
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LE SAOUT Bernard
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBASTARD Bruno
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBLOND Didier
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Monsieur LEBREC Fabrice
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEBRUN Philippe
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEGEAY Lydia
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEGENDRE Philippe
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEGER Sylvie
Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame LEICHER Anna
Attaché de Conservation du Patrimoine, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEJEUNE-GUEGUEN Muriel
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEMEE Marie-Paule (En retraite)
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LEMESLE Christian
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LEPONT Anne
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)
Adjoint Administratif Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE
- Monsieur LEQUEUX Alain
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame LEROI Claudie
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LEROI Philippe
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LEROUEIL Jocelyn
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LESPAGNOL Bruno
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LESPES Catherine
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LICOIS Jean-François
Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame LORY Cécile
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE
- Madame LUCAS Laure
Attachée Territoriale, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOIR.
- Monsieur LUDIER Daniel
Agent de Maîtrise , CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LUDOLF Guy
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LUMEAU Daniel
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES
- Madame MAILLET Brigitte
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur MALLET Olivier
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MANCEAU Michel
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARCHAND Isabelle
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MAROLLEAU Mickaël
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARQUET Isabelle
Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de NANTES
- Madame MARTEAU Nathalie
Rédacteur Territorial, C.N.F.P.T. de ANGERS
- Madame MARTIN Françoise
Rédacteur Territorial, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
- Madame MARTIN Marylène
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MARTIN Patrick
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame MARTINEAU Suzanne
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARY Christine
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MASSIN-LE GOFF Guy
Conservateur du patrimoine chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MAULEON Rémi
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MAZE Jean-Louis
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame MENARD Chantal
Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame MERCERON Mireille
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur METAYER Stéphane
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur METIVIER Jean-Paul
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MIGNOT Daniel
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MIGNOT Didier
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MORICEAU Philippe
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de VERNAIL-LE-FOURRIER
- Madame NEAU Martine
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur NEAU Philippe
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur NOURRY Georges (En retraite)
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame OGER Sylvie
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame ORIEUX Martine
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PARAGE Joël
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PARIS Michel
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PERCEREAU Carole
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PERRIN Michèle
Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PETIT Yvon
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PETITHOMME Brigitte
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de ETRICHE
- Monsieur PICHEREAU Jean-François
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PIERRE Bernard
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PIET Jean-Marie
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PINEAU Christian
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PINSON Rémi
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PLACET Nathalie
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PLESSIS Sophie
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PLOUZENNEC Isabelle
I.D.E. Classe Normale, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
- Madame POHU Stéphanie
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur POIRIER Daniel
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur POIRIER Fabrice
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
- Monsieur PORCHER Alain
Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PORCHER Jean-Luc
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur POULAIN Daniel
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame POUPARD Marie-Chantal
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PRODHOMME Alain
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BECON-LES-GRANITS
- Monsieur PRODHOMME Dominique
Adjoint Technique 1ère classe, MAIRIE de CARQUEFOU
- Monsieur PRUD'HOMME Joël
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame PUCHAULT Evelyne
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur QUEMENER Hervé
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame QUEMENER Isabelle
Puéricultrice Classe Normale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame QUESNEL Nadine
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE
- Madame RABINEAU Isabelle
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de MEIGNE-LE-VICOMTE
- Monsieur RABOUAN Jean-Michel
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame RADENAC Sylviane

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAIMBAULT Odile
Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUD Joseph
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUMEL Josan
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAVELEAU Christelle
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur REBOURS Gilles
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RENAUD Thérèse
Aide-Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur RENOU Pascal
Directeur d'Ecole de Musique, CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de ANGERS

- Monsieur REVAULT Claude
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur REYNAUD Noël
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBAUT Chantal
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBERGER Josiane
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Annick
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RICHARD Bertrand
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Noëlle
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHOU Marie-Claire
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur RISSE Dominique
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RITOIT Monique
Aise-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur ROBERT Claude
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ROBIN Gérard
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame RONDEAU Marie-Claude
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur ROUGER Marc
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame ROUTHIAU Monique
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur ROYER Stéphane
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SABIN Philippe
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SALERNO Claudine
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SANS PASCUAL Manuel
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SANZ-PASCUAL Nicole
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur SANZ-PASCUAL Raphaël
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame SARRAZIN Myriam
Aide Soignante, CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL de LA ROCHE SUR YON
- Monsieur SECHER Jean-Claude
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES de ANDREZE
- Monsieur SIMON Didier
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de DURTAL
- Madame SIMON Josette
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SINEAU Claudine
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SINEAU Lucien
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame SOL Hélène (En retraite)
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SOLARI Isabelle

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur SOULARD Régis
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE DE CORON de CORON

- Monsieur SUBILEAU Rémi
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TALLOURD Bernard
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TATIGNE Mireille
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignements, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TERRIEN Bernard
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TESSIER Jean-Guy
Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame TEXIER-BICHON Ghislaine
Agent d'entretien, MAIRIE de LE COUDRAY-MACOUARD

- Monsieur THENOT Denis
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur THIBAULT Claude
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur THIBAULT Patrick
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THIODET Evelyne
Adjoint Technique 1ère Classe Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Monsieur THOMAS Bruno
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THOMAS Chantal
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de CANTENAY-EPINARD

- Monsieur THOMAS Jean-Claude
Agent de Maîtrise Principal, SIVM DE LONGUENEE de LE PLESSIS-MACE

- Monsieur TIFFOIN Christian
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TIJOU Jean
Contrôleur de Travaux Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TIJOU Marie
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE

- Monsieur TUDOUX Patrick
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VAILLANT Micheline
Adjoint Technique, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur VEAUX Frédéric
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
 - Monsieur VENNEVIER Philippe
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de MONTSOREAU
 - Madame VERGER Corinne
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Madame VERNON Maryline
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
 - Madame VERSILLER Catherine
Technicienne de Laboratoire Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
 - Monsieur VIAU André
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
 - Monsieur VIGNERON Bernard
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Madame VILCHIEN Maryse
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Madame VIRIEUX Marie-Claire
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Madame VOISINE Isabelle
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Médaille VERMEIL
- Madame ALLARD Marie-Françoise
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Monsieur AUDOUIN Loïc
Rédacteur Principal, MAIRIE de ECOUFLANT
 - Madame BARBIN Anne (En retraite)
Attaché Principal, MAIRIE DE MASSY de MASSY
 - Madame BARRAULT Brigitte
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Madame BARRON Geneviève
Attachée Territoriale, MAIRIE de ANDREZE
 - Monsieur BATALHA Freddy
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de CHOLET
 - Madame BEDOUET Jacqueline
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
 - Monsieur BLAITEAU Patrick
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure , CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BLANVILAIN Evelyne
Agent des Services Techniques, MAIRIE de COUTURES

- Madame BOISNEAU Chantal (En retraite)
Aide-Soignante Qualifiée 1ère Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur BOURGEOIS Daniel
Ingénieur Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Madame BRIN Véronique
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BRIODEAU Marie-Andrée (En retraite)
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame BROSSEAU Marie-Paule
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame BRUNEAU Françoise
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CADOT Marie-Claude
Rédacteur, MAIRIE de NOYANT

- Monsieur CALDIRONI Daniel
Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CESBRON Geneviève
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CHAUVAT Chantal
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame CHEVALIER Jocelyne
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame CHEVALLIER Françoise
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur COICAUD Bernard (En retraite)
Infirmier Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame COTON Catherine
Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DEFOSSEZ Marie-Elisabeth
Puéricultrice Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame DENECHÉAU Marguerite
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame DOUGE Martine
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame EBONGUE Françoise
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FOURY Philippe
Technicien Supérieur, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame GARREAU Brigitte
Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GASTON-CARRERE Catherine
Attaché Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GODINEAU Marie-Hélène
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GOGENDEAU Michel
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GONTARD Marie
Attachée Territoriale, MAIRIE DU PLESSIS MACE de LE PLESSIS MACE

- Madame GRANNEC Françoise
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GRIMAULT Josseline
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame GUAIS Régine
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUYOCHET-RABILLER Christine
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame HAIE Isabelle
Rédacteur Chef, MAIRIE de NANTES

- Madame HENRY Françoise
Secrétaire Médicale Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur HUBERT Alain
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HUDON Martine
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JABOL Eric
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JAVARY Dominique
Adjoint Administratif Territorial 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JOLLIVET Sylviane
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur LAFOND Patrick (En retraite)
Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOMTE Valérie
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOURT Dominique
Cadre Supérieur de Troisième Niveau, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEMASLE Emmanuel
Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEPAGE Christine
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEROY Véronique
Aide Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Madame LHOMMEDE Marie-France
Cadre de Santé, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT MATHURIN SUR LOIRE

- Madame LIBEAU Marie-Antoinette
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MADELINE Monique
Rédacteur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MAINGUY Bernadette
Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MARSEAU-ALLINDRE Claude
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MARTINEZ Marie-Claude
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MATHIEU Danielle
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MAYERAS MERIT Dominique
Technicienne de laboratoire Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur MEGE Thierry
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MENARD Thérèse
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur MONNIER Armel
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame MOREAU Catherine
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur NOYER Robert
Attaché Principal Territorial, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame PAQUEREAU Marie-Thérèse
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame PASZULA Patricia
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Classe, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame PESQUER Jacqueline
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PETITEAU René
Directeur Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PHILIPPE Gérard
Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PLOUX Jean-Pierre
Educateur APS 1ère Classe, MAIRIE de CHOLET
- Madame PONTILLON Evelyne
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur PRUD'HOMME Daniel
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur QUELAIS Pierre (En retraite)
Directeur Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
- Monsieur RABAGLIA Georges
Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
- Monsieur RICHARD Didier
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, S.M.I.C.T.O.M. de la Vallée de l'Authion de BEAUFORT-EN-VALLEE
- Monsieur ROBERT Philippe
Attaché Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
- Madame ROY Micheline
Adjoint Administratif Principal 1ères Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame SOULAIGRE Ghislaine
Maître Ouvrier Principal, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur TERRIEN Jean-Paul
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
- Monsieur THEZE Didier
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BRIOLLAY
- Madame VALE-LERAY Odette
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame VINCENT Françoise
Rédacteur Territorial, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

Médaille OR

- Monsieur AUNEAU Alain
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES
- Madame BARBRAULT Micheline
Adjoint des Services Techniques, MAIRIE de VARRAINS
- Monsieur BAUDART Daniel
Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame BERCOFF Michelle
Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
- Madame BIZIERE Monique
ASEM 1ère Classe, MAIRIE de MOULIHERNE
- Monsieur BRIANCEAU Dominique
Rédacteur, MAIRIE de CHOLET

- Madame BRISARD Martine
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame CHARRIER Nicole
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COSSON Guy
Contrôleur de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur DUTERTRE Philippe
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ESNAULT Nicole
Aide Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur FAVREAU Michel
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur FOURNIER Pierre
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame FOURNIER Yvette (En retraite)
Adjoint Administratif Territorial, MAIRIE de CERNUSSON

- Monsieur GERMON Guy
Agent de Maîtrise Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS

- Madame HOUTIN Francine
Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles Maternelles, MAIRIE de DISTRE

- Madame HUMEAU Josiane
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur JOBARD Charles
Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEROY Catherine
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur LOYER Michel
Agent Chef 2ème Catégorie, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame MIETTE Michelle
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES

- Madame MILCENT Noëlle
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame MORNE Roselyne
Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame ONILLON Raymonde
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PATTEE Josseline
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur PORTIER Jean-Luc
Maître Ouvrier Principal, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur TUFFEREAU Bernard
Attaché Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur TUSSEAU Christian
Infirmier Psy Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur VALOTEAU Bruno
Technicien Supérieur Hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

Article 3 :- Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 01 juillet 2010

Pour le Préfet absent,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

A R R E T E M O D I F I C A T I F

- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et notamment l'article R. 411-52 ;

VU la demande formulée par Monsieur le Maire de Montreuil Juigné ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1^{er} : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon VERMEIL, attribuée à la personne dont le nom suit :

- Monsieur Armel MONNIER

est annulée.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 9 décembre 2010

signé : Richard SAMUEL

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de
Maine-et-Loire, Formation « faune sauvage captive » Modificatif

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 341-16 et R 341-16 à R 341-25 ;
Vu l'arrêté préfectoral D3-2006 n° 684 du 20 novembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 modifié portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;
Vu les changements intervenus dans la représentation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

A) Collège des représentants des services de l'Etat, membres de droit :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur de la division des douanes d'Angers ou son représentant

126/210

B) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Alain RICHARD, conseiller général du canton d'Allonnes
- M. Jean-Pierre POHU, Maire de Doué-la-Fontaine
- M. Célestin SUHARD, Maire de La Possonnière
- le président de la Communauté de communes du Vihiersois Haut Layon ou son représentant

C) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :
titulaire : M. Alain REZE **suppléant : M. Joël GUEDON**
- M. Vincent DENNYS, conservateur au Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers
- M. Rudy WEDLARSKI, docteur vétérinaire au Bioparc Zoo de Doué
- 4^{ème} siège à pourvoir

D) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation d'animaux d'espèces non domestiques :

- M. Gérald MORISSEAU, responsable d'un établissement d'élevage et d'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
- M. Frédéric POTIER, directeur général de la société Challet Hérault Aquariophilie à Nuaille
- M. Xavier PINARD, responsable d'un établissement d'élevage de psittaciformes
- M. Damien TERRIEN, responsable animalier

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à chacun des membres de la formation.

Angers, le 6 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
reference : DEL. 2010-25
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU
Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE
Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET
Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT
Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)
excusés :
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

FIXE les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'EPCC Anjou Théâtre selon l'annexe jointe.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Décision modificative N°2

Objet : Décision modificative N°2

reference : DEL. 2010-20

Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU
Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE
Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET
Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT
Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents excusés : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)

Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Décision modificative N°2 de 2010 jointe en annexe.

Le Président
signé : Christophe BECHU

- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)

Objet : Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)
reference : DEL. 2010-21
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU
Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE
Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET
Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT
Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)
excusés :
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de reporter l'examen de ce dossier dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire
reference : DEL. 2010-22
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU
Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE
Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET
Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT
Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)
excusés :
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à solliciter, pour 2011, une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et à signer la convention correspondante.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- 62^{ème} édition du Festival d'Anjou – Création

Objet : 62^{ème} édition du Festival d'Anjou – Création

reference : DEL. 2010-23

Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU

Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE

Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET

Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT

Absents excusés : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)

Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de création théâtrale du « Songe d'une Nuit d'Été », de W. Shakespeare, par la Compagnie Nicolas Briançon dans le cadre du festival d'Anjou 2011,

FIXE à 250 000 € TTC le montant de la participation financière de l'EPCC Anjou Théâtre pour le cofinancement de cette création,

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec la Compagnie Nicolas Briançon, qui prévoira notamment le versement de la participation de l'EPCC en deux phases : un 1^{er} acompte de 125 500 € HT (150 098 € TTC) à la signature du document en décembre 2010, et le solde au 1^{er} juin 2011.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011

Objet : Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011
reference : DEL. 2010-24
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU
Représentant de la Commune du Plessis-Macé : Jean-Pierre HEBE
Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine : Brigitte COURJARET
Personnalités qualifiées : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT
Représentant du personnel : Emmanuel DUPONT
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)
excusés :
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de résidence de la Compagnie Spectabilis au Château du Plessis-Macé, du 11 au 18 mars 2011, autour de son spectacle « Aïe ! Love You » présentant trois pièces de Georges Courteline, pour un montant de 8 500 € HT,

AUTORISE le Président à signer avec la Compagnie la convention correspondante qui prévoit notamment le versement d'un acompte de 4 000 € à la signature du document en décembre 2010, et le versement du solde à l'issue de la résidence,

FIXE comme suit les tarifs (TTC) pour cette résidence :

- forfait journée 8 € par jeune
- représentation en soirée 8 € tarif plein
5 € tarif réduit
21 € tarif famille

Le Président
signé : Christophe BECHU

- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de
Segré

AUTORISATION

(au titre des articles L.214-1 du code de l'environnement)

Rubrique 2.1.5.0.1

ARRETE

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code civil, et notamment son article 640 ;
Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, en date du 18 novembre 2009, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne;
Vu l'avis de la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire du 9 novembre 2009 sur le dossier relatif à l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;
Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon au bénéfice du SIAEP du Segréen
Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 349 du 16 juin 2010 prescrivant une enquête publique relative au projet d'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;
Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 25 août 2010 ;
Vu l'avis du Sous-Préfet de Segré du 2 septembre 2010 ;
Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 21 octobre 2010 ;
Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE L'AUTORISATION

Sont autorisés aux conditions fixées par le présent arrêté les travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du court Pivert sur le territoire de la commune de Segré, au bénéfice de la commune de Segré.
Les rubriques de la nomenclature définie par l'article R.214-1 du code de l'environnement, concernées par les travaux objet du présent arrêté sont les suivantes :

N° rubrique	Intitulé	Régime
2.1.5.0. 1	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha.	Autorisation

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le système de collecte des eaux pluviales, par noues et réseau, génère des rejets soit dans le talweg affluent du ruisseau de la Planchette pour une surface de 12.5 ha, soit directement dans ce ruisseau via le réseau existant sous la rue du Court Pivert pour une surface de 8 ha.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE RETENTION

Le dimensionnement des ouvrages de rétention est calculé pour des événements pluvieux de période de retour 100 ans et sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 0,5 pour les tranches 1 et 2 (partie habitat) et de 0,6 pour la 3ème tranche (activités tertiaires).

Si les valeurs des paramètres de dimensionnement retenues ne sont pas respectées lors de l'aménagement de la 3ème tranche, il sera imposé la mise en place de dispositifs intermédiaires pour garantir ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques techniques des ouvrages de rétention :

Zone aménagée	Surface (ha)	Capacité utile (m ³)	Débit de fuite (l/s)
Tranche 1 ouest	0.8	190	3.1
Tranche 1 est	6.4	1640	25.6
Tranche 2	6.4	1810	25.6
Tranche 3	2.25	740	9

Les volumes nécessaires par tranche d'aménagement pourront être réalisés en un ou plusieurs ouvrages consécutifs ; dans tous les cas, l'ouvrage le plus en aval, situé avant le rejet dans le milieu ou le réseau existant de la rue du court Pivert, sera équipé d'une grille, d'une zone de décantation, d'une cloison siphonide, du dispositif de régulation du débit, d'une surverse par seuil ouvert en cas d'événement pluvieux exceptionnel (> 100 ans).

ARTICLE 4 : ASPECT QUALITATIF

Le traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu aquatique est assuré par décantation dans les noues et bassins enherbés.

Les bassins de rétention aval seront équipés d'une vanne d'isolement en sortie et d'un by-pass ; en complément, une cuve à obturation automatique sera installée pour améliorer leur efficacité en cas d'apports accidentels d'hydrocarbures.

L'entretien des bassins, noues, fossés ainsi que les bandes de 6m de part et d'autres du talweg, sera assuré par des moyens mécaniques ou physiques. L'emploi de produits phytosanitaires est interdit.

Une sensibilisation des usagers des jardins familiaux existants sera menée sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX EAUX USEES

Les eaux usées du projet seront traitées par la station d'épuration de Segré.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le talweg affluent du ruisseau de la Planchette, complété par une bande de 6m de part et d'autres, est intégré au périmètre rapproché en zone sensible défini dans l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon .

Y sont notamment interdits :

- les rejets et l'abandon de déchets quels qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux ;
- l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien des routes ;
- toute nouvelle construction et voirie de circulation publiques de véhicules motorisés ;
- la suppression de zones humides existantes ;
- l'accès dans la bande enherbée de 6 m à tout engins motorisé autres que ceux nécessaires à l'entretien qui se fera mécaniquement ;
- l'emploi de produits chimiques pour la lutte contre les rongeurs et autres animaux nuisibles ;
- les opérations de lavage et de nettoyage des véhicules ;
- tout dépôt ou stockage notamment de déchets, même en conteneurs ;
- l'utilisation de certains produits phytosanitaires reconnus comme toxiques à l'issue d'une évaluation des risques sanitaires vis à vis de la qualité de l'eau produite par l'usine de production.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le maître d'ouvrage doit constamment entretenir en bon état et à ses frais exclusifs les ouvrages de traitement et de rejet des eaux pluviales qui doivent toujours être conformes aux prescriptions de l'autorisation. Chaque bassin de rétention fera l'objet d'une visite trimestrielle au minimum.

L'entretien régulier des bassins de rétention des eaux pluviales et des dispositifs d'évacuation comprend :

- l'enlèvement des flottants (bouteilles plastique, papiers, branchage, ...) ;
- le nettoyage des berges ;
- la vérification de la stabilité des berges ;
- éventuellement, une lutte contre les rongeurs ;
- l'entretien de la végétation ;
- le nettoyage des grilles amont et aval ;
- la vérification des dispositifs d'isolement.

L'usage des pesticides est interdit à proximité des bassins et des noues.

Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations

pour assurer une bonne gestion des déchets produits (boues de curage, hydrocarbures, déchets végétaux, autres déchets) et leur évacuation selon la législation en vigueur.

ARTICLE 8 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA DUREE DES TRAVAUX

Le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau, 15 jours avant le démarrage des travaux.

Préalablement au début des travaux, une clôture sera placée pour interdire, à minima, l'accès dans l'emprise des 6 m de part et d'autres du talweg et en incluant les deux mares existantes.

Les travaux de terrassement (déblais, remblais) seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique :

- les travaux de terrassements seront réalisés autant que possible en dehors de périodes pluvieuses ;
- les eaux de ruissellement de la zone de chantier seront collectées par des fossés provisoires de ceinture et dirigées ensuite vers des bassins de décantation temporaires aménagés dès le début des travaux afin d'assurer une décantation des matières en suspension issues du chantier, et d'intercepter une éventuelle pollution accidentelle ;
- les zones de terrassement seront rapidement engazonnées ;
- les aires de stockage des matériaux sources de particules fines seront installées à distance des fossés de drainage des eaux de chantiers.

Pour limiter les risques de pollution accidentelle, les mesures suivantes seront respectées :

- le stockage des hydrocarbures et autres produits polluants sera limité et équipé de système de rétention ;
- les aires de stationnement des matériels de chantier devront prévoir des dispositifs afin de prévenir les fuites accidentelles des produits polluants ;
- l'entretien et les réparations des engins de chantier seront réalisés à l'extérieur du site.

L'acheminement des déchets divers produits sur les chantiers sera assuré vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation.

ARTICLE 9 : DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée pour l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré telle que définie par l'article 1er du présent arrêté est accordée pour une durée illimitée, à compter de la notification du présent arrêté.

Elle sera périmée au bout de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté, s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 10: RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

ARTICLE 11 : CARACTERE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté. L'autorisation peut être révoquée par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 12 : CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATION

Les installations objet du présent arrêté seront situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à

l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

ARTICLE 13 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 14 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 15 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 16: PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie de Segré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

ARTICLE 17 : EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des territoires de Maine et Loire, le maire de Segré et tout agent habilité à effectuer des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

La présente autorisation peut être déférée au Tribunal Administratif de Nantes. Le délai de recours est de deux mois pour le pétitionnaire. Ce délai commence à courir à compter du jour où la présente autorisation a été notifiée. Le délai de recours est de quatre ans pour un tiers à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon. Travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé

DECLARATION D'INTERET GENERAL

DECLARATION

(rubriques 3.1.1.0-2°, 3.1.2.0-2°, 3.1.5.0-2°)

ARRÊTÉ PREFECTORAL

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-1-1, L.211-7 et suivants et les articles R.214-88 et suivants ;

Vu le code rural notamment les articles L151-36 à L. 151-40 ;

Vu la délibération en date du 21 avril 2009 du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, sollicitant la déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;

Vu le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, joint ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/2010 n°23 du 21 janvier 2010 portant organisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien ;

Vu l'avis de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) du 11 décembre 2009 ;

Vu l'avis du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales- service santé environnement- du 28 janvier 2010 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 18 avril 2010 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de Saumur en date du 6 mai 2010 ;

Considérant que la demande, déposée par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon démontre la nécessité de réaliser des travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sont déclarés d'intérêt général sur les communes de: Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé .

Le présent arrêté vaut récépissé de déclaration au titre des rubriques visées à l'article R.214-1 du code de l'environnement et indiquées dans le tableau suivant :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	JUSTIFICATION
3.1.1.0-2°	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	déclaration	Mise en place de petits aménagements piscicoles Renaturation de cours d'eau.
3.1.2.0-2°	Installations, ouvrages, travaux et activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou	déclaration	Renaturation de cours d'eau Aménagement de certains ouvrages hydrauliques Gestion différente ou suppression d'équipements mobiles sur certains

	conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.	ouvrages hydrauliques. Effacement d'ouvrages, Retalutage de berges Mise en place d'abreuvoirs
3.1.5.0-2°	Installation, ouvrages, travaux ou déclaration activités dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens pour une surface inférieure à 200 m ²	Renaturation de cours d'eau

ARTICLE 2 : NATURE DES TRAVAUX

Ces travaux seront réalisés conformément au dossier soumis à l'enquête publique et comprendront :

- l'enlèvement sélectif des embâcles ;
- l'aménagement, l'abaissement ou la suppression d'ouvrages hydrauliques ;
- retrait de décharge ;
- renaturation du lit mineur ;
- restauration et entretien de la ripisylve ;
- l'aménagement d'abreuvoirs ;
- la mise en place des clôtures ;
- le franchissement piscicole des petits ouvrages ;
- la gestion hydraulique des ouvrages .

ARTICLE 3 : PHASE TRAVAUX

Les travaux seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers les milieux naturels, et de préférence hors période pluvieuse.

Pendant la durée des travaux, les propriétaires et leurs ayant-droit des parcelles riveraines où les travaux ont été déclarés d'intérêt général, devront laisser libre l'accès sur leur terrain aux entrepreneurs ou ouvriers chargés de l'exécution, ainsi qu'aux représentants du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couason et aux agents chargés de la surveillance.

Au delà des travaux, ils devront laisser le passage aux responsables du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couason chargés d'apprécier l'état général des travaux afin d'envisager les éventuelles modalités d'entretien.

Le maître d'ouvrage doit prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles et les dégradations et désordres éventuels que les travaux ou l'ouvrage pourraient occasionner, au cours de leur réalisation ainsi qu'après cette dernière. Il doit en outre garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations du chantier en cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude.

En cas d'incident lors des travaux, susceptible de provoquer une pollution ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont du site, le maître d'ouvrage doit prendre toutes les mesures possibles pour y mettre fin, en évaluer les conséquences et y remédier. Les travaux sont interrompus jusqu'à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour éviter le renouvellement. Il en informe dans les meilleurs délais le préfet, le service chargé de la police de l'eau et le maire, intéressés soit du fait du lieu de l'accident, soit du fait des conséquences potentielles de l'accident.

ARTICLE 4 : COMPTE-RENDU DE CHANTIER

Le maître d'ouvrage établit au fur et à mesure de l'avancement des travaux un compte rendu de chantier, dans lequel il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures qu'il a prises pour respecter les prescriptions ci-dessus ainsi que les effets qu'il a identifiés de son aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.

Chaque année, il adresse au préfet le plan de récolement comprenant le profil en long et les profils en travers de la partie du cours d'eau aménagée, ainsi que le compte rendu de chantier.

ARTICLE 5 : CONFORMITE ET MODIFICATION

Les travaux objet du présent arrêté seront situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier non contraire aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 : INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE

La présente déclaration d'intérêt général sera caduque dans un délai de 5 ans à compter de la date de publication, si les travaux projetés n'ont pas fait l'objet d'un commencement substantiel.

ARTICLE 8 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9 : PUBLICATION

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché au siège du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon et dans les communes visées à l'article 1 du présent arrêté.

Un avis est inséré dans la presse, par les soins du préfet de Maine-et-Loire, au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 10 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de Saumur, le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire, le président du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, les maires des communes visées à l'article 1 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet de Maine-et-Loire,
Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

Voies et délais de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction . Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes:

- par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,

- par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

- Electricité Réseau distribution de France (ERDF). Poste de transformation électrique 21 avenue Marius Briand à Angers. Déclaration d'utilité publique

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie et notamment son article 12 ;
Vu la loi modifiée n° 46.628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et notamment son article 35 modifié ;
Vu la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;
Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par le décret n°93-629 du 25 mars 1993 pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes ;
Vu la demande du 7 avril 2010, par laquelle, Electricité réseau distribution de France a sollicité la déclaration d'utilité publique en vue de maintenir à son emplacement actuel un poste de transformation de distribution électrique (P629 Marius) situé 21 rue Marius Briand à Angers, aujourd'hui remis en cause par le propriétaire de l'immeuble abritant cet équipement électrique ;
Vu les avis des services intéressés, recueillis à la suite de la conférence ouverte le 10 août 2010 ;
Considérant que le maire et les services appelés en conférence ont disposé du délai réglementaire pour formuler un avis ;
Vu le procès-verbal de conférence ;
Considérant que cet ouvrage est nécessaire pour alimenter 36 clients, et qu'aucun autre emplacement n'a pu être trouvé pour déplacer le poste électrique ;
Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er} : Est déclarée d'utilité publique, en vue de l'établissement des servitudes, l'implantation actuelle du poste de transformation de distribution électrique (P269 Marius) sis 21 avenue Marius Briand sur le territoire de la ville d'Angers conformément aux plans figurant au dossier établi par ERDF.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture, Electricité Réseau distribution de France et le Maire d'Angers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

***Délais et voies de recours** : La présente décision peut faire l'objet dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

* d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,

* d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.

- Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourg-d'Iré

AUTORISATION

(au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement)

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code civil, notamment ses articles 644 et 645 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.210-1 à L.214-16 ; L.216-1 à L.216-14 ; L.215-1 à L.215-24 ; R.214-17 ; R.214-71 à R.214-85 ;

VU la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de la force hydraulique notamment ses articles 1er et 29 ;

VU la reconnaissance d'existence du moulin de Bourg d'Iré antérieure à l'abolition du régime féodal (août 1789) par courrier en date du 25 octobre 2007 par le Service de Police de l'Eau du département de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 1885 règlementant le Moulin du Bourg d'Iré et le PV de récolement des travaux en date du 23 juin 1888 ;

VU l'arrêté en date du 3 décembre 2003 pour la manoeuvre des ouvrages de vannage du bassin de l'Oudon ;

VU l'arrêté MISE/DAFF N° 2007-436 modifié le 7 avril 2008 de préservation de la ressource en eau ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet du Loiret, Préfet de la région Centre et coordonnateur du bassin Loire Bretagne, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne ;

VU le dossier d'étude d'incidences (version octobre 2009), transmis le 18 juin 2010, par M. et Mme WERNER Axel, propriétaire du Moulin de Bourg-d'Iré, domicilié 1 route de Loiré 49520 Le Bourg-d'Iré, sollicitant l'installation et la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes ;

VU la charte de gestion des ouvrages de vannages du bassin de l'Oudon approuvée le 28 novembre 2008 ;

VU la convention pour la manoeuvre des ouvrages hydrauliques passée entre le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, la commune et M. et Mme WERNER (propriétaires du moulin) en date du 04 juin 2010 ;

VU les avis des membres du comité de pilotage (Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, Direction Régionale de l'Environnement, Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud) et du SAGE Oudon ;

VU l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 21 octobre 2010 ;

VU la notification au pétitionnaire du projet d'arrêté en date du 22 octobre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

TITRE I - PRESENTATION DU PROJET ET CADRE REGLEMENTAIRE

ARTICLE 1er : OBJET DE L'ARRETE

Monsieur et Madame Axel WERNER, propriétaires du Moulin de Bourg-d'Iré, sont autorisés au titre du code de l'environnement à remettre en service une nouvelle roue à aubes de 6 m de diamètre et de 1,65 m environ dans le moulin de Bourg-d'Iré sous condition du respect des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 2 : APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Droit d'usage de la force hydraulique

Le moulin de « Bourg-d'Iré », sis sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré, utilisant l'énergie hydraulique du

cours d'eau « la Verzée » bénéficie d'un droit fondé en titre dans la limite de sa consistance légale.
Conformément à l'article L.214-6 du code de l'environnement cet ouvrage fondé en titre, réglementé par un arrêté préfectoral du 14 mars 1885, est réputé autorisé au titre de la loi sur l'eau.
En application de l'article R.214-17 du code de l'environnement, les éléments d'information et l'étude d'incidence portés à connaissance du Service de Police de l'Eau de Maine-et-Loire concernant la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes nécessitent la fixation de prescriptions additionnelles.

TITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PARTICULIERES

ARTICLE 3 : AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

3.1 - Localisation de l'ouvrage

Le moulin de Bourg-d'Iré est situé en rive droite de la rivière Verzée au droit du pont de la RD 18 sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré.

3.2 – Consistance, description et caractéristiques des ouvrages (annexe 1)

La prise d'eau du moulin est une vanne levante à crémaillère de 0,95 m de large et d'une hauteur de 0,95 m environ (cote radier 29.04 NGF / position haute 29,98 NGF).

La chaussée est équipée de deux clapets semi-automatiques situés sous les arches du pont (clapet A : 3,55 ml - clapet B: 4,55ml - radier 28,93 NGF - crête clapets 29,98 NGF) à la place des anciennes vannes de décharge.

En rive gauche présence d'un déversoir latéral de 3 mètres de large (seuil fixe empierré retenant le bief à la cote de 29,98 NGF).

La Puissance maximum brute est estimée à 14 KW environ (en période hivernale sur une chute d'environ 1,40 m et un débit de 1,32 m³/s correspondant au débit maximum pouvant transiter dans l'ouvrage de prise d'eau).

Il est prévu une puissance installée de l'ordre de 12 KW maximum.

ARTICLE 4 : - DEBIT RESERVE

Le moulin de « Bourg-d'Iré » doit comporter, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, des dispositifs maintenant dans le lit du cours d'eau « la Verzée » un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.

Ce débit minimal est fixé à 0,125 m³/s, à la station hydrologique de la Pommeraye, ce qui correspond au 10ème du module du cours d'eau en aval du seuil fixe.

ARTICLE 5 : CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le moulin de «Bourg-d'Iré » doit garantir, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, la circulation piscicole et le transport suffisant des sédiments.

Des dispositifs, approuvés par le service en charge de la police de l'eau, empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite devront être mis en place si la roue à aubes venait à être remplacée par une turbine.

ARTICLE 6 : MANOEUVRE DES VANNES - MODALITES D'EXPLOITATION

Les modalités d'exploitation du présent article sont établies afin de respecter notamment les dispositions des articles 4 et 5 sus visés. Les manoeuvres par éclusées sont interdites.

6.1- Période "hivernale" (13 novembre / 11 mars)

6.1.1 Période hors crues :

Le clapet situé en rive gauche est abaissé totalement, l'autre remonté en position intermédiaire, la vanne du moulin passe la différence du débit (NB : 1,3 m³/s débit maximum du moulin).

6.1.2 Période de crues :

Côte de l'Oudon située pendant 5 jours consécutifs au-dessus de 0,50 m à la station de Segré / Maingué :

Les deux clapets semi-automatiques sont abaissés totalement, le clapet restant en position intermédiaire est abaissé totalement.

L'ouverture de la vanne de prise d'eau est réglée librement par le propriétaire en fonction des capacités techniques de l'installation "et dans la mesure du possible ouverte de façon à contribuer à l'écoulement des eaux".

6.2 - Période "estivale" (12 mars / 12 novembre)

6.2.1 période de restriction /d'interdiction (ou débit réservé atteint)

La vanne du moulin sera fermée en cas de restriction et/ou d'interdiction des usages de l'eau sur la Verzée ainsi que pour maintenir le débit réservé visé à l'article 4. Les deux clapets du pont sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe.

6.2.2 Période hors restriction ou interdiction :

Les deux clapets sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe. Le réglage du vannage du moulin doit garantir que la lame d'eau maintenue sur le déversoir constitue un débit d'attrait supérieur à celui du passage d'eau du moulin afin de favoriser la continuité écologique,

A défaut d'un système automatisé, en cas d'absence, la vanne du moulin devra être fermée en période d'étiage.

ARTICLE 7 : ORGANISATION DES MANOEUVRES

Une convention entre le Syndicat de bassin de l'Oudon Sud, la commune du Bourg-d'Iré et le propriétaire M. WERNER, établie le 04 juin 2010, règle les modalités de gestion pour l'application des prescriptions visées à l'article 6.

ARTICLE 8 : REPÈRES ET MOYENS DE SURVEILLANCE

8.1 - Dispositif de suivi et de contrôle

Le pétitionnaire mettra en place, à ses frais, un dispositif de manière à maîtriser la répartition des débits entre le seuil et la prise d'eau du moulin.

Le niveau exact du déversoir sera reporté sur l'échelle existante au mur du lavoir. Le vannage du moulin aura un indicateur d'ouverture visible depuis l'extérieur du bâtiment. Ces deux éléments permettront de contrôler la vérification et la surveillance des débits à l'aide de l'abaque joint en annexe 2 du présent arrêté. Le pétitionnaire sera responsable de leur conservation.

8.2- Suivi par le comité de pilotage

A compter de la mise en service de la roue du moulin pendant une période de 3 ans le comité de pilotage (ONEMA, Fédération de pêche 49, Service de Police de l'Eau, DREAL, Commune, SBOS) fera les observations utiles afin de caler l'abaque sur les conditions réelles du site.

Chaque année notamment en période «estivale» des visites seront réalisées par les différents membres du comité de pilotage. Le propriétaire se chargera d'organiser au moins une fois par an une réunion afin d'établir un bilan de l'année écoulée en recueillant les observations et remarques de chacun des membres du comité de pilotage.

Si nécessaire, de nouvelles prescriptions pourront être prises en application de l'article 16 du présent arrêté.

ARTICLE 9 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Toutes les installations liées à l'usage de la force hydraulique (propriété du moulin) doivent être constamment entretenues en bon état par les soins et aux frais du pétitionnaire.

ARTICLE 10 : INFORMATION PRÉALABLE

Le pétitionnaire informera, le comité de pilotage, de la mise en fonction de la roue du moulin au moins une semaine avant.

ARTICLE 11 : RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs techniques et les plans des aménagements de la roue et du dispositif de mesure.

TITRE III : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 12 : OBSERVATION DES REGLEMENTS

Le pétitionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police, le mode de distribution, le partage des eaux, et la sécurité civile.

ARTICLE 13 : MODIFICATION DES INSTALLATIONS

Toute modification notable apportée aux installations, à leur mode d'utilisation ou à l'exercice de l'activité est portée, au préalable à sa réalisation, à la connaissance du préfet. Celui-ci fixe, s'il y a lieu des prescriptions

complémentaires, dans les formes prévues par l'article R.214-17 du code de l'environnement.

ARTICLE 14 : AUGMENTATION DE LA PUISSANCE MAXIMALE BRUTE

Toute augmentation de la consistance légale, c'est à dire de la puissance maximale brute, produit du débit dérivé et de la hauteur de chute, du moulin de «Bourg-d'Iré» est soumise à autorisation au titre de l'article 1er de la loi du 16 octobre 1919 susvisée et des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

ARTICLE 15 : TRANSMISSION DU BÉNÉFICE DE L'AUTORISATION

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau pétitionnaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

ARTICLE 16 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION EN CAS D'ATTEINTE A LA RESSOURCE EN EAU OU AU MILIEU AQUATIQUE

Si les mesures et les évaluations prévues notamment aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté mettent en évidence des atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1, et en particulier dans le cas prévu au L.214-4, le préfet pourra prendre un arrêté complémentaire modifiant les conditions d'exploitation, en application de l'article R.214-17.

ARTICLE 17 : PERTE DU DROIT OU FIN D'EXPLOITATION

Tout changement d'affectation des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

Par changement d'affectation, il convient d'entendre l'utilisation à des fins autres qu'énergétiques, comme par exemple l'irrigation, la pisciculture ou l'agrément.

En application de l'article L.214-3-1 du code de l'environnement, le titulaire informe le préfet en cas de fin d'exploitation. Il met les installations dans un état tel qu'elles ne portent pas atteinte à l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau défini par l'article L.211-1 du même code. Le préfet peut à tout moment prescrire les mesures conservatoires nécessaires pour assurer l'absence d'atteinte à l'objectif de gestion équilibrée.

La ruine des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume d'eau et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

ARTICLE 18 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 19 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 20 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 21 : RECOURS

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nantes par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai de quatre ans suivant sa notification dans les conditions de l'article L.514-6 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par

l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 22 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie du Bourg-d'Iré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

ARTICLE 23 : EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des Territoires de Maine-et-Loire, le maire du Bourg-d'Iré, M. et Mme Axel WERNER et tout agent habilité à effectuer des contrôles, sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la circulation

Section permis de conduire

Arrêté D1/2010 N° 832 du 26 novembre 2010

-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire.

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route, notamment les articles R.221-10 à 221-14 et R. 221-19 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.243-7 ;

VU l'arrêté du ministre de l'équipement du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté du ministre des transports et du logement en date du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée ;

VU la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 ;

Considérant les candidatures présentées ;

Considérant l'avis de la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé en date du 23 novembre 2010 ;

Considérant l'avis du président du conseil départemental de l'ordre des médecins en date du 4 novembre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : La commission départementale d'appel de Maine-et-Loire chargée d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs est composée comme suit :

Médecin généraliste pouvant assurer les fonctions de président :

- Dr Christophe GERIN, 4 rue Saint Jacques 49100 ANGERS

Médecins dans les spécialités suivantes :

Cardiologie :

- Dr Jean-Yves FRABOULET : 2 rue Desjardins – 49100 ANGERS

- Dr Marc LE DAVAY : Maison médicale des spécialistes - 6, rue de Bellinière – 49800 TRELAZE

Chirurgie – Orthopédique :

- Dr Guy RAIMBEAU : 2 rue Auguste Gautier – 49100 ANGERS

Otho-Rhino-Laryngologie :

- Dr François GUINARD : 11 place du Ralliement – 49100 ANGERS

Ophtalmologie:

- Dr Jean-François BOULANGER : Polyclinique du Parc avenue des Sables – 49300 CHOLET

- Dr Alain d'ALMEIDA : 109 avenue Patton 49000 ANGERS

- Dr Jacky CHEVALIER : 9 avenue du Cdt Champagne – 49300 CHOLET

- Dr Sophie CLEMENCEAU-ROUET : 20 bis rue Notre Dame – 49290 CHALONNES S/LOIRE

- Dr Xuan GRAFTIAUX : 36 rue des Arènes – 49100 ANGERS

- Dr Catherine GRANIER : 10 place de la Loge – 49500 SEGRE

- Dr Patricia MAUBOUSSIN : Polyclinique du Parc avenue des Sables – 49300 CHOLET

Psychiatrie :

- Dr Frédéric AUMJAUD : 6 ter rue Béclard – 49100 ANGERS

- Dr Michel JOLIBOIS : 10 place du Ralliement – 49100 ANGERS

- Dr Radu PORUTIU : Centre Hospitalier 1 rue Marengo 49300 CHOLET

Neurologie

- Dr Jean-Michel DE BRAY : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
 - Dr Richard DEVY : 45 bis rue Beaurepaire – 49400 SAUMUR
 - Dr Jean-Dominique DILHAN : Maison médicale Laënnec 17 rue Jean Jaurès - 49300 CHOLET
 - Dr Dominique MAUGIN : Maison médicale des spécialistes - 6 rue de Bellinière – 49800 TRELAZE
 - Dr Vivien PAUTOT : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
 - Dr Christophe VERNY : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
- Hépatogastro-entérologie :
- Dr Nicolas PIMONT, 3 bld Foch 49100 ANGERS
 - Dr Jean-Dominique CHARLES, 3 bld Foch 49100 ANGERS

Article 2 : Les médecins cités à l'article 1^{er} assurent les examens médicaux en respectant les règles de la déontologie médicale et appliquent les dispositions contenues dans l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée ;

Les médecins doivent se récuser si l'usager est un de leurs patients habituels.

Article 3 : Les frais d'honoraires des visites médicales sont à la charge des usagers. Les spécialistes appliquent le tarif pratiqué en cabinet privé. Le médecin généraliste respecte le tarif fixé par le ministère des transports pour l'examen relevant de la commission médicale primaire par usager examiné.

L'examen médical étant réalisé dans le cadre de prévention de la sécurité routière, aucune feuille de maladie ne peut-être remise à l'usager.

Conformément à l'article L.243-7 du Code de l'action sociale et des familles et à la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 « la gratuité des visites médicales prévues par le code de la route est accordée aux seuls titulaires du permis de conduire pouvant présenter devant la commission médicale du permis de conduire la décision de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % délivrée par la Commission Départementale d'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), quelle que soit la nature de l'incapacité.

Article 4 : La demande de rendez-vous de l'usager est satisfaite dans un délai de quatre semaines, ce délai est porté à six semaines maximum lors des périodes de congés scolaires. Les constatations faites lors de l'examen du patient sont adressées directement à la commission médicale compétente.

Article 5 : Le mandat des membres composant la commission départementale d'appel de Maine-et-Loire ci-dessus est d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de cet arrêté.- 4 -

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 05 août 2008 relatif à la commission départementale d'appel est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets de CHOLET, SAUMUR et SEGRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à la Madame la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Maine-et-Loire et à chacun des médecins mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

SIGNE : Alain ROUSSEAU

- Modification de l'habilitation dans le domaine funéraire

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-41, L.2223-43, ainsi que R.2223-56 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008 habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 08-49-044, la SARL A. GIRARD, située ZA Saint Laurent – rue de l'hippodrome au LOUROUX BECONNAIS,

Vu l'extrait du registre du commerce et des sociétés en date du 25 octobre 2010 informant du changement d'adresse et du nom commercial de la SARL A. GIRARD conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral sus-visé,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ,

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008 , est modifié comme suit :

Est renouvelée l'habilitation, dans le domaine funéraire, de l'organisme suivant :

SARL A. GIRARD

Enseigne : A. GIRARD – Pompes funèbres Girard

23 route d'Angers

49370 LE LOUROUX BECONNAIS

exploité par Monsieur André GIRARD

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 susvisé restent inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de Bureau,

signé : Anne LE QUÉRÉ

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU
portant habilitation dans le domaine funéraire

N° 08-49-044

Activités funéraires pour l'exercice desquelles l'habilitation a été délivrée :

Durée

• Organisation des obsèques	oui	6 ans
• Soins de conservation	non	
• Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires	oui	6 ans
• Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	oui	6 ans
• Gestion et utilisation des chambres funéraires	oui	6 ans
• Gestion d'un crématorium	non	
• Transports de corps après mise en bière	oui	6 ans
• Fourniture des corbillards	oui	6 ans
• Fourniture des voitures de deuil	oui	6 ans
• Transport de corps avant mise en bière assuré par un établissement de santé public ou privé	non	
• Transports de corps avant mise en bière	oui	6 ans

- Retrait habilitation dans le domaine funéraire

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et L.2223-25,

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire,

Vu l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCE COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES,

Vu l'extrait K-bis en date du 22 septembre 2010 faisant état de la disparition de l'établissement secondaire susvisé,

Considérant la cessation d'exercice des activités pour lesquelles l'habilitation a été délivrée au sens de l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger l'habilitation dans le domaine funéraire délivrée à la SAS AMBULANCES COLAISSEAU pour son établissement secondaire ,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er :

Est abrogé l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES, exploité par M. Michel COLAISSEAU.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 Novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau

qigné : Anne LE QUÉRÉ

- Autorisation d'exercer des activités privées à M.Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49)

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité ;
Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes ;
Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 modifié relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes ;
Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes;
Vu le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983;
Vu l'arrêté D1 n°2009-1099 du 20 janvier 2009 autorisant le fonctionnement de la société VIP Sécurité, située au lieudit Le Bon Coin à St Martin-du-Fouilloux (49);
Vu l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 1er octobre 2010 faisant état, à compter du 1er février 2010, du transfert du siège social de la société VIP Sécurité, 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49);
Considérant que la société est constituée conformément à la législation en vigueur,
Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture :

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté préfectoral D1 n°2009-58 du 20 janvier 2009 susvisé est modifié comme suit:

M. Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécurité sise 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49), est autorisée à exercer des activités privées de surveillance – gardiennage, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire et le Commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de Pellouailles-les-Vignes
- M. le Président du Tribunal de commerce d'Angers
- M. Jérémy HUE
VIP Sécurité
2 allée des Pâquerettes
49112 Pellouailles-les-Vignes

Fait à Angers, le 23 novembre 2010

Signé:Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de bureau

signé : Anne LE QUERE

Arrêté n° 2010-863

- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées »

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-5, L 5211-5-1, L 5212-1 et suivants ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

- Blaison-Gohier, le 6 octobre 2010
- Juigné-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Mûrs-Erigné, le 8 novembre 2010
- Les Ponts-de-Cé, le 4 octobre 2010
- Saint Jean-des-Mauvrets, le 27 septembre 2010
- Saint Melaine-sur-Loire, le 4 octobre 2010
- Saint Saturnin-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Saint Sulpice-sur-Loire, le 28 septembre 2010

exprimant leur accord sur la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique ayant pour objet la protection des levées ; approuvant les statuts du syndicat ci-annexés ;

Vu la proposition du trésorier-payeur-général de nommer le trésorier de Trélazé en qualité de comptable de ce nouvel établissement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1er : Sont approuvés les statuts du syndicat intercommunal de protection des levées ci-annexés et faisant partie intégrante du présent arrêté.

Article 2 : Les fonctions de comptable de cet EPCI sont assurées par le trésorier de Trélazé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur-général et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 7 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation

le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux
Ponts de Cé / Mûrs-Erigné

STATUTS

Article 1^{er} – Constitution du Syndicat Intercommunal

Il est constitué entre les communes suivantes :

- Blaison-Gohier,
- Saint Sulpice sur Loire,
- Saint Saturnin sur Loire,
- Saint Jean des Mauvrets,
- Juigné sur Loire,
- Les Ponts de Cé,
- Saint Melaine sur Aubance,
- Mûrs-Erigné,

un Syndicat de communes a vocation unique qui portera le nom de « *Syndicat Intercommunal de protection des Levées* »

Article 2 –Compétences du Syndicat Intercommunal

Ce syndicat a pour compétences :

la construction, l'entretien et la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun concourant, sur le territoire inclus dans son périmètre, en vue de la lutte contre le risque naturel inondation.

Article 3 – Durée du Syndicat Intercommunal

La durée du Syndicat est illimitée.

Article 4 – Siège du Syndicat Intercommunal

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Juigné sur Loire.

Article 5 – Organes administratifs du Syndicat Intercommunal

Le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel sera élu un Président.

Article 6 – Représentation des communes au comité syndical

Les sièges attribués à chaque commune au sein du comité syndical sont répartis en nombre identique.

Chaque commune est représentée au comité syndical par un délégué titulaire.

Chaque commune désigne, en outre, un délégué suppléant qui sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Article 7 –Contributions des communes au Syndicat Intercommunal

La contribution des communes associées est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Blaison-Gohier | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Sulpice sur Loire | : 5.15 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Saturnin sur Loire | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Jean des Mauvrets | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Juigné sur Loire | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Les Ponts de Cé | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Melaine sur Aubance | : 7.25 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Mûrs-Erigné | : 10.30 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

Du 7 décembre 2010

Signé : Alain ROUSSEAU

Arrêté n° 876

- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL)

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-18 ;
Vu l'arrêté préfectoral D2-73 n° 1974 du 29 novembre 1973 modifié, portant création du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Layon ;
Vu la demande d'adhésion au SMBL présentée par la commune de Coron par délibération du 26 mars 2009;
Vu la délibération du comité du SMBL, datée du 24 septembre 2010 acceptant cette adhésion ;
Vu les avis favorables recueillis par les conseils de communautés de communes et conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée :
- communauté de communes du Vihierois Haut Layon : délibération du 11 octobre 2010
- communauté de communes des Coteaux du Layon : délibération du 15 octobre 2010
- communauté de communes de la région de Chemillé : délibération du 20 octobre 2010
- communauté de communes de la région de Doué la Fontaine : délibération du 16 novembre 2010
- Chalonnes sur Loire : délibération du 21 octobre 2010
- Chaufondos sur Layon : délibération du 4 octobre 2010
- Rochefort sur Loire : délibération du 18 octobre 2010
- Saint Laurent de la Plaine : délibération du 7 octobre 2010
- Saint Aubin de Luigné : délibération du 15 octobre 2010
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

ARTICLE I - : La commune de Coron est autorisée à adhérer au syndicat mixte du bassin du Layon (SMBL) à compter du 1er janvier 2011.

ARTICLE II - : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 29 novembre 1973 susvisé sont ainsi modifiées :

« Il est formé entre :

- la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine (à l'exception des communes de Montfort et Les Ulmes)
- la communauté de communes des Coteaux du Layon (à l'exception des communes de Mozé sur Louet et de Notre Dame d'Allençon)
- la communauté de communes de la région de Chemillé (à l'exception de la commune de La Chapelle Rousselin)
- la communauté de communes du Vihierois Haut Layon

et

les communes de :

- Chalonnes sur Loire
 - Chaufondos sur Layon
 - **Coron**
- Rochefort sur Loire
- Saint Aubin de Luigné
- Saint Laurent de la Plaine

un syndicat qui prend la dénomination de « syndicat mixte du bassin du Layon » (S.M.B.L.).

ARTICLE III : Les nouveaux statuts sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE IV: Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet et de Saumur, le président du S.M.B.L., les maires des communes et présidents des communautés de communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 9 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon

Article 1 : DENOMINATION

Il est formé un Syndicat Mixte du Bassin du Layon « S.M.B.L. » entre :

Ø Les communes riveraines du Layon : Saint-Aubin-de-Luigné, Rochefort-sur-Loire, Chaufonds-sur-Layon, et Chalonnes-sur-Loire ;

Ø La Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine comprenant les communes de : Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué ; Saint Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon (à l'exclusion des communes de Montfort et des Ulmes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La commune de : Saint Laurent de la Plaine ;

Ø La Communauté de Communes des Coteaux du Layon comprenant les communes de : Aubigné-sur-Layon, Beaulieu-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé (à l'exclusion des communes de Mozé-sur-Louet et Notre-Dame-d'Allençon qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La Communauté de Communes de la région de Chemillé comprenant les communes de : Chanzeaux, Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en Mauves, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Tourlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin qui n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La Communauté de Communes du Vihierois Haut-Layon comprenant les communes de : Cernusson, Clérré-sur-Layon, Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Montilliers, Nueil-sur-Layon, Passavant, Saint Paul-du-Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont, et Vihiers.

Ø **La commune de Coron.**

Article 2 : OBJET

Le syndicat a pour objet, l'aménagement, la mise en valeur du réseau hydrographique et la gestion des aspects hydrauliques du bassin versant du Layon :

- sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes situé dans le périmètre du bassin versant du Layon,
- dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux, de protection et de gestion de la ressource en eau, de protection et de valorisation des sites et des paysages.

Les domaines de compétences du Syndicat sont :

Ø Volet "Qualité de l'eau et des milieux humides" :

- améliorer la qualité globale de la ressource en eau, veiller à sa conservation,
- préserver et améliorer la qualité du patrimoine hydrobiologique du bassin versant,
- préserver et améliorer la diversité faunistique et floristique du bassin versant dans son intégralité.

Ø Volet "Gestion quantitative de la ressource" :

- veiller à la libre circulation des eaux (crue, étiage),
- participer à la rationalisation de l'irrigation,
- aménager et gérer les barrages implantés sur le réseau hydrographique.

Ø Volet "Communication"

- information et sensibilisation de l'ensemble de la population du bassin versant au sujet de la ressource en eau et de l'environnement du bassin versant,
- organiser toutes les opérations de sensibilisation et d'information permettant au S.M.B.L. d'atteindre ses objectifs.

Ø Volet "Paysage"

- préservation, amélioration et valorisation des sites et des paysages, dans un objectif de protection et d'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité sur le bassin versant.

Ø Volet "Tourisme"

- être un partenaire pour les organismes chargés du développement touristique,
- favoriser le développement touristique propre au Layon et son bassin versant.

Dans un souci d'optimiser l'investissement public, le Syndicat acquerra, au besoin, les droits immobiliers en vue de la réalisation des objectifs sus-mentionnés (acquisition de bande de terrain longeant la rive d'une largeur minimum de 4 m ou sites exceptionnels...) en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés.

Le Syndicat pourra également aider les communes riveraines adhérentes dans cette démarche de maîtrise foncière des rives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. s'appliquant à l'ensemble du bassin versant du Layon, le S.M.B.L. sera Maître d'Ouvrage de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) pour les actions entrant dans ses champs de compétence (Maîtrise d'Ouvrage et Animation) et pourra assurer des missions en partenariat avec d'autres organismes.

Article 3 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé dans la commune de THOUARCE, à l'adresse suivante :

Mairie - 49380 THOUARCE

Article 4 : DUREE

Le S.M.B.L. est institué pour une durée illimitée.

Article 5 : COMPOSITION

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune (adhérente et par commune faisant partie de ou des communautés de communes et rattachée à cette compétence) représentée au S.M.B.L., désignés par les conseils municipaux et (ou) des conseils communautaires membres du syndicat, après chaque élection municipale. En cas d'absence d'un délégué titulaire, celui-ci pourra se faire représenter par le délégué suppléant de sa commune ou de sa communauté de communes.

Le Comité Syndical, chargé d'administrer le syndicat, se réunit au moins une fois par semestre. Il approuve les orientations de gestion et les programmes de travaux élaborés par les commissions, décide des travaux nécessaires et éventuellement ceux définis par la C.L.E., vote les moyens de financement correspondants et répartit les charges. Un Bureau est élu par le Comité Syndical; il est composé du Président et d'au moins 1 vice-président par sous bassin hydrographique.

Le Bureau peut constituer autant de Commissions de Travail qu'il compte de membres.

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre, de même que les commissions de travail.

Commissions Hydrographiques :

Il est créé des Commissions hydrographiques pour le Layon et chacun de ses grands sous bassins. Ces derniers seront définis à l'intérieur des 5 sous bassins identifiés dans le cadre du S.A.G.E. Layon-Aubance : "Layon amont", "Layon moyen", "Lys", Hyrôme" et "Layon aval".

La liste des communes appartenant aux commissions étant définie de façon géographique, une commune peut se trouver dans plusieurs sous bassins. Celle-ci siègera alors dans plusieurs Commissions hydrographiques si elle est concernée par au moins deux cours d'eau principaux.

Les Commissions hydrographiques se composent des délégués titulaires et des délégués suppléants déjà élus par les communes et communautés de communes pour siéger au sein du Comité Syndical.

Par ailleurs, chacune de ces commissions pourra mettre en place sur son territoire des comités consultatifs regroupant des personnes représentatives : des propriétaires, des exploitants agricoles, des viticulteurs et des différents usagers de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de manière à permettre une consultation et une concertation avec les différentes parties prenantes intéressées par les projets des commissions. Ces Comités ne peuvent avoir voix délibérative.

Article 6 : REPARTITION DES CONTRIBUTIONS

La contribution des communes et des Communautés de Communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du S.M.B.L. est déterminée au prorata de 3 critères :

Ø Superficie de la commune comprise dans le périmètre du bassin versant,

Ø Nombre d'habitants de la commune,

Ø Longueur de rives des cours d'eau principaux situées sur le territoire de la commune.

La formule de calcul de cette contribution est définie par le règlement intérieur.

Gestion du passif du S.I.B.L. :

La dette du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Layon, contractée par les 22 communes riveraines du Layon, sera remboursée par ces seules communes, sans que la charge ne soit supportée par les nouveaux membres adhérant au S.M.B.L.

Article 7 : RESSOURCES DU SYNDICAT

Les ressources du syndicat peuvent être notamment :

Ø La contribution des communes et des communautés de communes adhérentes,

Ø Les subventions,

Ø Le produit des emprunts,

Ø Les sommes reçues pour services rendus (particuliers, associations, administrations...),

Ø Les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat,

Ø Les produits des dons et legs.

Article 8 :

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux et (ou) des Conseils Communautaires décidant de la formation du Syndicat.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 9 décembre 2010

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général de la préfecture

Signé: Alain ROUSSEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE,
de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX

- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du Marillais

Arrêté SG / MAP n° 2010-406
A R R Ê T É

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et notamment son article 43,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret impérial du 6 août 1863 instituant l'association syndicale regroupant les propriétaires intéressés par l'endiguement de la rive gauche de la Loire sur les communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX,

Vu le courrier adressé au préfet de Maine-et-Loire le 22 octobre 2010 par lequel le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS sollicite la désignation des membres du syndicat de ladite association,

Considérant que l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS est dans l'incapacité de réunir l'assemblée générale des propriétaires des parcelles comprises dans son périmètre syndical,

Considérant que la désignation des membres du syndicat d'une association syndicale constituée d'office est à l'initiative de l'autorité administrative lorsque l'assemblée des propriétaires ne parvient pas à procéder à cette formalité réglementaire,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

A R R Ê T É

ARTICLE 1er

Sont nommés membres titulaires du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS pour une durée de deux ans :

- M. Paul GALLIER, « Les Boistoux » - 49530 LIRE
- M. Yves BRAULT, « La Chétinière » - 49270 CHAMPTOCEAUX
- M. Daniel CRESPIER, 12 « L'Ouche du Bellay » - BOUZILLE
- M. Georges BAUMARD, « La Galloire » - 49430 DRAIN
- M. Marcel BEZIE, « La Farouère » - 49410 LE MARILLAIS

ARTICLE 2

Sont nommés membres suppléants du syndicat de ladite association syndicale pour une durée de deux ans:

- M. Jean-Paul EPOUDRY, « La Butte de la Pierre » - 49530 LIRE
- M. Gaston GODIN, « La Patache » - 49270 CHAMPTOCEAUX
- M. Olivier BARILLER, « La Loge de la Vallée » - 49530 BOUZILLE
- M. Christian TOUBLANC, « L'Hardellière » - 49530 DRAIN
- M. Stéphane GABORY, « Le Chalet » - 49410 LE MARILLAIS

ARTICLE 3

Le syndicat ainsi constitué procédera à la désignation du président et du vice-président de l'association syndicale des levées du MARILLAIS conformément aux dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et de l'article 23 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires,

ARTICLE 4

- le secrétaire général de la préfecture,
- le sous-préfet de CHOLET,
- le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- le percepteur de CHAMPTOCEAUX, receveur de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- les maires du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant quinze jours au moins dans les mairies du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A ANGERS, le 24 novembre 2010

Le Préfet

signé : Richard SAMUEL

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Avrillé

A R R E T E
SG/MAP N° 2010-400

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 85 372 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé, et notamment son article 3 ;

VU le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant la non exécution du projet de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé ;

CONSIDERANT que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 3 de l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

A R R E T E

Article 1er :
L'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 est annulé.

Article 2 :
La subvention visée est caduque.

Article 3 :
Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service construction habitat ville

Unité études Observations et Politiques de l'habitat

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune des Ponts de Cé

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU l'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 170 744 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune des Ponts de Cé, et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 prolongeant le délai de réalisation des travaux d'un an ;

VU le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant le retard du projet de réalisation du terrain d'accueil sur le territoire de la commune des Ponts-de Cé ;

CONSIDERANT que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 1 de l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

A R R E T E

Article 1er :

L'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 est annulé.

Article 2 :

La subvention visée est caduque.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Approbation de la carte communale de BREIL

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et L.124-1 et suivants ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2009 et l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

VU la délibération du Conseil municipal de BREIL en date du 13 octobre 2010 approuvant la carte communale ;

CONSIDÉRANT que le projet de carte communale élaboré par le conseil municipal de BREIL conduit à délimiter des zones de développement de la commune dans le respect des principes généraux définis aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La carte communale de BREIL, telle qu'annexée au présent arrêté, est approuvée.

ARTICLE 2 : La délibération du conseil municipal et le présent arrêté approuvant la carte communale seront affichés en mairie pendant un mois. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département; la publicité mentionne, en outre, les lieux où le dossier peut être consulté. L'approbation de la carte communale produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités ci-dessus ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

ARTICLE 3 : Le dossier pourra être consulté en mairie de BREIL et à la sous-préfecture de Saumur.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saumur et le maire de BREIL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT à ANGERS, le 10 DEC. 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Signé : Alain ROUSSEAU

- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU

Agrément N° 207

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU les arrêtés ministériels des 30 octobre 1987, 2 novembre 1987, 21 décembre 1987 et 10 février 2010 relatifs aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-448, agréant sous le numéro 207 l'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU à CHOLET ;

VU le courrier de Monsieur Fabrice COLAISSEAU, directeur de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU, en date du 26/11/2010 informant le changement d'adresse de l'implantation de CHOLET ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en date du 31 mai 2010, donnant délégation de signature à Madame Juliette DANIEL, déléguée territoriale de Maine et Loire;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU, représentée par Messieurs Fabrice et Michel COLAISSEAU, agréée sous le numéro 207, est autorisée à transférer les locaux de l'implantation géographique située à CHOLET :

- du 6 avenue de la Richardière 49300 CHOLET
- au 36 avenue de Nantes 49300 CHOLET

Cette autorisation a pris effet au 1^{er} novembre 2010.

ARTICLE 2 : Conformément au décret n° 2003-674 du 29 avril 2004 modifié sus visé, cette implantation est tenue de participer à la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire.

ARTICLE 3 : Le manquement aux obligations prévues par la réglementation en vigueur par le titulaire de l'agrément sus visé, pourra entraîner le retrait temporaire ou sans limitation de durée de son agrément.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la déléguée territoriale de Maine et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 2 décembre 2010

P/ le préfet
la déléguée territoriale de Maine et Loire,

signé : J. DANIEL

Direction de l'accompagnement et des soins
Département accès aux soins hospitaliers

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
à

Affaire suivie par Alain Quéguiner

Monsieur le Président Directeur Général
de la SAS Clinique de l'Anjou
87, rue du Château d'Orgemont
49044 ANGERS CEDEX 1

02 49 10.42.94

courriel : alain.queguiner@ars.sante.fr

Recommandée avec A.R.

Référence : DC/AQ/2010-
à Nantes, le
Chirurgie esthétique
pièce(s) jointe(s) : Décision

Monsieur le Président Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint, à titre de notification, la décision concernant votre demande de renouvellement d'autorisation des installations de chirurgie esthétique à la Clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Sophie DESAULLE

- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique
de la clinique de l'Anjou

Décision DAS/ASH/054/2010/49

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6322-1 à L 6322-3, R 6322-1 à R 6322-29, D 6322-30 à D 6322-48,

VU l'arrêté du préfet du Maine-et-Loire en date du 9 août 2006 autorisant la SAS Clinique de l'Anjou à poursuivre l'exploitation d'une installation de chirurgie esthétique dans les locaux de l'établissement, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers,

VU la demande, reconnue complète, formée par la SAS Clinique de l'Anjou en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation susvisée,

CONSIDERANT que les installations de chirurgie esthétique de la clinique respectent les conditions fixées aux articles R 6322-15 à R 6300-29 du code de la santé publique, les obligations prévues à l'article L 6322-2 ainsi que les conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles D 6322-31 à D 6322-30 et que les résultats de l'évaluation de l'activité pour la période passée sont satisfaisants,

Décide

Article 1er : Le renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers est accordé à la SAS Clinique de l'Anjou.

Article 2 : La durée de validité de la présente décision est de cinq ans à compter du 9 août 2011.

Article 3 : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution de cette décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Maine et Loire.

Fait à Nantes 22 novembre 2010

Pour la directrice générale et par délégation
Le Directeur de l'Accompagnement et des soins
signé : Laurent CASTRA

Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'accès aux soins de Premiers Recours
Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS
(02.41.25.76.22
02.41.25.76.96
Mél : caroline.dos-santos@ars.sante.fr
Objet : PHARMACIE AUGER
Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1716/2010/49

- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune exploité par Monsieur Frédéric AUGER.

La Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

VU l'arrêté ministériel du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officine de pharmacie ;

VU la demande présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien, tendant au transfert de la Pharmacie AUGER sis 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 26 juillet 2010 ;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 28 octobre 2010;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 20 octobre 2010 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 15 octobre 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 septembre 2010 ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité ne modifiera pas l'approvisionnement de la population en médicaments ;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune de CHOLET et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} – La demande de licence, présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise 5 place du 77^{ème} Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis dans la même commune, est acceptée.

ARTICLE 2 - Une licence n°49#000423 est délivrée à Monsieur Frédéric AUGER, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

ARTICLE 3 – l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2001 sera abrogée, dès l'ouverture de la nouvelle pharmacie au public.

ARTICLE 4 – L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

ARTICLE 5 - De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.

ARTICLE 6 - Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 7 – Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île de Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 24 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire,
Le directeur de l'accompagnement et des soins,

signé : Laurent CASTRA.

Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'accès aux soins de Premiers Recours
Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS
(02.41.25.76.22
02.41.25.76.96
Mél : caroline.dos-santos@ars.sante.fr

Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1715/2010/49

Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis
1 quai de la Noë 49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevreière dans la
même commune exploité par Mademoiselle Julie FLATRES.

La Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-801 en date du 21 novembre 2000 déterminant la ou les communes desservies par chaque officine de pharmacie du département de Maine-et-Loire située dans une commune de moins de 2 500 habitants prévu au V de l'article 65 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAC n° 2002-1222 en date du 13 février 2002 déterminant la ou les communes desservies par les officines de pharmacie situées dans une commune de 2 500 habitants et plus prévu à l'article 17 de la loi du 17 janvier 2002 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2003-98 en date du 17 février 2003, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2004-166 en date du 20 février 2004 ;

VU la demande présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne, tendant au transfert de la Pharmacie FLATRES sis 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevreière dans la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 27 mai 2010 ;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 3 août 2010 ;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 3 août 2010 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 2 juillet 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 juin 2010 ;

VU le courrier de réponse de la Mairie de BOUCHEMAINE, en date du 8 septembre 2010, sur les questions du caractère inondable du lieu sollicité ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevreière à BOUCHEMAINE (49080)

VU le recours gracieux de Madame Julie JOACHIM FLATRES transmis à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 5 novembre 2010 ;

CONSIDERANT les derniers éléments transmis attestant que si l'emplacement proposé reste exposé à un risque d'inondation mais avec une probabilité extrêmement faible. Considérant que les conditions d'accès (de plain-pied) du futur local apportent notamment une amélioration significative et permanente en termes d'accessibilité. Considérant en conséquence que ce dernier point doit être analysé comme un élément majeur d'amélioration de la desserte pharmaceutique de la population concernée ;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune du BOUCHEMAINE et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} – La demande de licence, présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise au 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevière dans la même commune, est acceptée.

ARTICLE 2 - Une licence n°49#000422 est délivrée à Mademoiselle Julie FLATRES, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

La licence de création n° 49#000246 en date du 27 février 1981 est annulée.

ARTICLE 3 – l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevière à BOUCHEMAINE (49080) est abrogé.

ARTICLE 4 – L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

ARTICLE 5 - De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.

ARTICLE 6 - Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 7 – Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile de Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 17 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire,
Pour le directeur de l'accompagnement et des soins,
Le responsable du département « accès aux soins de premiers recours »

signé : Florent POUGET

- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de
CHOLET

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L 174-3 ;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6145-1, R 6145-21, R 6145-22, R 6145-24 et R 6145-25 ;

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

VU l'arrêté n° DAS/407/2010/49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 18 juin 2010 fixant pour 2010 le montant de la dotation annuelle de financement du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/ASH/ 759 / 2010 /49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 13 août 2010 fixant, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs journaliers de prestation du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU la circulaire n° DGOS/R1/DSS/1A/2010/177 du 31 mai 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé ;

VU la décision du Directeur, prise après concertation avec le Directoire et le Conseil de Surveillance de l'établissement, du 29 octobre 2010 relative à la décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et aux propositions de tarifs

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2010, au Centre Hospitalier de CHOLET sont fixés ainsi qu'il suit :

	Code tarif	Montant
Hospitalisation à temps complet :		
- Médecine pédiatrie	11	491, 10 €
- Chirurgie obstétrique	12	647, 90 €
- Psychiatrie	13	338, 00 €
- Spécialités coûteuses	20	1.407, 70 €
- Soins de suite	30	348, 10 €
- Rééducation réadapt. Fonctionnelle	31	295, 50 €
Hospitalisation de jour		
- Médecine pédiatrie	50	506, 80 €
- Dialyse	52	688, 50 €
- Psychiatrie de jour	54	295, 50 €
- Rééducation réadapt. Fonctionnelle	56	267, 40 €
- Centre de jour adolescents	57	295, 50 €
- Chirurgie	90	647, 70 €
Hospitalisation de nuit		
- Psychiatrie	60	211, 00 €
Hospitalisation à domicile		
- Placement familial spécialisé	33	74,00 €
S.M.U.R.		
La demi-heure		886, 80 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (DRJSCS B.P. 62535 – 44325 NANTES CEDEX 3) dans un délai de un mois à compter de sa notification.

Article 3 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, l'Agent Comptable, le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 25 Novembre 2010

P/La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de la Santé
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins

signé : Laurent CASTRA

CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE
DECISION

- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saumur et du CH de Longué.

Le Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L 6143-7 prévoyant notamment que le directeur peut déléguer sa signature,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune entre le Centre hospitalier de Saumur et le Centre hospitalier de Longué prenant effet au 1^{er} avril 2009,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2008, nommant M. Jean-Christophe PINSON en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 novembre 2000, nommant M. Yves ROQUEBERNOU en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Annie-Laure DESPREZ en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Valérie BOISMARTEL en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 28 janvier 2010, nommant Mme Caroline DERRIEN en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 17 février 2010, nommant M. Pierre BECQUE en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur et au Centre hospitalier de Longué,

Vu la décision en date du 6 octobre 2009 portant recrutement de M. Gildas LAOT en qualité de Directeur des soins infirmiers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 27 octobre 2010, agréant Mme Catherine DAGORET en qualité de Directrice de l'IFSI et de l'IFAS du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2010 nommant Mme Sylvie CHEVET-DOUCET en qualité de Cadre supérieur de santé au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 26 novembre 2008, nommant M. Philippe FRANÇOIS en qualité d'Ingénieur hospitalier principal au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 19 août 2002, nommant M. Alain BITAUD en qualité d'Attaché d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 3 février 2003, nommant Mme Yolande VIGNAL en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 20 décembre 2003, nommant Mme Laurence AUVINET en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 31 août 2007, nommant M. David BRIAND en qualité de Technicien supérieur hospitalier, responsable de l'hôtellerie restauration du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 7 janvier 1997, nommant M. Axel ROUHIER en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 28 août 2008, nommant Mme Laurence WICKAERT en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2009 nommant Mme Elise EDOUARD en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 01/10/2010 nommant Mme Sandrine DESMARRES en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 9 janvier 2008 nommant Mme Aude PERCEVAULT en qualité d'Adjoint administratif hospitalier de 2^{ème} classe, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 1^{er} janvier 2007 nommant M. Lucien VION en qualité d'Agent chef 2^{ème} catégorie à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 30 novembre 2004 nommant M. Yannick BOISNIER en qualité Maître ouvrier à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 26 mars 2001 nommant M. Christian BLUIN en qualité de Maître ouvrier au Centre

hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Sébastien DUBOIS en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Didier MASSON en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 18 octobre 2007 nommant M. Philippe OUVRARD en qualité d'Analyste au Centre hospitalier de Saumur,
Vu l'arrêté ministériel en date du 2 décembre 1988, nommant Mme Brigitte PAULMIER, en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur et la décision en date du 29 octobre 2009 nommant Mme Brigitte PAULMIER responsable de la pharmacie,
Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 1^{er} janvier 2010, nommant Mme Julie TEIL en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,
Vu le contrat en date du 7 février 2006, nommant Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT en qualité de Praticien attaché au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,
Vu le contrat en date du 11 décembre 2009 portant recrutement de Mme Violaine SOLANS en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,
Vu le contrat en date du 21 septembre 2010 portant recrutement de Mme Stéphanie PICARD en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,
Vu l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 1988, nommant M. Edouard BICHIER en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2001, nommant Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 1989, nommant Mme le Dr Florence BABIN en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 10 juin 2004 nommant Mme Béatrice JEANNE en qualité de Technicienne de laboratoire de classe supérieure,
Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Patricia JAN en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Isabelle GIRARD en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 9 décembre 1994 nommant Mme Catherine BESLOT en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 3 mai 1995 nommant M. Benoit CHARIEAU en qualité de Technicien de laboratoire,
Vu la décision en date du 26 novembre 1998 nommant Mme Danièle GOUIN en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 8 janvier 2002 nommant Mme Valérie MAUDET en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 1^{er} décembre 2008 nommant Mme Virginie LESCOUEZEC en qualité de Technicienne de laboratoire,
Vu la décision en date du 7 octobre 2005 nommant Mme Béatrice GIRARDEAU en qualité de Cadre de santé au CH de Saumur,
Vu la décision en date du 12 mai 2005 nommant Mme Christine CHENOIR en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 26 décembre 1997 nommant Mme Marie-Odile LAFFONT en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 8 octobre 2007 nommant Mme Isabelle PILLET en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 1^{er} juin 1981 nommant Mme Marie-Christine PANTALEON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 16 octobre 2006 nommant Mme Nathalie MOISSON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 28 novembre 2008 nommant Mme Carmen LEROYER en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 2 janvier 1983 nommant Mme Annie MOREAU en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 8 juin 2010 nommant M. Marc POIRIER en qualité d'OPQ affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,
Vu la décision en date du 22 août 2001 nommant Mme Delphine BEAUCHENE en qualité d'Aide-soignante affectée à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,
Vu le contrat en date du 1^{er} septembre 2010 nommant Mme Emilie HUET en qualité d'Agent d'entretien qualifié affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 27 novembre 2006 nommant Mme Christelle HARMANGE en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Saumur et la décision de mise à disposition du Centre hospitalier de Longué en date du 9 février 2010,

Vu le contrat en date du 12 juillet 2010 portant recrutement de Mme Aurore CHAMPION en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Longué,

Vu le contrat en date du 16 août 2010 portant recrutement de M. Laurent DERRIEN en qualité d'Attaché d'administration hospitalière contractuel au Centre hospitalier de Longué,

DECIDE

1^{ère} partie relative au Centre hospitalier de Saumur

Article 1er – délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur et de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, et de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, directrice adjointe.

Article 2 - délégation particulière à la Direction des ressources humaines et des affaires médicales

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires médicales, à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, ou en cas d'empêchement, à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, et notamment :

Article 2.1

- Documents financiers hors paie

ø états de frais de déplacement

ø gardes médicales

ø vacations d'attachés

ø prises en charge et factures accidents du travail

ø honoraires médicaux, secteur privé

- Documents financiers de paie

ø cotisations - CGOS - ENSP - IRCANTEC

ø taxes sur salaires

ø traitements non mandatés

ø décomptes indemnités journalières

ø prises en charge et factures accidents

ø états DADS

- *Actes administratifs - titres de recettes (personnel)*

ø recrutements

ø décisions

ø contrats de travail

ø affectations

ø notations

ø ordres de mission

ø autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel

ø conventions de stage

ø attestations ASSEDIC - déclarations - CNRACL - Sécurité sociale

ø certificats de réduction SNCF

- Mesures d'ordre interne

- ø notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ø autorisations de congés – absences pour événements familiaux
- ø tout courrier interne relatif à la gestion des personnels
- ø certificats administratifs
- ø certificats de travail et de salaire
- ø notes internes aux agents ou responsables de service pour information ou convocation à une réunion
- ø convocations individuelles au bureau du personnel
- ø accords réduction d'horaires pour femme enceinte
- ø courriers d'information de suite de recrutement
- ø certificats de frais de garde d'enfant
- ø notes d'information individuelles de versement d'acompte sur salaire et de toute rectification d'erreurs matérielles sur salaire
- ø les conventions de stage pour les stagiaires extérieurs

Article 2.2

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, les pièces énumérées ci-après :

- ø correspondances avec les organismes de formation
- ø diffusion des notes d'information relatives aux stages
- ø bulletins d'inscription auprès des organismes de formation
- ø ordres de mission pour formation des agents
- ø convocations aux réunions du comité local de formation
- ø convocations aux réunions des correspondants de formation
- ø conventions avec les organismes de formation
- ø demandes de remboursement auprès de l'ANFH

En l'absence de Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, cette délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe.

Article 3 : délégation particulière à la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur, ainsi que tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

- ø les virements de crédits de l'ordonnateur (article L 6143-7 de la loi du 31 juillet 1991 modifiée),
- ø les documents se rapportant aux contrats d'emprunts,
- ø les certificats administratifs,
- ø conformément à la délégation de signature définie à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, et au Code des marchés publics, le procès-verbal et les pièces des marchés,
- ø les documents se rapportant aux marchés informatiques (fiches de notification, avis d'information...) et contrats d'emprunts à l'exclusion du marché ou contrat d'emprunt, des avenants et rapports de présentation,
- ø les notes de service relatives à sa direction et à son organisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Yolande VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme DESPREZ, Directrice adjointe, et à M. OUVRARD, Responsable du système d'information, à l'effet de signer :

- ø les bons de commande et les factures concernant l'informatique, dans le cadre de la certification du service fait, dans la limite de 50 000 €,
- ø les avenants de reconduction de maintenance de matériels informatiques et installations.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme BOISMARTEL, Directrice adjointe, et de Mme VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, M. Axel ROUHIER, Adjoint des cadres hospitaliers, est autorisé à signer les seuls documents se rapportant aux contrats d'emprunts à l'exclusion des contrats et avenants auxdits contrats.

Article 4 : délégation particulière à la gestion des admissions/sorties

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée des finances, de l'activité et du système d'information, et, en subdélégation à M. Alain BITAUD, Attaché d'administration hospitalière, à effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, et notamment :

ø les décisions liées à la situation des hospitalisés notamment dans le cadre des mesures définies par la loi du 27 juin 1990,

ø les certificats administratifs,

ø les courriers concernant les usagers, hormis les réponses aux personnes ayant émis une réclamation (sauf celles en rapport avec la facturation des frais de soins et d'hospitalisation), et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital,

ø le courrier ordinaire concernant les usagers ayant trait aux dossiers des malades hospitalisés, hébergés ou externes, les ordres de saisie et les autorisations de sortie au cours d'une hospitalisation ainsi que les conventions de tiers conclues avec les mutuelles et autres organismes complémentaires,

ø les documents concernant les procédures contentieuses en matière d'obligation alimentaire,

ø les états de ressources des résidents hébergés au titre de l'aide sociale,

ø les admissions aux EHPAD, au vu d'un dossier complet,

ø les registres de naissance ou de décès,

ø les documents autorisant l'admission des patients hospitalisés sous contrainte, ainsi que tout courrier en rapport avec la gestion des hospitalisations sous contrainte,

ø tous actes et correspondances se rapportant à l'accueil familial et thérapeutique, notamment les contrats et avenants,

ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant du service des usagers,

ø les permissions de sortie et les autorisations de transport de corps,

Concernant ce dernier point, délégation de signature est également donnée à Mme Aude PERCEVAULT, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers et aux Cadres de santé de garde.

ø les autorisations de départ de corps,

Concernant ce point, délégation de signature est également donnée à Mme Béatrice GIRARDEAU, Cadre de santé, pour les personnes décédées à la Résidence Antoine Cristal, aux IDE de la Résidence Antoine Cristal : Mmes Christine CHENOIR, Marie-Odile LAFFONT, Isabelle PILLET, Marie-Christine PANTALEON, Nathalie MOISSON, Carmen LEROYER et Annie MOREAU et aux agents de la chambre mortuaire : Mmes Delphine BEAUCHENE, Emilie HUET et M. Marc POIRIER.

Article 5 : délégation particulière à la Direction des services économiques et des services techniques

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe chargée des services économiques et techniques, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

Article 5.1

ø l'animation et la responsabilité des Commissions de choix,

ø les bons de commande et ordres de travaux (à l'exception des marchés) dans la limite de 50 000 €

ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services économiques et des services techniques

ø les notes de service, les correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de sa direction

ø les contrats (location d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage, etc.)

ø les conventions

ø les avis de consultation et appels à la concurrence

ø les documents se rapportant aux marchés passés selon une autre procédure que l'appel d'offres

ø les titres et bordereaux de recettes du Clos Cristal.

Article 5.2

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sandrine DESMARRES, Mme Elise EDOUARD et

Mme Laurence WICKAERT, Adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des Services économiques et des Services techniques,
- ø les correspondances des Services économiques et techniques,
- ø les bons de commandes d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ø les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services économiques,

Article 5.3

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Philippe FRANCOIS, Ingénieur, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ø les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services techniques,
- ø les bons de commandes de petit matériel, de petites fournitures, de travaux courants, d'entretien et de réparation, d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ø les procès-verbaux de réception pour les travaux d'entretien courant,
- ø les courriers auprès des entreprises, sauf ceux ayant un caractère purement administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et de M. FRANCOIS, Ingénieur, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DUBOIS, Maître ouvrier, faisant fonction de Technicien supérieur hospitalier, M. Christian BLUIN, Maître ouvrier et M. Didier MASSON, Maître ouvrier pour les commandes citées ci-dessus.

Article 5.4

Une délégation permanente de signature est donnée à M. David BRIAND, Technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe et sous son contrôle, les commandes et factures des denrées alimentaires d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €.

En cas d'empêchement ou d'absence, délégation de signature est donnée à M. Lucien VION, Agent chef, ainsi qu'à M. Yannick BOISNIER, Maître ouvrier.

Article 6 : délégation particulière à la Direction des soins infirmiers

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Sous-commission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

Article 7 : délégation particulière à la Direction de l'Institut de formation en soins infirmiers et de l'Institut de formation d'aides-soignants

Mme Catherine DAGORET, Directrice de l'IFSI/IFAS reçoit délégation de signature pour les questions relatives :

- ø aux concours d'entrée
- ø aux conseils techniques
- ø aux conseils de discipline
- ø au suivi budgétaire des instituts
- ø aux courriers adressés aux autorités de tutelle
- ø aux épreuves des diplômes

ainsi que pour les conventions des stages réalisés en dehors du Centre hospitalier de Saumur, les conventions et contrats de formation des étudiants et les attestations de formations aux premiers secours, les ordres de mission des personnels des instituts et autorisations d'absence.

Article 8 : délégation particulière aux affaires générales et aux usagers

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction.

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires du centre hospitalier, le régime et les

dossiers d'autorisation d'activité et d'équipement ainsi que les enquêtes ne relevant pas directement des directions fonctionnelles.

Il est notamment en charge :

ø de la coordination et du suivi de la convention tripartite,
ø de la coordination de la filière gériatrique et du dossier HAD,
en lien avec les autres directions fonctionnelles.

Il est le directeur référent du secteur personnes âgées qui intègre les services du Centre hospitalier de Longué.

Article 9 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de la Pharmacie

Vu l'instruction M 21 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, sur proposition de la Directrice des services économiques, une délégation de signature est donnée à Mme Brigitte PAULMIER, Praticien hospitalier et responsable du service Pharmacie, à Mme Julie TEIL, Praticien hospitalier à la pharmacie, à Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT, Praticien attaché à la pharmacie, à Mme Stéphanie PICARD, Praticien attaché à la pharmacie et à Mme Violaine SOLANS, Praticien contractuel à la pharmacie et responsable de l'unité de stérilisation, à l'effet de signer :

ø les bons de commande des produits pharmaceutiques et fournitures médicales,
ø les factures à mettre en paiement relevant de la pharmacie.

Article 10 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de fourniture de laboratoire et examens réalisés par un laboratoire extérieur

Une délégation de signature est donnée à Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, Praticien hospitalier responsable du laboratoire, à l'effet de signer :

ø les bons de commande des produits et fournitures de laboratoire,
ø les factures à mettre en paiement relevant du laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, délégation est donnée à M. Edouard BICHER et à Mme le Dr Florence BABIN, Praticiens hospitaliers, ainsi qu'au faisant fonction de cadre, Mme Béatrice JEANNE et aux techniciens de laboratoire, Mme Catherine BESLOT, M. Benoît CHARIEAU, Mme Isabelle GIRARD, Mme Danièle GOUIN, Mme Patricia JAN, Mme Virginie LESCOUEZEC et Mme Valérie MAUDET.

Article 11 : délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative

Mme Annie-Laure DESPREZ
Mme Valérie BOISMARTEL
Mme Caroline DERRIEN
M. Gildas LAOT
M. Philippe FRANCOIS
M. Alain BITAUD
Mme Yolande VIGNAL
Mme Laurence AUVINET

disposent d'une délégation permanente de signature pour tous les actes dressés dans le cadre de leur astreinte administrative.

2ème partie relative au Centre hospitalier de Longué

Article 12 – délégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales et des usagers, la délégation de signature est confiée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint chargé de la qualité et de la gestion des risques.

Article 13 : délégation particulière aux affaires générales et à la gestion des usagers

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires et le régime des autorisations d'activité.

Il est en charge des dossiers à portée générale et stratégique, notamment la gestion et le suivi du Projet d'établissement, du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, de la Convention tripartite, du Projet de vie, du plan « Hôpital 2012 ».

Il assure plus spécifiquement la coordination et la préparation des instances, notamment la rédaction des rapports budgétaires et de gestion, le suivi de la démarche qualité et de certification, en lien avec la Cellule qualité et de gestion des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

Article 13.1

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, et sous son contrôle, les réponses aux personnes ayant émis une réclamation et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, délégation de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint puis à M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière.

Article 14 : délégation particulière à la qualité et gestion des risques

M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, est chargé de la qualité et gestion des risques. A ce titre, il a en charge l'animation et le suivi de la démarche qualité et de certification. Il en définit les axes et dimensions stratégiques avec le directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

Article 15 – délégation particulière à la gestion des ressources humaines

Cette gestion est placée sous la responsabilité de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière. Il assure la gestion statutaire de l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux, met en place les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service en coordination avec l'encadrement des services et la Direction des soins du Centre hospitalier de Saumur.

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion des ressources humaines, des affaires médicales et de la formation, au nom du directeur et sous son contrôle, et notamment :

- ø Les recrutements et courriers de suite de recrutement
- ø Les décisions
- ø Les contrats de travail
- ø Les affectations
- ø Les notations
- ø Les notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ø Les courriers internes relatifs à la gestion des personnels
- ø Tout document se rapportant à la formation des personnels.

Il élabore, en lien avec le directeur, une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, met en œuvre le Projet social et assure le suivi du tableau des effectifs.

Article 15.1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, la délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par M. Jean-Christophe PINSON, Directeur.

Article 16 : délégation particulière à la Direction des soins infirmiers

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Sous-commission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

Article 17 – délégation particulière à la gestion des services économiques, techniques, financiers et de la pharmacie

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, tous actes, documents et correspondances concernant :

ø l'animation et la responsabilité des Commissions de choix

ø Les bons de commande d'un montant supérieur à 1 000 €

ø Les contrats (locations d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage...)

ø Les conventions

ø Les contrats d'emprunt.

Article 17.1

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint.

Article 17.2

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du directeur et sous son contrôle :

ø les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

Article 18 – délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative

- M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint,
- M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint,
- M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière,
- Mme Christelle HARMANGE, Cadre de santé
- Mme Aurore CHAMPION, Cadre de santé

disposent chacun d'une délégation permanente de signature, dans le cadre de leur astreinte administrative.

3ème partie relative aux dispositions générales

Article 19 : Les délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 20 : La présente décision sera portée à la connaissance des Receveurs des deux établissements et de toute personne qu'elle vise expressément. Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine et Loire.

Elle annule et remplace la décision du 8 octobre 2010

Saumur, le 14 décembre 2010

Le Directeur

du Centre hospitalier de Saumur

et du Centre hospitalier de Longué

signé : Jean-Christophe PINSON

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE

Service : Porte-Drapeau

Affaire suivie par : Mr ROUSIER

: 02.41.47.82.98

: 02.41.47.82.99

- Diplôme d'honneur de porte drapeau

LE PRÉFET DE-MAINE-et-LOIRE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2006 portant désignation des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation,
Vu le procès-verbal du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation du 17 novembre 2006 portant désignation des membres de la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau,
Vu l'avis émis par la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau réunie le 15 octobre 2010.

ARTICLE 1^{ER} : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 3 ans à :

MM BELL Patrick

né le 12 juillet 1955 à Saulxures-sur-Moselotte (88)
domicilié à MAZE Alpins – Mécanisés

SIDI-BRAHIM de Maine-et-Loire
Amicale des Anciens Chasseurs à Pied
5 années de service de porte-drapeau

BIDON Lucien

né le 15 décembre 1936 à Vritz (44)
domicilié à CHAMPIGNE

Union Nationale des Combattants
Section de Champigné
7 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 2 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **10 ans à :**

ABELARD Marcel

né le 6 décembre 1933 à Ste-Christine (49)
domicilié à STE CHRISTINE

Union Nationale des Combattants
Section de Ste Christine
11 années de service de porte-drapeau

BOURGET Maurice

né le 12 juillet 1935 à Bouzillé (49)
domicilié à BOTZ-en-MAUGES

Union Nationale des Combattants
Section de Botz-en-Mauges
16 années de service de porte-drapeau

BOUTEILLER René

né le 25 janvier 1939 à Mouliherne (49)
domicilié à MOULIHERNE

Union Nationale des Combattants
Section de Mouliherne
10 années de service de porte-drapeau

MARIN Armand

né le 12 mai 1934 à Mouliherne (49)
domicilié à MOULIHERNE

Union Nationale des Combattants
Section de Mouliherne
15 années de service de porte-drapeau

METAIREAU Marcel

né le 16 avril 1939 à Faye d'Anjou(49)
domicilié à LA MEIGNANNE

Union Nationale des Combattants
Section de La Meignanne
15 années de service de porte-drapeau

ODIAU Moïse

né le 19 janvier 1931 à Fontevraud l'Abbaye (49)

Union Nationale des Combattants
Section de Fontevraud l'Abbaye

domicilié à FONTEVRAUD L'ABBAYE

12 années de service de porte-drapeau

PICHONNEAU Maxence

né le 31 janvier 1935 à St Philbert-du-Peuple (49)

domicilié à VERNANTES

Union Nationale des Combattants

Section de Vernantes

16 années de service de porte-drapeau

PINAUD Gilbert

né le 10 février 1933 à Bressuire (79)

domicilié à CHOLET

Association Départementale des ACPG/CATM

Section de Cholet

16 années de service de porte-drapeau

PINEAU Gérard

né le 25 juin 1941 à La Meignanne (49)

domicilié à BOUCHEMAINE

Union Nationale des Combattants

Section de La Meignanne

15 années de service de porte-drapeau

PRIGENT Noël

né le 7 août 1940 à La Pouèze (49)

domicilié à LA POUÈZE

Fédération Nationale des Anciens Combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de La Pouèze

18 années de service de porte-drapeau

ROTUREAU Michel

né le 10 mars 1937 au Longeron (49)

domicilié au LONGERON

Association Départementale des ACPG/CATM

Section du Longeron

10 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 3 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **20 ans à** :

BOUVET André

né le 21 septembre 1924 à Angers (49)

domicilié à GENE

Mairie de Gené

20 années de service de porte-drapeau

GRAVELEAU Raymond

né le 19 septembre 1939 à St Pierre des

Echaubrognes (79)

domicilié à CHOLET

Fédération Nationale des Anciens Combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Cholet

26 années de service de porte-drapeau

GUILLOT Georges

né le 6 mai 1931 à St Léger-des-Bois (49)

domicilié à ANGERS

Souvenir Français

Délégation de Maine-et-Loire

20 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 4 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **30 ans à** :

MESCHAIN Jules

né le 5 janvier 1938 à St Hilaire-du-Bois (49)

domicilié à LA FOSSE de TIGNE

35 années de service de porte-drapeau

Fédération Nationale des Anciens combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Tigné

ARTICLE 5 : La directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargée de l'exécution de la présente décision.

A ANGERS, le 21 octobre 2010

Signé : Richard SAMUEL

THEATRE LE QUAI
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI
SEANCE DU 26 novembre 2010

- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai

Référence : DEL-2008-14

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Le bar situé dans le forum du Quai est actuellement géré par un exploitant signataire d'une convention d'occupation d'une durée de 3 ans.

Or, pour des raisons de développement de son activité économique, il a émis le souhait de rompre son engagement avant la date d'échéance de la convention.

L'EPCC a donc lancé un appel à la concurrence pour la gestion du bar-restaurant, avec un cahier des charges à respecter. Celui-ci impose notamment des horaires d'ouverture à respecter en fonction des spectacles.

A ce jouroffres ont été déposées,ont été déclarées recevables.

Un jury sera constitué afin de recevoir les candidats sélectionnés en entretien. Les critères définis sont les suivants :

- capacités professionnelles et expérience du candidat / 50 points
- capacités culinaires, originalité et qualité des propositions, variété de la carte pour tout public (tarifs) /30 points
- adéquation du projet du candidat en harmonie avec le lieu /20 points.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention ci-annexée pour la gestion du bar-restaurant à compter du 1^{er} janvier 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment l'article 12,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 22 avril 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNAMITE

DECIDE,

Article 1 : APPROUVE La convention en annexe à la présente délibération pour la gestion du bar-restaurant du Forum du Quai.

Article 2 : autorise le Directeur de l'EPCC à signer tous documents afférents à ladite convention.

Article 3 : les recettes versées par le gestionnaire seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-présidente,
Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI
 DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE L'EPCC THEATRE LE QUAI
 SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010

Référence : DEL-2010-10

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente du Conseil d'administration.

EXPOSE :

La décision budgétaire modificative n°1 permet d'apporter les principales modifications suivantes au budget portant sur l'exercice 2010.

Section d'exploitation:

Recettes

- 13 000 €uros de subvention DRAC – jumelage et pas[s]age pour l'année 2010
- 27 000 €uros de subvention complémentaire pour le projet européen Imagine 2020.
- 47 000 €uros de produits d'exploitations,
- 12 000 €uros de remboursements CPAM, liés aux congés maternité.
- 15 000 €uros de quote-part de subvention en plus
- 29 000 €uros virement à la section de fonctionnement

Dépenses

- chapitre 011 – Charges à caractère général pour 75 000 €uros
- chapitre 012 – Charges de personnel pour 53 000 €uros
- chapitre 042 – Dotations aux amortissements – 14 000 €uros

Tous ces éléments conduisent à proposer au Conseil d'administration la décision budgétaire modificative intégrant ces nouvelles recettes et dépenses de fonctionnement, et qui s'équilibre de la façon suivante:

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
74	7431	13 000 €	
74	744	27 000 €	
70	7061	27 000 €	
	7084	9 000 €	
	7087	12 000 €	
	7088	14 000 €	
	70831		15 000 €
013	6459	12 000 €	
011	6282	46 000 €	
011	637	29 000 €	
012	6451	53 000 €	
042	777	15 000 €	
042	6811		14 000 €

Section d'investissement :

Recettes

-Amortissements sur immobilisations réduits : 14 000 Euros

Dépenses

-Amortissements des subventions d'équipements supplémentaires : 15 000 Euros

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
040	13914	15 000,00 €	
040	28154		4 000 €
	28155		2 000 €
	28181		4 000 €
	28183		4 000 €

Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	114 000 €	143 000 €
Investissement	15 000 €	-14 000 €
Virement à la section d'investissement	29 000 €	
Virement à la section fonctionnement		29 000 €
TOTAL	158 000 €	158 000 €

En conséquence, je vous propose d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOIGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du CA de l'EPCC théâtre le Quai en date du 4 février 2010 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 (DBM1) présentée ci-dessus.

La Vice-Présidente
signé : Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI

Référence : DEL-2010-12

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE :

Afin de pouvoir répondre aux demandes de location de salle des organismes au sein du Quai-Forum des arts vivants, il convient de fixer des tarifs de location des différents lieux proposés.
Cette proposition est faite au regard des tarifs pratiqués dans la région pour la location de salles similaires.

Aussi je vous propose d'approuver le tarif suivant (tarif H.T.) :

Lieu	Caractéristiques	Bénéficiaires	Coût
Salon 1	Capacité d'accueil 25 personnes	Entreprises, syndicats professionnels, établissements publics, associations	400 €

Ce tarif est applicable pour une journée ou une soirée de location.

Les demandes de location de salles seront étudiées en fonction du but poursuivi et en fonction de la disponibilité des salles avec un taux de réduction maximum de 100% accordé par le directeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPCC en date du 14 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE l'application du tarif mentionné ci-dessus.

Article 2 : Les recettes liées à la location du salon seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-Présidente

signé : Monique RAMOGNINO

- *Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011*

Référence : DEL-2010-11

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE :

Le budget primitif de l'EPCC Théâtre Le Quai est présenté au Conseil d'administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitres, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

A l'instar du précédent budget, c'est dans un contexte économique maussade que nous inscrivons ce projet de budget 2011. A cette incertitude sur les repères macro-économiques, s'ajoutent des interférences de nature politique. Si le budget global du Ministère augmente de 2,1%, la répartition des crédits n'est pas favorable au spectacle vivant (662,9 M € sur 7,5 Mds € avec une augmentation de 0% par rapport à 2010). Pourtant, nous devons faire face à la hausse des coûts de production et de diffusion qui concernent les frais liés à l'activité artistique même.

A cette conjoncture peu favorable, s'ajoutent des hausses croissantes de coûts de fonctionnement. Ces hausses budgétaires s'expliquent par une augmentation des tarifs des prestataires du Quai (gardiennage, maintenance) et des besoins en entretien du fait de l'utilisation intensive des locaux.

Cette situation qui se fait jour dans le cadre du budget primitif 2011, risque de rendre difficile le financement des temps forts du Quai dans les mois et années à venir : *Schools*, le festival *Jours étranges* et *Pas[s]age*. Cependant, nous souhaitons maintenir l'équilibre de programmation entre les esthétiques composant l'offre artistique du Quai en général et de l'EPCC en particulier à savoir le cirque, la musique et le jeune public.

Malgré un contexte de baisse généralisée des crédits alloués à la Culture, la Ville poursuivra son soutien financier en attribuant une subvention augmentée de deux points (coefficient de GVT-glissement/vieillesse/technicité), sous réserve de l'adoption du budget primitif 2011 par le Conseil municipal.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation ont été budgétées à hauteur de 466 000 € pour l'exercice 2011, soit une baisse de 4,31% par rapport au budget 2010 s'expliquant par un allègement nécessaire de la programmation et une prévision financière tenant compte d'un démarrage de saison 2010/2011 moins favorable que les saisons précédentes.

Un effort de recherche de ressources propres se poursuivra en 2011 de manière croissante (locations d'espace, réflexion sur l'évolution des tarifs).

Un club de partenaires du Quai verra également le jour au printemps 2011 afin d'organiser et fédérer des actions de mécénat culturel.

Le montant prévisionnel des subventions allouées par la DRAC et le Conseil régional ont fait l'objet d'une inscription identique au BP 2010, néanmoins des demandes de subvention sur projet leurs seront soumises en fin d'année 2010 et au cours de l'année 2011.

Les subventions versées via les fonds du programme culturel européen dans le cadre du projet *Imagine 2020/Art et changement climatique* s'élèvent en 2011 à 22 500€. Elles soutiennent la programmation d'un café forum sur le thème du développement durable, de deux co-productions de créations de Rachid Ouramdane et Philippe Ménard (*Cie Non Nova*) ainsi qu'un spectacle jeune public.

Dépenses d'exploitation

-Offre artistique et culturelle :

Avec une augmentation globale de 0,90% des charges, nous présentons un budget contenu, mais fidèle aux engagements de développement culturel figurant dans le projet du Quai. La pluralité de l'offre artistique sera ainsi préservée (musique, cirque, jeune public) et maintenue dans son niveau de qualité. Nous retrouverons les trois axes constitutifs de la saison du Quai à savoir : le soutien à la création, la diffusion d'une programmation cirque, jeune public et musique et les rendez-vous du Forum.

-Soutien à la création: le budget 2011 permettra de co-produire des créations à hauteur de 40 000€. En dehors des co-productions citées ci-dessus, un soutien financier et technique sera alloué à l'artiste Nathalie Béasse pour son prochain spectacle *Wonderful world* (programmé les 21 et 22 mai 2011 au Quai). Cette co-production réunit également le NTA et le CNDC autour de ce projet artistique pluridisciplinaire.

-Diffusion : les dépenses prévues au budget 2011 prennent en considération un volume d'activités identique de nos partenaires NTA et CNDC ainsi que la possible reconduction du festival Schools qui aura lieu du 14 au 18 juin 2011.

-Rendez-vous du Forum :

La majeure partie des partenariats mis en place en 2010 seront renouvelés (CNAR, Terre des sciences entre autres). Au vu du succès rencontré à l'occasion de l'exposition Ousmane Sow, le partenariat avec le festival des Accroche-cœurs serait ainsi reconduit à l'automne 2011.

A cette dynamique existante viendront s'ajouter de nouveaux projets en 2011. Fin janvier, le Quai accueillera ainsi deux ciné-concerts et des lectures de scénarii dans la cadre d'un partenariat renforcé avec le festival Premiers plans. La Ville d'Angers accueillera pour la première fois les Journées thématiques de La Scène qui se dérouleront au Quai les 30 et 31 mars prochain.

-Charges courantes (hors budget artistique) :

Si la constitution du budget 2011 permet d'absorber des coûts de fonctionnement croissants : +13, 33% pour les dépenses de maintenance (20 000 € de frais de maintenance des pompes à chaleur), +5% sur les tarifs des frais de gardiennage, c'est en raison d'efforts de rationalisation des charges et grâce au maintien voire à la diminution des autres postes budgétaires (droits de cession par exemple).

-Dépenses de personnel :

La masse salariale est maîtrisée (+ 0,48% au global).

-personnel permanent : 1 380 000 € (+2% par rapport au montant prévisionnel au 31/12/2010)

-personnel intermittent : 100 000 € (-20%)

Un effort important sera consacré à la maîtrise du volume d'heures du personnel intermittent.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses concerneront les aménagements suivants :

-installation de porteuses en T 400 (35 000€)

-remplacement batteries SSI (5000€)

-télécommandes stores pour le Forum (6 643€)

-anémomètre pour la terrasse (6 735€).

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la Région Pays de la Loire pour le financement d'acquisition de matériel scénique (porteuses T 400 par exemple).

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 4 698 000 €

- Le total de la section d'investissement s'élève à 95 000 €

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2011 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2011 ci-annexé, chapitre par chapitre.

La Vice-Présidente

signé : Monique RAMOGNINO

THEATRE LE QUAI
CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION

Bar-restaurant
du Quai-Forum des arts vivants

ENTRE:

L'EPCC LE QUAI

Représenté par Monsieur Christian MOUSSEAU-FERNANDEZ en sa qualité de Directeur,

Dont le siège social est situé 17 rue de la Tannerie BP 30 114

49101 ANGERS cedex 02, Tel : 02 44 01 22 22

Numéro SIRET : 483 321 915 00017, Code A.P.E. : 9001Z

Ci-après désigné "**LE QUAI**" d'une part,

ET :

Représentée par en sa qualité de Gérant

Dont le siège social est situé

Adresse de facturation :

N° SIRET

Ci-après désigné « **L'EXPLOITANT** » d'autre part,

Il est exposé ce qui suit

Par conséquent il est convenu ce qui suit

Le bar-restaurant situé dans le Forum du Quai s'insère dans la réalisation du projet artistique et culturel du Quai-Forum des arts vivants. Il se doit d'être un facteur de l'attractivité et de l'image de ce dernier à travers un service rendu au public.

Article premier - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir l'ensemble des modalités d'occupation et d'utilisation du bar-restaurant. Cet espace de convivialité devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants, lieu de création et de diffusion des œuvres artistiques contemporaines. Il devra agir en synergie avec les actions proposées tout au long de la saison culturelle.

Article 2- Obligations des parties:

1 – Obligations de l'exploitant :

L'exploitant devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants au cœur de la gestion du bar-restaurant. Il devra proposer des animations en synergie avec les activités et thématiques proposées au Quai-Forum des arts vivants (tant par l'EPCC, que le CNDC et le NTA).

L'exploitant devra offrir dans les locaux mis à sa disposition et aménagés à cette fin les consommations, produits et petite restauration que l'intégralité du public peut attendre d'un bar situé dans l'enceinte d'un théâtre.

L'exploitant devra donc :

- concevoir l'équipement mobilier complémentaire et la décoration du lieu en accord avec la direction du Quai, proposer une dénomination et une signalétique adaptée,
- intégrer le projet culturel et artistique du Quai-Forum des arts vivants,
- assurer la gestion des locaux et de l'équipement (bar, stockage, réserve...)
- assurer la vente de consommations (Licence IV) et la petite restauration **a minima** pendant les jours où le Quai propose au public une offre artistique et culturelle (spectacle, conférence, débat, vernissage, etc) nécessitant son ouverture et éventuellement durant la pause déjeuner,
- respecter les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des locaux qu'à l'activité exercée.

2 – Obligations du Quai:

Un planning mensuel des spectacles et manifestations sera transmis à l'exploitant du bar-restaurant ainsi que toute information utile relative aux projets du Quai et aux activités programmées.

Un référent sera désigné au sein de l'EPCC afin d'assurer le suivi des relations avec l'exploitant et de lui permettre de remplir les obligations définies ci-dessus. Une réunion sera organisée avant chaque 31 décembre et 31 juin (fin

de saison) au cours de laquelle un bilan semestriel sera effectué.

Le Quai s'engage à mentionner de manière lisible l'existence du bar-restaurant sur tous les supports de communication destinés aux publics du Quai-Forum des arts vivants.

Article 3- Conditions générales d'exploitation :

1 – Ouverture :

Dès lors qu'il y a un spectacle ou une manifestation programmée au Quai, le bar devra être ouvert 1 heure avant le début du spectacle, à 18h30 au minimum en cas de spectacle en soirée, et ce jusqu'à au moins une heure après la fin de spectacle.

Une ouverture du bar sera possible en dehors des jours de spectacles et manifestations proposées au Quai, du mardi au vendredi inclus (heures du déjeuner) en accord avec l'EPCC et après validation du respect des règles de sécurité en vigueur. Cette faculté supplémentaire d'ouverture sera faite à l'initiative de l'exploitant.

En dehors de la saison culturelle, les horaires pourraient être réadaptés.

Le bar devra également être ouvert à l'occasion des autres manifestations ouvertes au public, comme les répétitions publiques, conférences, rencontres, mini-concerts du conservatoire, ouvertures de résidences d'artistes, vernissages (il pourra prendre le relais sur la durée lorsqu'un pot sera offert à cette occasion), etc.

Par ailleurs, le Forum et le Parvis du Quai étant de plus en plus fréquentés car situés sur un parcours de promenade (Doutre – Cale de la Savatte - Lac de Maine), une possibilité de terrasse ouverte à l'heure du déjeuner et l'après-midi est envisageable en concordance avec les dates d'ouverture du lieu.

2 – Gestion :

L'exploitant assurera lui-même et à ses risques et périls l'exploitation et la gestion du bar-restaurant. A ce titre, il fera notamment son affaire de :

- l'approvisionnement des denrées alimentaires et des boissons ;
- leur vente à la clientèle ;
- l'acquisition de matériels, fournitures et autorisations qui seront nécessaires à son activité ;
- l'embauche et la gestion du personnel ;
- la propreté et le nettoyage des locaux ;
- l'évacuation des déchets ;
- la mise en place du mobilier terrasse devant le bar sur une partie du forum ou sur le parvis.

L'exploitant veillera pour les besoins de son activité à approvisionner et à évacuer ses déchets du bar en accord avec la direction technique de l'EPCC et à des moments qui ne présentent aucune gêne pour les autres activités se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble immobilier constituant Le Quai.

Si l'exploitant décide de diffuser de la musique, en dehors des disques des artistes accueillis au Quai, il aura à sa charge le versement des taxes afférentes aux droits d'auteurs (SACEM).

L'exploitant doit user des lieux « loués » suivant la désignation qui leur a été donnée et sans y commettre ni laisser commettre aucun abus ou dégradation.

L'exploitant doit veiller à la qualité du service et à prendre en conséquence toutes dispositions utiles auprès de son personnel et de ses fournisseurs.

L'exploitant s'engage à assurer un débit de boisson d'une parfaite qualité de fraîcheur, d'hygiène et de présentation et un parfait niveau d'hygiène et de propreté pour les WC attenants au bar.

3 – Carte et tarifs :

Carte :

L'exploitant devra développer un projet de carte adaptée aux exigences d'un bar situé au sein d'un lieu programmant des spectacles.

La carte du bar et notamment celle de la restauration rapide/snack devra être variée, originale et correspondre aux influences de la programmation.

L'exploitant devra proposer des produits frais et issus de la production locale dans la mesure du possible ainsi qu'un choix de produits artisanaux, bio et éthiques.

Tarifs :

Les tarifs devront être cohérents avec l'approche « accessible à tous les publics » du Quai.

4– Personnel :

L'exploitant devra se conformer aux dispositions du Code du Travail et aux conventions collectives applicables à son activité.

La tenue du personnel de l'exploitant ainsi que son comportement devront être compatibles avec son activité ainsi qu'avec l'image du Quai.

Toute personne intervenant à la demande de l'exploitant dans l'enceinte du Théâtre Le Quai, et principalement son personnel, est tenue au respect des protocoles de sécurité en usage sur le site et à l'observation du règlement intérieur du Théâtre.

L'exploitant est tenu d'assurer personnellement la gestion du bar-restaurant, avec éventuellement le concours de collaborateurs salariés.

L'exploitant ne pourra prétexter ni le défaut de fonctionnement de tel ou tel bien, ni l'insuffisance de personnel, ni

le manque de rentabilité, pour refuser le service au public sur les horaires d'ouverture du Quai tel qu'ils sont précisés à l'article 3.

Continuité du service les jours de spectacle :

L'exploitant doit assurer la continuité du service, même dans les cas de maladie, d'absences ou de grèves de son personnel. En cas de défaillance de sa part, l'EPCC fera assurer le service aux frais et risques du titulaire, par tout personnel et tout moyen approprié.

Les congés du personnel permanent devront être organisés par roulement, de manière à toujours assurer une continuité dans les prestations.

5- Licence IV :

Le Quai s'engagera à accorder à l'exploitant la libre jouissance de la Licence IV qu'il a acquise pour l'exploitation du bar.

6- Autorisations préalables :

La présentation de la carte proposée à la clientèle du bar-restaurant du Forum, lors de sa conception initiale et à chaque modification, devra être soumise (visuel de la carte, tarifs des produits) au préalable à l'accord exprès et écrit de l'EPCC.

Toute campagne promotionnelle par voies d'affiches, prospectus, presse, radio, télévision... engagée à l'initiative et aux frais de l'exploitant devra être soumise au préalable à l'accord du service communication de l'EPCC.

Afin de respecter l'esthétique et le projet architectural du lieu, tout aménagement du bar et installation de la terrasse devront être soumis au préalable à l'accord de l'EPCC.

Article 4 – Les biens

Les biens désignés ci-après seront mis à la disposition de l'exploitant, chargé de l'exploitation du bar-restaurant :

1-Désignation des biens immobiliers :

Les biens ci-après constituent des biens immobiliers par nature. Ils comprennent :

- le bar lui-même de 87 m²
- le « comptoir » du bar de 22 m²
- un local attenant de 9 m², servant d'office
- deux sanitaires, dont un handicapé, d'une surface totale de : 16.5 m²

Ces biens représentent une surface totale de 134.5 m².

Une extension de la surface d'exploitation par l'utilisation d'une partie du Forum est possible dans un périmètre maximum qui suit l'alignement de la largeur du bar et jusqu'à la moitié de la profondeur du Forum. (cf. limites sur le plan, en annexe 1)

Un accueil en terrasse pourra être aménagé sur le parvis du Quai-Forum des arts vivants, dans un périmètre à définir avec l'EPCC et la Ville d'Angers (le parvis relève du domaine public, une autorisation pourra être accordée par la Ville d'Angers dans les limites de la réglementation en vigueur), et selon des critères esthétiques. L'aménagement de la terrasse devra s'intégrer à l'architecture du lieu, elle est donc soumise à autorisation préalable.

2- Désignation des biens mobiliers:

Outre les biens immobiliers désignés ci-dessus, l'EPCC mettra notamment à disposition de l'exploitant les biens mobiliers qualifiés de biens immobiliers par destination :

- comptoir de bar avec rangements et frigos en partie basse, lave vaisselle, réfrigérateur avec congélateur intégré, micro-ondes, caisse-enregistreuse, machine à café, mouleuse, ordinateur en accès wifi, chaîne hifi, écran plasma ; bar mobile

- 16 tables, 48 chaises,

ainsi que les biens mobiliers listés dans l'inventaire figurant en annexe 2 à la présente convention.

Ces biens feront l'objet d'un état des lieux contradictoire entre l'EPCC et l'exploitant qui sera réalisé au moment de l'installation sur le site ainsi qu'au jour de la libération des locaux.

L'exploitant aura à sa charge l'entretien et le remplacement des biens mobiliers (le bien de remplacement devant assurer les mêmes fonctions et respecter l'esthétique globale du bar).

3- Obligation d'entretien et de travaux :

1. L'exploitant est tenu d'assurer le parfait entretien de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition (maintenance comprise) à l'exception de ceux ayant trait aux équipements de chauffage et de climatisation des locaux mis à sa disposition.

L'exploitant est tenu de maintenir en parfait état de propreté et d'hygiène l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition, y compris les grilles et surfaces vitrées.

Il assurera donc lui-même l'entretien de l'ensemble du bar, ainsi que des sanitaires.

A ce titre, l'exploitant supportera le coût des réparations ou des améliorations qui s'avèreraient nécessaires en raison de la vétusté des lieux ou des matériels, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles

soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.

L'exploitant devra laisser les représentants de l'EPCC visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité du Quai.

L'exploitant devra prévenir immédiatement l'EPCC de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux, entraînant des réparations à la charge de l'EPCC. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité en raison de ces dégradations et serait responsable de l'aggravation du dommage survenu après la date à laquelle il l'a constaté.

2. Les projets d'aménagements, de travaux éventuels (démolitions, percement de murs ou de cloisons, changement de distribution...), de décoration, envisagés par l'Exploitant, sur les murs, le sol, le plafond, ou les agencements devront être soumis au préalable à l'accord exprès de l'EPCC et de la Ville d'Angers, propriétaire.

En cas d'accord délivré comme précisé ci-dessus, les travaux seront exécutés sous la surveillance d'un architecte désigné par l'EPCC ou la Ville d'Angers, propriétaire, architecte dont les honoraires seront à la charge de l'exploitant.

Tout embellissement, amélioration, installation ou réparation apporté par l'exploitant aux biens tant immobiliers, que mobiliers, resteront en fin d'exploitation la propriété du propriétaire, sauf décision expresse du propriétaire lors de l'autorisation des travaux.

Ce dernier se réserve à la fin de l'exploitation la possibilité de demander le rétablissement des biens immobiliers dans leur état primitif aux frais de l'exploitant.

Article 5 – Assurances :

1– Obligations d'assurances :

Assurance du Quai :

L'EPCC déclare être assuré pour les biens immobiliers et mobiliers dont il a la propriété, contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, tempête, foudre, bris de glace et autres dégâts.

L'EPCC, ainsi que son assureur, renoncent à tout recours contre l'exploitant, sauf en cas de sinistre intentionnel de la part de ce dernier.

En cas de sinistre, l'exploitant devra en faire immédiatement la déclaration au référent désigné par le Quai, lequel se chargera des démarches à effectuer auprès de l'assureur.

Assurance de l'exploitant :

L'exploitant devra garantir sa responsabilité civile d'exploitant. Il sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

L'exploitant devra également assurer ses biens propres entreposés dans les locaux, tant pour les dommages qui pourraient leur être occasionnés que pour ceux qu'ils pourraient causer à autrui.

En cas de dommages aux biens appartenant à l'exploitant, celui-ci sera tenu d'utiliser l'indemnité perçue à la reconstitution des biens endommagés. Il devra prendre toutes dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption injustifiée dans l'exécution du service, que ce soit du fait du sinistre ou des travaux de remis en état engagés à la suite du sinistre.

Pour l'ensemble de ces risques, l'exploitant renonce à tout recours à l'encontre du Quai et de son assureur et s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils y renoncent également.

Le Quai aura obligatoirement communication des contrats souscrits par l'exploitant et aura la faculté de lui demander des modifications dans le cas où ils ne correspondraient pas aux dispositions du présent article.

L'exploitant devra fournir au Quai, chaque année, une attestation justifiant du paiement régulier des primes.

Article 6 – Dispositions financières :

1. Redevance:

L'exploitant sera tenu de verser chaque année à l'EPCC Théâtre Le Quai, à partir de la date de début de la présente convention, en contrepartie des biens mis à disposition et au titre des services que l'exploitant a l'obligation d'organiser conformément aux articles 3 et 4 ci-dessus :

- Une redevance d'occupation actualisable égale en janvier 2011 à 4035 € H.T. par an, soit 30€ H.T./m².

- Une redevance d'exploitation égale à :

4 % du Chiffre d'Affaires Hors-taxes pour un C.A.H.T. compris entre 0 € et 50 000 €,

5 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. compris entre 50 001 € et 75 000 €

6 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. compris entre 75 001 € et 100 000 €

7 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. supérieur à 100 000 €

- Un forfait correspondant aux fluides évalué à 82 € HT/mois (base 2010 hors chauffage).

Grâce au compteur, un relevé trimestriel des consommations téléphoniques sera établi et les consommations seront refacturées par le Quai à l'exploitant.

Le montant de la redevance d'occupation et de la redevance d'exploitation sera révisé par décision du Conseil d'Administration du Quai, au vu du chiffre d'affaire H.T. de l'exploitant.

2. Paiement de la redevance :

La redevance d'occupation sera payable trimestriellement, à terme échu, au plus tard le 15 du mois suivant. Il en sera de même pour les fluides, dès que le forfait aura été évalué.

La redevance d'exploitation sera payable annuellement, à terme échu, au vu d'un état récapitulatif des chiffres d'affaires établi par l'exploitant. Toute créance est réputé exigible dès lors que la prestation, contrepartie du prix, est accomplie.

Toute somme dont le présent cahier des charges prévoit l'actualisation, le sera chaque année à la date anniversaire par référence à l'indice INSEE du coût de la construction.

3. Cession et nantissement :

Il est rappelé que les biens désignés à l'article 4 ci-dessus excluent toute propriété commerciale au profit de l'exploitant, et ne peuvent faire l'objet, en tout ou partie, ni de cession, ni de nantissement.

4. Comptabilité :

Quelque soit son statut, l'exploitant sera tenu de fournir avant le 31 mars de l'année N+1 un résultat d'exploitation conforme au plan comptable et soumis à l'issue de chaque exercice à un expert comptable.

Du fait de la pluralité d'établissements possiblement exploités par l'exploitant, l'exploitant sera tenu de tenir une comptabilité distincte au titre de chacun des services organisés dans les locaux et avec le concours des biens mis à disposition.

5. Pénalités de retard-délais de paiement :

Outre les dommages et intérêts que le Quai pourrait obtenir par voie judiciaire, en cas de retard supérieur à 30 jours dans le paiement d'une des sommes dues, l'exploitant devra au Quai des intérêts calculés au taux légal à compter de la date d'exigibilité de la somme.

Article 7 – Durée de la convention :

L'exploitant à qui Le Quai confie l'occupation et l'utilisation du bar en sera titulaire, sauf en cas de résiliation, pendant une durée de 3 ans compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette convention n'est pas reconductible tacitement. Elle fera l'objet d'une reconduction expresse et écrite de la part du Quai pour une durée de 3 ans. Le Quai se réserve le droit de lancer une mise en concurrence après expiration de ce délai.

En cas d'inexécution ou de manquement de l'exploitant, à l'une des quelconques obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai.

Article 8 – Echéance de la convention

A l'expiration du service par arrivée du terme ou par résiliation :

- L'exploitant devra restituer les locaux et biens mobiliers en bon état d'entretien. Tout défaut d'entretien dûment constaté à l'issue d'un procès verbal contradictoire (ou, à défaut, établi par huissier), devra être pris en charge financièrement par l'exploitant.

- Par ailleurs, le Quai ne sera pas tenu de poursuivre les contrats passés par l'exploitant pendant la durée de son exploitation, quelque soit la nature et l'importance de ces contrats.

- Le Quai ne sera pas tenu de racheter le stock de l'exploitant en cas d'arrêt de gestion du bar-restaurant.

Article 9 – Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit par Le Quai dans les cas suivants :

- En cas de dissolution ou de liquidation de l'exploitant,

- En cas de non paiement de l'une des sommes dues aux échéances convenues, après réception par l'exploitant, d'une lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant le délai d'1 mois,

- En cas de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice de son activité,

- En cas de défaillance imputable à l'exploitant supérieure à 2 jours consécutifs dans l'activité du bar, non autorisée de manière préalable et de façon expresse et écrite par l'EPCC, sauf cas de force majeure,

- En cas de condamnation pénale de l'exploitant, le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,

- En cas d'intoxication alimentaire,

- En cas d'infraction renouvelée au moins une fois aux normes d'hygiène,

- En cas de non respect des normes de sécurité,

- En cas de travaux, motif d'intérêt général ou de force majeure qui nécessiteront l'occupation de l'espace.

Cette résiliation, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, interviendra de plein droit et sans aucune formalité, sans qu'il soit besoin d'une décision de justice. L'exploitant ne pourra prétendre à aucune

indemnité ni dédommagement du fait de la résiliation de cette convention.

En cas d'inexécution ou manquement de l'exploitant, à l'une des obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai, par lettre recommandée avec accusé de réception un mois après une mise en demeure adressée dans les mêmes formes et restée sans effet pendant ce délai. Sauf en cas de travaux, motifs d'intérêt général ou force majeure, les indemnités d'occupation payées d'avance par l'exploitant, resteront acquises au Quai, sans préjudice de droit, pour ce dernier, de poursuivre le recouvrement de toutes sommes pouvant lui être dues. L'exploitant pourra demander une résiliation du contrat au Quai. Cette demande devra parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 6 mois avant la fermeture au public de l'établissement. Dans le cas contraire, le Quai pourra réclamer une indemnité forfaitaire de 3000 € qui viendra s'ajouter aux sommes dues au prorata temporis

Article 10 – Annexes

Sont annexés à la présente convention:

- Annexe 1 : Plan
- Annexe 2 : Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

Article 10 – Annexes

Sont annexés à la présente convention :

- Annexe 1: Plan
- Annexe 2: Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

1 INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres “ opérations d'équipement” de l' Etat III B (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense “opération d'équipement”.

- III – Les provisions sont (2) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaire (délibération n°du.....).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne “Pour mémoire”) s'effectue par rapport à la colonne du budget- primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2)

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- (1) A compléter par “ du chapitre” ou “de l'article”
- (2) Rayer la mention inutile

- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation

Référence : DEL-2010-13

Rapporteur: Madame Monique RAMOIGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Compte tenu de la diversité de l'offre artistique proposée au Quai, un poste de conseiller artistique a été créé dans l'organigramme initial de l'EPCC.

Lors de sa séance en date du 27 février 2009, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un poste de directeur adjoint en charge des missions suivantes :

- proposer et mettre en œuvre la programmation des projets artistiques propres à l'EPCC en particulier dans les domaines du cirque, des musiques (jazz, chanson, musiques du monde...), du jeune public et des arts visuels,
- participer à l'élaboration des programmations concertées avec le CDN et le CNDC,
- concevoir et mettre en œuvre la politique de médiation culturelle de l'EPCC en concertation avec le CDN et le CNDC,
- développer, avec la responsable de secteur, les stratégies de communication et de développement des publics,
- articuler les actions du Centre de Ressources avec le projet du Quai.

Le poste créé en CDD a été pourvu le 2 juin 2009. Il est proposé de le pérenniser (CDI).

Aussi, je vous demande d'autoriser la transformation du poste de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation. Ce poste en contrat à durée indéterminée, sera financé sur le crédit inscrit au budget primitif (chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOIGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles R.1431-13 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu les délibérations du Conseil d'administration en date du 20 mars 2007 et 27 février 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE la transformation du poste précité en poste de directeur adjoint chargé de la programmation.

La Vice-Présidente
signé : Monique RAMOIGNINO

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE n° 526

- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de Loire-Atlantique

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la décision du Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 7 septembre 2009 portant fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet ;

Vu l'avis du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville relatif à la fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet, publié au journal officiel du 19 septembre 2009 ;

Vu la décision du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire en date du 23 juin 2010 ;

Vu les statuts de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire, approuvés le 31 juillet 2010 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La propriété des immeubles appartenant aux caisses primaires d'assurance maladie d'Angers (siège : 32 rue Louis Gain – 49037 Angers cedex 1) et de Cholet (siège : 2 rue Saint Eloi – 49328 Cholet cedex) dont les références sont indiquées sur l'état annexé au présent arrêté[1], est dévolue de plein droit à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (siège : 32 rue Louis Gain – 49937 Angers cedex 9).

Article 2 : Les biens, droits et obligations des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet afférents aux immeubles indiqués sont pris en charge dans la forme où ils sont par la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le présent arrêté constituant un acte public à caractère authentique sera publié par l'organisme bénéficiaire du transfert dans chaque bureau des hypothèques compétent.

Article 4 : Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de Maine-et-Loire.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2010

Signé : Jean DAUBIGNY

[1] L'état susvisé peut-être consulté :

- à l'antenne de la MNC de Rennes (4 avenue du Bois Labbé)

- au siège de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (32 rue Louis Gain à Angers)

ANNEXE

Désignation de l'immeuble	Nature du site	Contenance	Références cadastrales	Origine de la propriété	Références de la publicité foncière
30 place St Pierre 49425 Saumur	Construction	580,55 m ² sur 2 niveaux : - niveau 3 : 368,31 m ² - niveau 4 : 212,24 m ²	AR n°362	20/07/1981 : vente de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saumur à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 07/08/1981
11 rue de la Rame 49100 Angers	Terrain + construction	2 268,81 m ² sur 9 niveaux + 484,84 m ² places parking souterrain	BY n°832	14/06/1994 : vente de la SA Logi Ouest à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 30/06/1994 – n° dépôt 4807
Avenue Winston Churchill 49000 Angers	Terrain + construction	721,65 m ² SHOB sur 3 niveaux 1 : 243,65 m ² 2 : 238,65 m ² 3 : 239,35 m ²	DN n°483	20/12/1988 : vente de la société d'équipement du département 49 à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 16/02/1989 – n° dépôt 1386
32 rue Louis Gain 49100 Angers	Terrain + construction	Terrain 8 440 m ² Bât. 22 683,58 m ² SHOB (9 niveaux)	BX n°36	19/06/1962 : vente de la SA Bessonneau à la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou (terrain : 9 622 m ²) 05/12/1968 : cession d'une parcelle de 1 182 m ² par la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou à la Ville d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 03/07/1962 – n° dépôt 1360
2 rue St Eloi 49300 Cholet	Terrain + construction	Terrain 7 805 m ² SHOB 8 169,77 m ² Bât. 6 890 m ² (7 niveaux)	AI n°280	09/04/1971 : vente de la société Furet-Hyacinthe à la CPAM de Cholet	Acte publié au bureau des hypothèques le 20/04/1971 – vol. 3570 n°9

PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

DIRECTION DES ACTIONS ET MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Politiques Contractuelles et du Développement Durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 10- 5936 du 25 novembre 2010

- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL ».

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la légion d'honneur

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, les articles L.212-3 et suivants, et R.212-26 à R212-48, relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);

VU le décret n° 92.1 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du bassin Loire Bretagne du 18 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Loire Bretagne ;

VU l'arrêté n°10-2851 des Préfets de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne du 16 juillet 2010 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AVAL » ; et désignant le Préfet de la Sarthe coordonnateur de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE « Sarthe Aval » ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Considérant les propositions du Mans Métropole en date du 22 octobre 2010 et de l'association de Défense des Sinistrés et Protection des Quartiers Inondables de la Sarthe en date du 24 octobre 2010;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté n° 10-5244 du 19 octobre 2010 du préfet de la Sarthe, coordonnateur du SAGE portant constitution de la commission Locale de l'Eau du SAGE « Sarthe aval » est abrogé.

ARTICLE 2 : La composition de la commission locale de l'eau chargée d'assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « SARTHE AVAL » est arrêtée comme suit :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (28 membres)

1 Représentant du Conseil Régional :

PAYS-DE-LA-LOIRE

Madame Carine MENAGE

Secrétaire du Conseil Régional

Membre de la Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Monsieur Pierre TOUCHARD

Vice-président du Conseil Général de la Sarthe

Conseiller général du canton de SABLE SUR SARTHE

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND

Conseiller général du canton de TIERCE

MAYENNE

Monsieur Gérard LOCHU

Conseiller Général du canton de MESLAY DU MAINE

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur Antoine d'AMECOURT

Maire d'AVOISE

Monsieur Daniel CHEVALIER
 Maire de JUIGNE SUR SARTHE
 Monsieur Dominique CROYEAU
 Maire de LOUE
 Madame Catherine GIRAULT
 Maire de FONTENAY SUR VEGRE
 Monsieur Jean-Paul BOISARD
 Maire de SAINT JEAN DU BOIS
 Monsieur Emmanuel FRANCO
 Maire d'ETIVAL LES LE MANS
 Monsieur Alain LE QUEAU
 Maire de PARIGNE LE POLIN
 Monsieur Alain LAVOUE
 Adjoint au maire de SABLE SUR SARTHE
 Monsieur Régis SAUBUDRAY
 Adjoint au maire de NOYEN SUR SARTHE
 Monsieur Jean Marie Gaignon
 Adjoint au maire de TELOCHE
 Monsieur Michel BERNARD
 Adjoint au maire de PARCE SUR SARTHE
 Monsieur Maxime CHAILLEU
 Adjoint au maire de MALICORNE SUR SARTHE
 MAINE ET LOIRE
 Monsieur Michel SOUCHARD
 Maire de BRISSARTHE
 Madame Marie-Paule LOISON
 Maire de MORANNES
 Monsieur Christian ANCELLE
 Maire de CHEFFES
 MAYENNE
 Monsieur Etienne BREHAULT
 Conseiller municipal de GREZ-EN-BOUERE
 Monsieur Christian LAVOUE
 Maire de BANNES
 Monsieur Gustave LANGLAOIS
 Maire d'ARQUENAY
 Monsieur Paul CHAUVEAU
 Maire de BOUESSAY
 4) *Représentants des établissements publics locaux :*
 SARTHE
 Monsieur Philippe GIRARDOT
 Président de la Communauté de Communes Val de Sarthe
 Monsieur Raoul MARTEAU
 Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise
 Monsieur Gilbert VANNIER
 Président de la Communauté de Communes Vègre et Champagne
 Monsieur Jean Claude BOULARD
 Président de la Communauté urbaine du Mans Métropole
 Maire du Mans
 MAINE ET LOIRE
 Monsieur Joël BIGOT
 Vice-Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (14 membres)

- 1) Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :
 Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire
 ou son représentant
- 2) Représentants des Chambres d'Agriculture :
 Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Mayenne

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine et Loire

ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et Loire ou son représentant

4) Représentant des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

5) Représentant de l'Association Moulins et rivières de la Sarthe :

Monsieur le Président de l'association Moulins et Rivières de la Sarthe

ou son représentant

6) Représentant de l'Association de Défense des Sinistrés Protection des Quartiers Inondables

Monsieur le Président de l'association de défense des sinistrés, protection des quartiers inondables ou son représentant

7) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe

ou son représentant

8) *Représentant des associations pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges :*

Monsieur le Président de l'association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon

et de la Vaiges ou son représentant

9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

de construction

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

de construction ou son représentant

10) Représentant du Centre Régionale des Propriétés forestières

Monsieur le Président du Centre Régionale des Propriétés Forestières

ou son représentant

III COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11 membres)

Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur

du Bassin Loire- Bretagne, ou son représentant

Préfecture de la Sarthe

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

Préfecture de la Mayenne

Monsieur le Préfet du Mayenne, ou son représentant

Préfecture du Maine et Loire

Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant

Agence de l'Eau Loire - Bretagne

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire,

ou son représentant

Directions Départementales des Territoires

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Maine et Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne, ou son représentant

Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne – Pays-de-la-Loire,
ou son représentant

ARTICLE 3 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

ARTICLE 4 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5 : La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(departement\).gouv.fr](http://www.(departement).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

ARTICLE 6 : Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET

signe : Emmunuel BERTHIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.212.3 et R.212-26 à R.212-28 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne ;

VU le rapport de présentation sur le projet de périmètre du SAGE Thouet ;

VU les avis des collectivités consultées ;

VU la délibération n°10-09 du 26 janvier 2010 du Comité de Bassin Loire-Bretagne relative au périmètre du SAGE Thouet ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire,

A R R Ê T E N T

Article 1er

La liste des 195 communes incluses totalement ou partiellement dans le périmètre du SAGE Thouet (107 dans le département des Deux-Sèvres, 51 dans le département de la Vienne, 37 dans le département de Maine-et-Loire) est annexée au présent arrêté (annexe 1).

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est fixé tel qu'il figure sur la carte annexée au présent arrêté (annexe 2).

Les communes, dont le territoire est concerné pour partie par le SAGE du Thouet, sont comprises dans son périmètre pour la fraction de leur territoire située sur son bassin versant topographique.

Article 2 :

La Préfète des Deux-Sèvres est chargée de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE du Thouet.

Article 3 :

Le SAGE du Thouet doit être élaboré dans le délai de six (6) ans à compter de la date de la première réunion de la Commission Locale de l'Eau qui sera composée selon les formes prévues par les articles R.212-29 et suivants du code de l'environnement.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans le Recueil des Actes Administratifs des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.fr.

Article 5 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire, la Sous-Préfète de Bressuire et le Sous-Préfet de Parthenay, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Niort, le 1er décembre 2010

La Préfète des Deux-Sèvres,

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes
Préfet de la Vienne,

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Jean-Jacques BOYER

signé : Jean-Philippe SETBON

signé : Alain ROUSSEAU

Annexe 1: Liste des communes des départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire constituant le périmètre du SAGE « Thouet »

1) Les 132 communes dont le territoire est situé en totalité dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 82 communes

ADILLY	MAISONTIERS
AIRVAULT	MARNES
AMAILLOUX	MASSAIS
ARGENTON CHATEAU	MAUZE THOUARSAIS
ARGENTON L'EGLISE	MISSE
ASSAIS LES JUMEAUX	MOUTIERS SOUS ARGENTON
AUBIGNY	NUEIL LES AUBIERS
AVAILLES THOUARSAIS	OIRON
AZAY SUR THOUET	OROUX
BOESSE	PARTHENAY
BOISME	PAS DE JEU
BOUILLE LORETZ	PIERREFITTE
BOUILLE SAINT PAUL	POMPAIRE
BOUSSAIS	POUGNE HERISSON
BRESSUIRE	PRESSIGNY
BRETIGNOLLES	SAINT AUBIN DU PLAIN
BRIE	SAINT AUBIN LE CLOUD
BRION PRES THOUET	SAINT CLEMENTIN
CHATILLON SUR THOUET	SAINT CYR LA LANDE
CHICHE	SAINTE GEMME
COULONGES THOUARSAIS	SAINTE RADEGONDE
DOUX	SAINTE VERGE
ETUSSON	SAINT GENEROUX
FAYE L'ABBESSE	SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME
FENERY	SAINT JACQUES DE THOUARS
GEAY	SAINT JEAN DE THOUARS
GLENAY	SAINT JOUIN DE MARNES
GOURGE	SAINT LEGER DE MONTBRUN
IRAIS	SAINT LOUP LAMAIRE
LA CHAPELLE BERTRAND	SAINT MARTIN DE MACON
LA CHAPELLE GAUDIN	SAINT MARTIN DE SANZAY
LA COUDRE	SAINT VARENT
LA PEYRATTE	SANZAY
LAGEON	SOUTIERS
LE CHILLOU	TAIZE
LE TALLUD	TESSONNIERE
LHOUMOIS	THENEZAY
LOUIN	THOUARS
LOUZY	TOURTENAY
LUCHE THOUARSAIS	VIENNAY
LUZAY	VOULTEGON

Département de la Vienne : 29 communes

ANGLIERS	MAZEUIL
ARCAY	MONCONTOUR
AULNAY	MONTS SUR GUESNES
BERRIE	MORTON
CRAON	MOUTERRE SILLY
CUHON	POUANCAY
CURCAY SUR DIVE	RANTON
GLENOUZE	RASLAY
GUESNES	SAINT CLAIR

LA CHAUSSEE
LA GRIMAUDIERE
LES TROIS MOUTIERS
MAISONENEUVE
MARTAIZE
MASSOGNES

SAINT JEAN DE SAUVES
SAINT LAON
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS
TERNAY
VERRUE

Département de Maine-et-Loire : 21 communes

ANTOIGNE
ARTANNES SUR THOUET
BREZE
BROSSAY
CHACE
CIZAY LA MADELEINE
COURCHAMPS
DISTRE
EPIEDS
LE COUDRAY MACOUARD
LE PUY NOTRE DAME

LES ULMES
MONTFORT
MONTREUIL BELLAY
ROU MARSON
SAINT CYR EN BOURG
SAINT JUST SUR DIVE
SAINT MACAIRE DU BOIS
SOMLOIRE
VARRAINS
VAULDENAY

2) Les 63 communes dont le territoire est situé pour partie dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 25 communes

ALLONNE
BEAULIEU SOUS PARTHENAY
CERSAY
CHANTELOUP
CIRIERE
CLESSE
COMBRAND
LA CHAPELLE SAINT LAURENT
LA FERRIERE EN PARTHENAY
LA FORET SUR SEVRE
LE BEUGNON
LE BREUIL SOUS ARGENTON
LE PIN

LE RETAIL
MAULEON
MAZIERES EN GATINE
NEUVY BOUIN
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE
SAINT PARDOUX
SAURAI
SECONDIGNY
ULCOT
VERNOUX EN GATINE
VOUHE

Département de la Vienne : 22 communes

AMBERRE
BASSES
BERTHEGON
BOURNAND
CHALAI
CHALANDRAY
CHAMPIGNY LE SEC
CHERVES
CHOUPPES
COUSSAY
DERCE

LA ROCHE RIGALT
LOUDUN
MAULAY
MIREBEAU
PRINCAY
ROIFFE
SAIRES
SAIX
VARENNES
VEZIERES
VOUZAILLES

Département de Maine et Loire : 16 communes

CHANTELOUP LES BOIS
DOUE LA FONTAINE
FONTEVRAUD L'ABBAYE
FORGES

NUEIL SUR LAYON
PARNAY
SAINT PAUL DU BOIS
SAUMUR

LA PLAINE
LES CERQUEUX
LES VERCHERS SUR LAYON
MEIGNE

SOUZAY CHAMPIGNY
TURQUANT
VERRIE
YZERNAY

II - AUTRES

- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE
RECRUTEMENT D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE
INFIRMIERE

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Cholet à partir de février 2011 en vue de pourvoir un poste de cadre de santé, dans la filière infirmière.

Le concours est ouvert :

- aux fonctionnaires hospitaliers, titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant du corps des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.

- aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès au corps des personnels infirmiers et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la de la Direction des ressources humaines ou à adresser, sous pli recommandé, **AU PLUS TARD LE 1^{er} FEVRIER 2011 à :**

Monsieur le Directeur
Centre hospitalier de Cholet
Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue
49325 CHOLET Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines : (02.41.49.63.49 poste 2923

Cholet, le 1^{er} décembre 2010
La Directrice adjointe
Chargée des ressources humaines

signé : Stéphanie GASTON